



HAL
open science

Dire et faire en révolution

Jean-Jacques Tatin-Gourier, Lhoussain Bouddouh

► **To cite this version:**

Jean-Jacques Tatin-Gourier, Lhoussain Bouddouh. Dire et faire en révolution. Éditions Le Manuscrit, 2016, Auctoritas, Jorge Cagiao y Conde, 9782304045802. hal-03560045

HAL Id: hal-03560045

<https://hal.science/hal-03560045>

Submitted on 4 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Jean-Jacques Tatin-Gourier,
Lhossain Bouddouh

Dire et faire en révolution



Éditions
Le Manuscrit Savoirs
AUCTORITAS

DIRE ET FAIRE EN RÉVOLUTION

Dans la même collection

La notion d'autorité en droit, Jorge Cagiao y Conde (dir.)

*Federalismo, autonomía y secesión en el debate territorial
español. El caso catalán*, Jorge Cagiao y Conde, Vianney
Martin (dir.)

ISBN 9782304045802

© 2016
Éditions Le Manuscrit
Paris

JEAN-JACQUES TATIN-GOURIER,
LHOUSSAIN BOUDDOUH

Dire et faire en révolution

*De l'autorité de la langue de la liberté aux refus des
« paroles de mort » (1789-1804)*

Auctoritas

ÉDITIONS LE MANUSCRIT

Collection Auctoritas
dirigée par Jorge Cagiao y Conde

Auctoritas non veritas facit legem. C'est par cette célèbre sentence que Thomas Hobbes, dans son Léviathan, définit le droit. Transparaît ici une conception réaliste du droit : une manière de signifier que droit et politique ont une dimension commune et constituent deux sphères qu'il convient de saisir conjointement.

La collection Auctoritas se propose d'ouvrir un espace de réflexion et de recherche sur les grandes questions juridiques et politiques qui traversent nos sociétés, à la lumière de leur histoire, de leurs fondements philosophiques et des formations discursives et culturelles dans lesquelles elles s'insèrent.

La collection a pour objectif de publier les recherches et travaux, en français et en langues étrangères, des juristes, des politistes, des historiens, des philosophes ou des sociologues concernés. Seront particulièrement appréciés les efforts réalisés par les auteurs afin d'éclairer notre compréhension des problèmes et des enjeux propres aux démocraties contemporaines au vu des profondes transformations qui ont marqué en ce début

de XXI^e siècle tant le droit et le politique que les sciences qui les prennent pour objet.

Comité scientifique

Xavier Arbós Marín, Université de Barcelone

Jorge Caglio y Conde, Université de Tours

Gennaro Ferraiuolo, Université de Naples – Frédéric II

Alain-G. Gagnon, Université du Québec à Montréal

Dimitrios Karmis, Université d'Ottawa

Eric Millard, Université de Paris Ouest Nanterre

Christophe Parent, Université de Poitiers

Javier Pérez Royo, Université de Séville

Table des matières

Introduction	13
I. L'émergence de la langue du droit.....	17
II. L'hégémonie discursive de l'Assemblée Constituante	25
III. Les monarchiens et le refus d'une première radicalisation de la langue révolutionnaire	31
IV. André Chénier : de la langue de la liberté à la dénonciation de sa dangerosité.....	47
V. « Disputes de mots » et langue du peuple.....	57
VI. La dénonciation girondine d'une langue manipulatrice.....	65
VII. La systématisation des « réactions » à la langue révolutionnaire : La Harpe et Chateaubriand	87

VIII. La Décade et la langue des idéologues ...	111
IX. Marie Joseph Chénier, Mme de Staël et Benjamin Constant : trois points de vue sur la nécessité d'une langue de la République	123
X. De la langue de la République à la « langue de la tyrannie » dans Les derniers jours du consulat de Claude Fauriel	143
Conclusion	157
Bibliographie	161

Introduction

Les études de la langue politique de la Révolution française ne manquent pas. De Régine Robin¹, Renée Balibar² et Jacques Guilhaumou³ à Brigitte Schlieben-Lange⁴, les travaux s'appuyant souvent sur l'analyse du discours et parfois sur une réflexion philosophique ayant pour objets, la langue, l'événement et l'histoire se sont multipliés depuis les années 1970 et plus particulièrement autour de la commémoration du bicentenaire de la Révolution en 1989. Ces études se sont d'abord focalisées sur un événement langagier précis et ayant laissé une trace écrite exceptionnelle dans l'histoire : les Cahiers de doléances ont retenu

¹ Régine ROBIN, *La Société française en 1789 : Semur en Auxois*, Plon, coll. Civilisations et mentalités, 1970 ; *Histoire et linguistique*, Paris, Colin, 1973.

² Renée BALIBAR et Dominique LAPORTE, *Le Français national : politiques et pratiques de la langue nationale sous la Révolution française*, coll. Analyse, Hachette, 1974.

³ Jacques GUILHAUMOU, *La langue politique et la Révolution française*, Paris, KLINCKSIECK, 1989 ; *L'avènement des portes parole de la République (1789-1793)*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1998.

⁴ Brigitte SCHLIEBEN, *Langue, Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Liège, Mardaga, coll. Philosophie du langage, 1996.

l'attention des premiers historiens-linguistes. Mais ces analyses se sont rapidement étendues à de véritables « trajets thématiques » permettant de comprendre la constitution, au fil des événements révolutionnaires et des « disputes de mots », d'une véritable conscience indissociablement linguistique et politique.

Notre propre étude présente en un sens les mêmes objectifs. Elle vise toutefois à prendre plus nettement en compte les discours auxquels les révolutionnaires ont eu successivement à s'opposer : pour les premières séquences de la révolution, les discours des monarchiens, des divers « modérés » et enfin des Girondins. L'étude de la langue politique de la Révolution française ne peut en effet s'abstraire de l'émergence de ces discours dissidents et opposés successifs : seule cette interaction permet de comprendre les dynamiques de radicalisation et, selon la terminologie inaugurée par Benjamin Constant⁵, les « réactions » qui marquent les discours qui s'affrontent.

Autre différence sensible avec certaines études précédemment évoquées : le discours jacobin radicalisé n'est pas le dernier terme de notre étude parce que le 9 thermidor et la chute de Robespierre ne constituent, selon nous, ni l'acmé ni la fin de la Révolution française. Le trajet langagier que nous envisageons est donc globalement plus ample que celui des études précédemment mentionnées. Pour la décennie qui sépare l'élimination de Robespierre et de ses collaborateurs et l'instauration de l'Empire, et qui

⁵ Benjamin CONSTANT, *Des réactions politiques* (1796), éditions Flammarion, Préface et notes de Philippe Raynaud, 1988. Jean STAROBINSKI, *Action et réaction. Vie et aventure d'un couple*, Paris, Le Seuil, 1999.

recouvre donc la Convention thermidorienne, le Directoire et le Consulat, nous avons tenté là encore de saisir l'enchaînement des « réactions » et le jeu complexe et mouvant des interactions discursives : du procès d'une langue révolutionnaire accusée d'avoir autorisé et légitimé la Terreur et souvent considérée comme pervertie et épuisée (La Harpe, Chateaubriand et, non sans restrictions et nuances, certaines voix girondines résurgentes) à la défense, pied à pied et à des degrés très divers, du legs conjoint des Lumières et des « principes » et valeurs de 1789 (les Idéologues, la Décade philosophique, Marie Joseph Chénier et, à un degré moindre, Mme de Staël et Benjamin Constant).

Mais notre étude vise aussi à comprendre comment, par-delà la mémoire immédiate de la Terreur qui hante littéralement l'aube du XIXe siècle, une culture républicaine s'est constituée et a résisté, en quelque sorte en sourdine, à l'engrenage des diverses restaurations religieuses et politiques qui ont marqué le premier XIXe siècle. La lecture du manuscrit inachevé de Claude Fauriel – le futur philologue au passé jacobin, compagnon de Mme de Condorcet, secrétaire pour un temps de Fouché et futur auteur à succès, en 1824, des Chants populaires de la Grèce - les Derniers jours du consulat, nous a semblé ici très suggestive.

Enfin, comme le titre de ce livre l'indique, notre étude s'est d'abord focalisée sur les constats et les appréciations, souvent contradictoires d'ailleurs, de la performativité des discours de la période révolutionnaire. Ces constats peuvent certes apparaître comme des topoï récurrents dans le champ discursif du temps. Leur lecture suivie, leur mise en regard systématique nous a permis pourtant de mieux

comprendre la constitution d'un imaginaire nouveau de la langue politique et de ses inflexions et de ses mutations au cours de la Révolution.

I
L'émergence de la langue du droit
1789-1791

L'énonciation des cahiers de doléances, matrice de la langue du droit.

Comme l'a montré Denis Slatka ⁶, la valeur performative des cahiers de doléances, si ambiguë et composite qu'elle ait été, a joué un rôle initial essentiel. La valeur d'acte des cahiers, le fait même de l'énonciation de leurs « demandes » a bouleversé le champ des débats politiques déjà profondément marqué par la masse des pamphlets qui, indissociablement le plus souvent, mettent en cause la société des privilèges et tendent de plus en plus à développer les exigences proprement politiques d'un doublement du nombre des représentants du Tiers État et d'un vote unitaire des ordres assemblés. Par-delà l'hétérogénéité des cahiers et leurs grands clivages (appartenance d'ordre, ancrages locaux, notamment

⁶ « L'acte de demande dans les Cahiers de doléances », *Langue française*, février 1971, volume 9, n° 1.

avec l'opposition des cahiers urbains et des cahiers ruraux), l'essentiel est sans doute que, globalement, surgisse un acte de demande et que se constitue un « nous » qui est ici « à la fois les sujets du roi et les citoyens qui ont reçu leur liberté de la parole de roi »⁷. Selon François Furet, cette énonciation sans précédent peut être d'abord et même exclusivement considérée comme le testament réformateur et écrit dans sa langue de l'ancienne monarchie⁸. Cependant la prise en compte du « contexte langagier »⁹ des cahiers, des interactions entre leur « force illocutionnaire » et les diverses énonciations du moment des États généraux, permet de saisir la rupture énonciative dont la langue des cahiers est porteuse :

C'est l'amorce d'un cadre énonciatif en rupture qui attire l'attention du linguiste. Autour du mot citoyen et des nouvelles valeurs qu'il véhicule d'une part, à propos de l'acte de demande d'autre part, les cahiers de doléances mettent en place les fondements énonciatifs de la langue des droits¹⁰.

La problématique ancestrale de la supplique du sujet au roi est de fait battue en brèche. La portée performative novatrice de cette première et même unique énonciation politique collective dans le cours de la Révolution française doit être appréciée en prenant en considération l'insertion des cahiers de doléances dans le flux contemporain des discours¹¹. Il

⁷ Denis SLATKA, article cité.

⁸ François FURET, *Penser la Révolution française*, op. cit., p. 62.

⁹ L'expression est de Jacques Guilhaumou dans son article « L'histoire des concepts : le contexte historique en débat », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, volume 56, n° 3, 2001, p. 689.

¹⁰ Jacques GUILHAUMOU, *La langue politique et la Révolution française : de l'événement à la raison linguistique*, Paris, Méridiens, Klincksieck, 1989, p. 13.

¹¹ « L'histoire des concepts... », article cité, p. 689.

importe tout d'abord de rappeler les diverses mises en garde qui, depuis l'arrêt du 5 juillet 1788 invitant à communiquer au ministère toute recherche sur les formes anciennes de convocation des États généraux, dénoncent le risque d'un changement de la forme du gouvernement. De toute évidence, le pouvoir monarchique est pris à son propre piège et sa condamnation d'une nouvelle langue politique qu'il a lui-même suscitée ne peut qu'être vaine. En outre la dénonciation des «abus» est de plus en plus fréquemment adressée aux États généraux. Mais il faut aussi souligner le fait que les doléances – et notamment celles de Paris - prennent une dimension de plus en plus globale, embrassant les questions mêmes de l'organisation de l'État avec la perspective de la «régénération de la Nation». Expérience du passé et attente du futur se conjuguent et c'est dans cette appréhension nouvelle, progressive, de la temporalité¹² que s'inscrit l'énonciation des cahiers de doléances et que prend pleinement sens leur dimension performative.

L'expression d'«ancien régime» qui s'impose alors est révélatrice de cette perception sans précédent de la temporalité politique et de cette attente d'un monde nouveau. Nombreuses sont les brochures publiées durant la même période qui présupposent l'efficacité des textes, leur potentialité de rupture avec un passé honni et de transformation concrète et prometteuse de l'espace politique. Le «moment» des États généraux

¹² Cf. R. KOSELLECK, *Le futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques*, 1979, traduit de l'allemand par J. Hooek et M. C. Hooek, Éditions de l'EHESS, Paris, 1990 ; F. HARTOG, *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, «La librairie du XXe siècle», 2003.

est sans nul doute travaillé par un imaginaire utopique lui-même infléchi depuis une quinzaine d'années par une tendance à l'uchronie - l'utopie dans le temps - comme l'attestent *La Découverte australe* de Rétif de la Bretonne (1776) et surtout *L'An 2440* de Louis Sébastien Mercier (1784)¹³. Dans sa thèse de doctorat soutenue en 2007, *Les fictions utopiques pendant la Révolution française, enquête sur les interactions entre réalité révolutionnaire et modèles politiques imaginaires*, Anne Rozenn Morel souligne le rôle matriciel joué, pendant la période révolutionnaire, par *l'Utopie* de Thomas More en 1516 dont la récente traduction (1780) est publiée à nouveau en 1789. Elle insiste par ailleurs sur la multiplication des récits et peut-être surtout des projets utopiques à la même période. Plus globalement c'est un esprit utopique qui imprègne les projets politiques qui se multiplient. Bronislaw Baczko écrit à propos des Mémoires sur l'instruction publique de Condorcet :

Ce projet s'insère autrement dans l'histoire : la parole se veut être le Verbe fondateur d'une réalité nouvelle. L'utopie s'enrichit d'une expérience doublée d'illusions ; le projet une fois énoncé a toutes les chances de devenir acte. Un vote ne le transformerait-il pas en institution ? La pratique politique révolutionnaire fait de l'histoire le lieu d'accueil pour les idées les plus hardies¹⁴.

Ce type de projet dominé par une appréhension de la temporalité marquée par l'imaginaire utopique, se caractérise par une exigence explicite de rationalité. La référence à la Raison, la propension à la théorisation - et donc à cette abstraction que dénonceront des

¹³ Cf. Bronislaw BACZKO, *Lumières de l'utopie*, Payot, 1978 (partie IV, « L'utopie et l'idée de l'histoire-progrès »).

¹⁴ Bronislaw BACZKO, « Lumières et utopie, problèmes de recherches », *Annales*, volume 26, numéro 2, 1971, p. 383.

adversaires tels que Burke¹⁵ - marquent fortement l'écriture des projets qui se multiplient en cette brève période. Sieyès, véritable initiateur de ces questions, dans ses *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentants de la France pourraient disposer en 1789* et, plus nettement encore, dans son *Qu'est-ce que le tiers-état ?* invoque la Raison comme la seule catégorie légitimatrice et performative de la réorganisation politique qui doit nécessairement s'imposer. La référence au passé, et notamment à l'histoire ancienne se trouve de fait éliminée : l'heure est celle de la Raison et de sa lumière, de l'intelligence et de l'énergie que la Raison permet de déployer au service de l'émancipation présente et future de l'humanité. Et c'est sans doute dans les écrits de Condorcet publiés en 1788 et 1789, et notamment dans ses *Lettres d'un gentilhomme à messieurs du tiers état*¹⁶ que la référence à la Raison autorise les innovations les plus hardies en ce qui concerne les responsabilités des États généraux dont l'activité doit désormais être orientée vers l'avenir : élaboration d'une « déclaration des droits des hommes », adoption de formes constitutionnelles et d'une législation politique dépendant de « la raison seule » et loin de toute problématique historique inspirée de Montesquieu et de son droit positif. Tout ce qui fait écran - Sieyès est encore une fois là pour le rappeler dans son *Qu'est-ce que le Tiers état ?* - à l'expression de la volonté générale doit être résolument écarté : qu'il s'agisse des privilèges, des ordres, des corporations et des corps particuliers légués par la tradition. La conceptualisation et la redéfinition de

¹⁵ Edmund BURKE, *Réflexions sur la révolution de France*, Paris, Hachette, 1989.

¹⁶ S.L., 1789.

l'énonciation des cahiers de doléances qu'exige une politique nouvelle, s'imposent désormais.

2. La transformation de l'énonciation des cahiers de doléances.

Au sein de la Constituante - par-delà les débats et les tensions qui ont conduit à la mutation des États généraux en Assemblée nationale -, le statut des cahiers de doléances a été largement débattu. Et s'impose tout d'abord la nécessité d'uniformiser l'acte de la demande en introduisant la pensée rationnelle – et donc les lumières - seule en mesure d'unifier une matière perçue comme trop hétérogène. Dès l'ouverture des États généraux s'impose l'idée d'un dépassement des cahiers et des particularités de leurs demandes : les États généraux se doivent d'exercer le pouvoir législatif qui permettra de régénérer la nation. Le refus du Tiers état d'obtempérer aux ordres du roi, l'appui sur le Serment du Jeu de paume, l'inversion des hiérarchies traditionnelles qui en résulte contribuent à redéfinir profondément en droit la puissance souveraine : l'Assemblée nationale chargée d'élaborer une constitution, disposant du pouvoir législatif et contrôlant les finances, représente le peuple souverain. L'État et l'entité sociale tout entière sont ainsi l'objet d'une réorganisation normative profonde. C'est dans ce contexte que le dépassement et la redéfinition des cahiers de doléances et de leur rôle vont s'imposer. Il n'y a désormais plus de mandats impératifs des cahiers et l'Assemblée nationale devient l'organe de la masse des Français. Les députés n'ont pas à veiller à l'application des demandes formulées dans leurs cahiers

mais à concourir à l'énonciation du « vœu national ». C'est donc une « nouvelle langue politique », selon l'expression de Sieyès, qui est en cours de constitution et l'Assemblée Constituante, peut désormais, dans toute une suite d'actes, se lancer à la conquête d'une véritable hégémonie langagière qui va se construire, au fil des événements, en s'opposant avec constance à la figure détestée de « l'aristocrate » appréhendé comme celui qui refuse de renier son intérêt particulier.

II

L'hégémonie discursive de l'Assemblée Constituante

L'adoption de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et le débat qui la précède, ont pour présupposé l'évidence de l'autorité des droits naturels. S'imposent comme incontournables les références à un contrat unificateur, aux principes de la volonté générale et de l'intérêt commun : la nouvelle « langue politique » peut désormais se déployer et les députés, au terme du débat préparatoire de la Déclaration des Droits, détiennent la légitimité de l'utilisation de cette langue.

Cependant la multiplication, durant l'été et l'automne 1789, des émeutes urbaines et rurales, les violences punitives qui se sont déchaînées dès le début de juillet (avec les assassinats de Foulon, de Berthier et de de Flesselles puis avec la mise à mort par la foule de de Launay, le gouverneur de la Bastille) font obstacle au développement de la langue des droits. Et avec les journées d'octobre et le retour forcé du roi et de la famille royale à Paris – « le boulanger, la boulangère et

le petit mitron » -, la logique populaire punitive semble l'emporter en accédant même à une forme de représentativité puisque l'Assemblée nationale accepte d'entendre le porte-parole de la foule mobilisée (Maillard, vainqueur de la Bastille). Mais dans cette affaire, force reste en fait à la loi : une procédure criminelle est instruite, la loi martiale est décrétée peu après et la loi de la libre circulation des grains n'est à aucun moment remise en cause malgré des revendications populaires qui annoncent sans nul doute l'exigence future d'un droit permanent à l'existence. Robespierre est en mesure, pour l'heure, de dénoncer une instrumentalisation de ces troubles qui vise, selon lui, à revenir aux oppressions du passé.

Mais dans cette langue politique nouvelle qui, malgré bien des obstacles, se déploie au cours de l'été 1789, il est des tendances fortes et riches d'avenir. Intervient tout d'abord et de manière quasi immédiate la mise en récit de la révolution, avec ses dénominations nouvelles. Ce récit est porteur d'une mémoire immédiate susceptible de légitimer et d'orienter l'action politique révolutionnaire. Lhoussain Bouddouh écrit dans son ouvrage *L'écriture de l'événement révolutionnaire et la mémoire des Lumières : de l'exaltation à l'ère du soupçon* : « (...) les protagonistes sont pris dans leur propre « récit » et leur perception immédiate de l'événement qu'ils vivent et commentent en même temps se trouve ordonnée sous forme narrative »¹⁷. Ces récits visent le plus souvent à préparer et garantir l'acceptabilité de pratiques et de comportements politiques précis. Le deuxième trait de cette langue politique nouvelle est d'ordre plus nettement thématique : la figure du

¹⁷ Le Manuscrit, coll. Réseau Lumières, Paris, 2012, t. 1, p. 228.

législateur, empruntée pour une large part au Contrat social de Rousseau, y occupe une place importante¹⁸. Dans ses *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer en 1789*, Sieyès érige le législateur en introducteur et fondateur de l'ordre politique conforme à la Raison : « Le Législateur conçoit et réalise dans son esprit, l'ensemble et les détails de l'ordre social qui convient aux peuples. Lorsqu'il nous offrira le fruit de ses méditations, jugeons en l'utilité, et ne lui demandons pas des preuves de fait »¹⁹. Dans quelle mesure la récurrence dès 1789 de cette figure a-t-elle contribué à créer une attente que, chacun à leur manière, un Robespierre et un Bonaparte ont su combler pour un temps ?

Enfin cette langue politique nouvelle est fortement marquée par la condamnation et l'exclusion de l'ennemi de la Révolution : l'aristocrate. Le 10 septembre 1789, le rejet à une très forte majorité de l'Assemblée nationale du bicamérisme défendu par les monarchiens, manifeste la force du rejet de toute « aristocratie ». Dans l'article « Aristocrate » du *Dictionnaire critique de la Révolution française* par François Furet et Mona Ozouf, David D. Bien souligne le fait que le terme finit par « caractériser tout opposant, ou soi-disant opposant, à la Révolution ». Tout au long de la Révolution le terme « aristocrate » sera en fait un repoussoir constant visant la disqualification, l'exclusion de l'espace public, voire l'élimination de l'adversaire perçu comme ennemi. C'est

¹⁸ Cf. David WISNER, « Quelques représentations de législateurs antiques dans l'art de la période révolutionnaire », in *La révolution française et l'antiquité*, T Chevallier éd., Tours, publié par le centre de recherches A. Piganiol, 1991, p. 369-390.

¹⁹ *Op. cit.*, p. 32.

dire que le terme « aristocrate » a été constitutif de l'identité et de l'intégrité de la Révolution. C'est dans la confrontation à l'« aristocrate », à ses menaces toujours résurgentes que la Révolution s'est définie en permanence. Au terme « aristocrate » s'est très tôt surajouté (fin 1789, début 1790) le terme « contre-révolutionnaire ». À la notice « Contre-révolution » du *Dictionnaire national et anecdotique* publié en 1790²⁰, on peut lire :

Contre-révolution : un mot nouveau, il a vu le jour peu après celui de révolution (Voyez ce mot). Contre-révolution désigne le coup de main qui remettrait le despotisme ministériel sur ses pieds et ferait passer les aristocrates du fond de la cale sur le tillac.

Avec l'usage massif de ces termes, la radicalisation révolutionnaire, de Marat à Saint Just et à Robespierre lui-même, exacerbera cette dynamique d'exclusion jusqu'à la légitimation du couple indissociable de la terreur et de la guerre. « Ce qui constitue une République, affirme Saint Just le 26 février 1794, c'est la destruction de ce qui lui est opposé ». Jean Paul Marat ne cesse d'appeler à un « despotisme de la liberté », seul susceptible, selon lui, de vaincre définitivement « le despotisme des rois ». Pour Robespierre enfin, guerre et terreur doivent évidemment s'imposer de pair ²¹. La référence à

²⁰ *Dictionnaire national et anecdotique, pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la révolution et à la nouvelle signification qu'ont reçue quelques anciens mots. Avec un appendice contenant les mots qui vont cesser d'être en usage, et qu'il est nécessaire d'insérer dans nos archives pour l'intelligence de nos neveux.* Par M de l'Épithète, élève de feu M. Beauzée, Académicien mort de l'Académie française, Paris, A Politicopolis, 1790.

²¹ Cf. Maximilien ROBESPIERRE « Observations sur les moyens de faire utilement la guerre » dans *Textes choisis*, t. 1, Paris, Éditions sociales, 1956.

l'ennemi, à ses menées et à ses complots - le lexique du complot joue alors un rôle essentiel - justifiera aussi, on le sait, les épurations successives jusqu'à la fin de la Terreur, non sans laisser de profondes traces dans les tensions ultérieures.

Mais il est indéniable que certains monarchiens radicalisés se sont réclamés de la contre-révolution : un Montlosier ira même jusqu'à revendiquer la notion de guerre civile... À la hantise croissante de l'ennemi irréconciliable de la Révolution répond sans nul doute la radicalisation de dissidences qui tendent de plus en plus à se réclamer de la contre-révolution.

III

Les monarchiens et le refus d'une première radicalisation de la langue révolutionnaire

Les « monarchiens », partisans en 1789 d'une monarchie constitutionnelle à l'anglaise (avec deux chambres : une chambre basse élue au suffrage censitaire et une chambre haute composée de dignitaires nommés par le roi), avant de devenir de fermes défenseurs du veto royal, tiennent somme toute une place réduite dans l'historiographie de la Révolution française. Sergienko Vladislava, dans sa thèse de doctorat soutenue à Moscou en 2005, *Les Monarchiens au cours de la décennie révolutionnaire*²², souligne le paradoxe de la perception de ce pôle politique qui joua un rôle important dans la première phase de la Révolution, mais qui fut ensuite globalement considéré comme composante de la contre-révolution (appréciation généralement entérinée par les historiens de la Révolution du XIXe siècle et par leurs héritiers du

²² Sous la direction de Vladislav Smirnov, Université d'État de Moscou.

XXe siècle²³). Les monarchiens ont été par ailleurs rejetés comme « moyennistes » ou même comme « secte hermaphrodite » par les monarchistes rigoureux et par les ultras.

Parmi les grandes figures de cette mouvance²⁴, c'est sans doute Jean Joseph Mounier, l'homme de la journée des tuiles de Vizille en 1788, promoteur du doublement du Tiers et de la réunion des trois ordres aux États généraux, coauteur de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui retint le plus l'attention des contemporains tant par l'efficacité de son engagement dans la première phase de la révolution que par la précocité de son émigration fin 1789. La marginalisation rapide des monarchiens appuyés par Necker après les journées des 5 et 6 octobre 1789 face au triumvirat « patriote » de Barnave, Lameth et Duport ne retiendra pas ici notre attention²⁵. Nous tenterons en fait de cerner la double logique qui préside à cette première dissidence de la Révolution. Une logique critique tout d'abord, ancrée sur le refus des discours et des pratiques qui fondent l'acceptabilité de la première dynamique de

²³ Cf. Louis BLANC, *Histoire de la Révolution française*, Paris, 1847, p. 35-63 ; Alphonse AULARD, *Histoire politique de la Révolution française. Origines et développement de la démocratie et de la république*, Paris, A. Colin, 1901, p. 52-56 ; Jean JAURÈS, *Histoire socialiste de la révolution française*, Paris, 1922, t. 1, p. 350 ; Georges LEFEBVRE, *La Révolution française*, 3e éd., Paris, PUF, 1951, p. 142 ; Albert SOBOUL, *La Révolution française*, Paris, Quadriga, 1989, p. 15-33.

²⁴ Citons entre autres Nicolas Bergasse, Pierre Victor Malouet, Stanislas de Clermont-Tonnerre, Gérard de Lally-Tollendal, F. M. De Virieu, César Guillaume de La Luzerne.

²⁵ Cf. Robert GRIFFITHS, *Le centre perdu : Malouet et les « monarchiens » dans la Révolution française*, Grenoble, PUG, 1988 ; Ran HALEVI, « Monarchiens » in François FURET et Mona OZOUF, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, 1988, p. 394-403.

radicalisation de la Révolution. Cette critique coïncidera pour une part, une année plus tard (fin 1790), avec les grands arguments de Burke dans ses *Réflexions sur la Révolution en France*. Une logique plus constructive enfin, mais longtemps minoritaire dans une contre-révolution d'abord dominée par les ultras de l'émigration d'entrée de jeu hostiles aux monarchiens qu'ils continueront longtemps encore de considérer comme les « premiers fomentateurs » de la Révolution. Sur le plan de la langue politique, cette dimension positive peut impliquer une conceptualisation riche d'avenir : c'est notamment le cas, nous le verrons, avec Montlosier et ses concepts de contre-révolution et de guerre civile, porteurs de significations aussi précises qu'inédites.

Ce double mouvement de critique de la radicalisation révolutionnaire et d'élaboration d'une voie pour la contenir, voire pour l'annihiler, se développe sur la base d'un postulat commun quant au discours politique et à sa performativité : la nécessité de rejeter « l'abus des mots ». Le refus de « l'abus des mots » a, on le sait, commencé dès les premiers mois de la dynamique révolutionnaire. Il y eut d'abord un refus noble de l'expression « Communes », appelée par une majorité de députés à se substituer à la dénomination de Tiers état. L'on connaît par ailleurs les réticences de Mirabeau et des deux dirigeants monarchiens, Mounier et Malouet, à l'égard de la dénomination d'assemblée nationale que Sieyès sut finalement imposer. Les monarchiens furent en fait très tôt à l'affût des effets pervers d'un discours révolutionnaire radical adressé à des secteurs de plus en plus vastes - la multitude pauvre - de la population et

réapproprié par ces secteurs eux-mêmes. Avant que les *Réflexions sur la Révolution en France* de Burke ne paraissent et qu'ils ne deviennent les correspondants à Paris du parlementaire anglais, les monarchiens furent les premiers (dès août 1789 avec les *Considérations sur les gouvernements et sur celui qui convient à la France* de Mounier) à dénoncer la performativité néfaste d'un discours révolutionnaire trop abstrait, l'inadéquation de modèles politiques foncièrement philosophiques inadaptés à la réalité des faits. Il importe pour les monarchiens - Mounier en tête -, de disqualifier les thèses politiques révolutionnaires qui travaillent et que travaille une « multitude » qui, à l'étonnement de ces premiers promoteurs de la Révolution, s'en est emparée à de dangereuses fins. Les disqualifications de ce discours sont connues : « théorie », « philosophie », « abstraction », « métaphysique », « innovation exagérée », « abus du raisonnement », « abus des mots ». Ce sont bien les monarchiens qui ont ainsi mis en place une vulgate que Burke confortera et qui s'épanouira après la Terreur, notamment dans les œuvres de Joseph de Maistre. Au fil du second versant de l'année 1789, les monarchiens dénoncent avec une véhémence croissante les dérapages qui se multiplient, les journées des 5 et 6 octobre étant considérées comme le paroxysme des inadmissibles débordements : la proclamation de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen jugée trop précipitée, la dissolution des bureaux de l'Assemblée nationale qui permet les pressions croissantes d'une multitude de plus en plus mobilisée, l'organisation du travail des députés en comités (qui permet la minoration voire l'exclusion des modérés), l'abolition des privilèges,

enfin, considérée comme un premier pas dans la mise en cause du droit de propriété. De manière fragmentaire, discontinue et disséminée, au fil d'interventions circonstanciées, les monarchiens ont ainsi anticipé nombre d'arguments critiques de Burke et en particulier sa dénonciation de la force subversive des « principes », de l'« énergie terrible » d'une « doctrine en armes ». On le sait, Burke s'appuiera quant à lui sur l'expérience historique multiséculaire du constitutionnalisme anglais. Il en va tout autrement pour les monarchiens dont les appels à la prudence et au pragmatisme s'appuient sur des bases ou des présupposés théoriques variés : absolutisme éclairé pour certains, constitutionnalisme de tradition parlementaire pour d'autres (c'est le cas pour Montlosier), admiration pour le modèle politique anglais enfin (c'est en particulier le cas de Mounier). Cette problématique initiale du discours des monarchiens constituera le foyer d'une partie des thèses contre-révolutionnaires ultérieures. Mais l'héritage politique des monarchiens ne se réduit pas à cette filiation : durant une émigration où ils ont été accueillis avec méfiance, les monarchiens ont généralement maintenu l'idée d'une compatibilité de la monarchie, de l'égalité des droits et des libertés publiques. Leur refus d'une restauration intégrale de l'Ancien régime les a fortement et durablement opposés aux ultraroyalistes et rapprochés des monarchistes libéraux. De plus, le discours monarchien n'implique, dans ce premier temps, - on le constate particulièrement chez Mounier et Malouet - aucune exclusion des références aux doctrines politiques des Lumières. Au terme de la Révolution, Mounier refusera

d'ailleurs fermement toute idée de responsabilité des Lumières dans la radicalisation de la dynamique révolutionnaire. Dans *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la Révolution de France* publiée en 1801, Mounier s'en tiendra rigoureusement au procès qu'en 1792, émigré, il développait dans ses *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres et sur les moyens qui leur restent pour acquérir la liberté*. Dans ce premier ouvrage, il mettait avant tout en cause le dévoiement du sens des mots, la sensibilité des « hommes passionnés de tous les partis » aux « déclamations violentes », l'acceptation du « joug de la populace ». La réflexion de Burke sera quant à elle imperméable à toute interférence avec les doctrines des lumières : le seul repère pour lui est l'héritage politique que l'Angleterre a constitué à travers les siècles - c'est la fameuse « prescription » - et son hostilité à l'immixtion de la théorie philosophique dans les pratiques et les discours politiques est absolue.

Mais ce sont sans doute les textes de Pierre Victor Malouet (1740-1814) qui permettent de comprendre les difficultés croissantes en matière de crédibilité, les marges d'intervention de plus en plus étroites de cet « extrême centre »²⁶. Propriétaire de plantations de sucre à Saint Domingue et auteur en 1788 d'un *Mémoire sur l'esclavage des nègres* dans lequel il s'opposait aux thèses de son ami Raynal dans l'*Histoire philosophique des deux Indes*, fondateur du club monarchien des Impartiaux, Malouet n'a émigré qu'en 1792. À la différence de Mounier qui s'éloigna de Paris puis

²⁶ Cf. Pierre SERNA, *La république des girouettes (1789-1815 ... et au-delà) une anomalie politique : la France de l'extrême centre*, éd. Champs Vallon, 2005.

émigra au lendemain des 5 et 6 octobre 1789, Malouet a inlassablement ferrailé contre les décisions prises par l'Assemblée nationale sous la pression des sections parisiennes et du club des Jacobins. Les protestations de Malouet sont nombreuses et incessantes : contre l'affectation de gardes au roi au lendemain de la fuite de Varennes (au nom de l'inviolabilité du monarque), contre la création des comités des recherches et des rapports, contre les pamphlets et les journaux (et notamment *l'Ami du peuple* de Marat). Les propositions qu'il multiplie visent explicitement à contrecarrer la dynamique révolutionnaire en cours : demande de l'interdiction des critiques et des vœux des clubs sur les décisions gouvernementales, demande de la liberté du choix des prêtres (assermentés ou réfractaires) pour les catholiques. Enfin en matière de suffrage, dans le débat sur la loi sur le marc d'argent, face à une critique qui gagne en crédibilité dans l'opinion, Malouet développe un véritable contre-discours. Et c'est précisément dans ces interventions que tout à la fois il dénonce les manipulations et les intimidations par le discours et qu'il énonce la nécessité de mettre en place et développer de véritables contre-feux discursifs :

Il est très important, dans de semblables occasions, de parler clairement, et d'écrire, d'imprimer, de publier dans les provinces, des explications. (...) Un seul mot, l'égalité, a bouleversé les têtes, et aucune forte tête ne s'est montrée pour les contenir²⁷.

Mais Malouet pose surtout la question des conditions de la crédibilité et donc de l'efficacité de ces contre-discours indispensables. Et dans ses Mémoires Malouet justifie par ce souci de performativité son

²⁷ MALOUEU, *Mémoires*, 1868, p. 17.

rapprochement de Mirabeau à la veille de la mort de ce dernier : il rappelle en effet que, pour être entendu au sein de l'Assemblée, il fallait, comme Mirabeau, avoir « fait ses preuves de malveillance et d'attaque contre la Cour et ses ministres »²⁸. Malouet explique en effet l'échec du discours du « centre » par le manque d'une autorité qui ne pouvait être acquise que par des démonstrations d'opposition radicale, frontale et sans concessions avec les institutions de l'Ancien Régime et avec leurs partisans. Si l'alliance des monarchiens avec Mirabeau n'a pu véritablement voir le jour, le recours à l'autorité de Raynal par le biais d'une adresse à l'Assemblée signée par le vieux philosophe, a nourri tous les espoirs des monarchiens. Dans ses mémoires, Malouet évoque sa correspondance suivie avec Raynal, toujours sous le coup, à la veille de la Révolution, de la condamnation de son *Histoire des deux Indes*. L'indignation croissante qu'exprime l'abbé Raynal à l'égard de la Révolution conduit Malouet à envisager une intervention publique du vieux philosophe – « une lettre de remontrances » à l'Assemblée nationale :

Il me paraissait enfin dans une telle indignation, que je crus devoir en tirer parti. [...] Je lui disais que son âge, sa réputation et son courage lui permettaient cette liberté ; que l'autorité du raisonnement et celle des principes lui appartenaient ; que si quelqu'un pouvait contenir cette révolution dans de justes limites, c'était celui qui en avait devancé l'explosion, qui l'avait peut-être préparée, et dont le nom se trouvait sans cesse dans la bouche des patriotes à côté du nom de Jean-Jacques. L'abbé Raynal me répondit qu'il ferait, qu'il oserait tout ce que je voudrais, que l'idée d'écrire à l'Assemblée, et de faire ainsi une

²⁸ *Op. cit.*, p. 9.

sorte d'amende honorable de ses écarts, lui convenait tout à fait²⁹.

Au lendemain du vote par l'Assemblée de la translation des cendres de Voltaire au Panthéon (30 mai 1791), la déception de l'Assemblée est à son comble : la lettre rédigée par « le Patriarche de la démocratie » (aidé, il est vrai, de Mounier et de Mallet du Pan) est un véritable désaveu de la politique menée et un camouflet pour les Jacobins dont les attentes à l'égard de Raynal sont littéralement prises à contrepied :

L'adresse, en général avait un ton de censure et une force de logique qui devaient produire un grand effet de la part d'un écrivain philosophe aussi célèbre que M. de Raynal³⁰.

Mais ce soutien de Raynal aux critiques et aux prises de position de Malouet et des monarchiens est sans effet sur l'assemblée : la dénonciation de la manipulation du vieux Raynal par Robespierre suffit pour que la déception provoquée par la lecture de l'adresse soit dépassée :

Les malheureux vont chercher sur le bord de sa tombe un vieillard respectable ; et, abusant de sa faiblesse, ils lui font abjurer la doctrine et les principes qui ont fondé sa réputation. [...] L'Assemblée, sur la parole de Robespierre, se jugea supérieure aux réprimandes de l'abbé Raynal et passa à l'ordre du jour³¹.

Cette vaine recherche de crédibilité et d'efficacité politiques va conduire un autre monarchien, Montlosier (1755-1838) à une réflexion théorique particulière, ancrée sur une conscience pleine et entière

²⁹ *Ibid*, p. 126.

³⁰ *Ibid*, p. 133.

³¹ *Ibid*.

de l'échec politique de cette mouvance « centriste ». Par-delà la Révolution, l'émigration, l'Empire et la Restauration, cette réflexion conduira Montlosier à concevoir la notion de « lutte entre deux classes »³² comme schéma d'intelligibilité de l'histoire de la Révolution. Mais dans son *Essai sur l'art de constituer les peuples ou examen des opérations constitutionnelles de l'Assemblée nationale de France* qu'il publie en octobre 1791 (au moment même où il émigre, son mandat de député étant échu en septembre), Montlosier propose, comme la plupart des monarchiens, une monarchie à l'anglaise centrée sur la liberté individuelle.

Mais c'est pour l'essentiel dans les brochures qui suivent que Montlosier est conduit à définir la notion de « guerre civile » comme une catégorie positive dans la mesure où elle désigne la dynamique qui peut seule résoudre le conflit interne à la nation parvenu au paroxysme de son intensité. En l'occurrence, dans la situation révolutionnaire contemporaine, seule la guerre civile, selon Montlosier, est en mesure de déclencher le processus d'une contre-révolution salvatrice d'une monarchie rendue à la vérité de ses origines, dégagée de la gangue du despotisme. Cette dynamique de guerre civile exclut en fait, pour Montlosier, tout aussi bien la stratégie parlementaire strictement défensive et vouée à l'échec des députés monarchiens que l'appui,

³² Sur la formation du concept de « classe », cf. Marie France PIGUET, *Classe. Histoire du mot et genèse du concept, des physiocrates aux historiens de la Restauration*, Lyon, PUL, 1996, chap. 6.

constamment sollicité par les émigrés, des armées des monarchies européennes³³.

Enfin, en 1791, Montlosier introduit véritablement l'expression « contre-révolution » comme expression positive dans le champ des discours politiques, en publiant la brochure intitulée *De la nécessité d'une contre-révolution en France, pour rétablir les finances, la religion, les mœurs, la monarchie et la liberté*³⁴ :

Moi je ne suis point ami de cette révolution-là ; et quoique je désire sincèrement la liberté de mon pays, je suis attaché à la distinction des rangs, aussi bien qu'aux justes prérogatives du sacerdoce et du trône ; et comme, avec les principes actuels de la révolution, nous sommes arrivés à une dissolution entière des mœurs et de l'ordre public, je veux la contre-révolution ; j'avoue que je la désire sincèrement, et je crois que tous les bons Français doivent la désirer comme moi ; car je vais prouver qu'il n'y a que la contre-révolution qui puisse rétablir l'ordre public et les finances, et ramener en France la paix, la prospérité, la liberté³⁵.

Cette contre-révolution implique prioritairement, selon Montlosier, une double remise en ordre : financière (avec des assignats qui ne seront plus gagés sur les « propriétés envahies lors des orages populaires ») et surtout militaire³⁶. L'armée aurait été, selon lui, par trop la cible d'un discours qui a détruit tout sens de l'autorité :

Une autre erreur de l'assemblée nationale est d'avoir imaginé qu'un soldat pouvait être un citoyen, de la même manière qu'elle avait imaginé de faire de tous les citoyens des soldats, et en

³³ Sur le caractère exceptionnel du recours à la notion de guerre civile dans la tradition de la pensée politique française, cf. J. C. MARTIN, *La guerre civile entre histoire et mémoire*, Rennes, Ouest Éditions, 1995.

³⁴ Par M. de Montlosier, député d'Auvergne, 1791.

³⁵ *Op. cit.*, p. 5.

³⁶ Cf. J. STAROBINSKI, *Action et réaction, vie et aventure d'un couple*, Paris, Seuil, 1999.

conséquence, elle a parlé aux soldats le langage de la liberté, et aux citoyens le langage des camps. Le fait est qu'elle a décomposé toutes les mœurs sociales en les associant aux habitudes militaires ; et qu'elle a corrompu entièrement les habitudes militaires en les associant aux mœurs sociales³⁷.

Le discours des « droits de l'homme » et des « principes chimériques d'égalité » ne doit donc pas être tenu aux militaires et c'est une des premières tâches de la contre-révolution qui doit par ailleurs empêcher les « grandes déclamations de liberté » émanant des clubs et les violences qui, selon Montlosier, se sont particulièrement manifestées le 14 juillet et la nuit du 4 août³⁸. Mais, plus profondément, au sein même des discours ambiants, une rupture doit s'opérer avec le discours abstrait des « principes » qui aurait, conjointement à la dénonciation de la richesse et des « riches », autorisé le déchaînement des violences :

On a voulu faire une révolution dans la religion et dans les mœurs ; et qu'a-t-on voulu y substituer ? des principes philosophiques, comme si le peuple avait l'habitude de généraliser ses idées et comme s'il pouvait d'ailleurs se gouverner par des principes³⁹.

L'assemblée nationale n'a pas dit : peuple, il faut massacrer les nobles et les prêtres ; mais elle a dit : ils sont riches, et ils sont vos ennemis⁴⁰.

Mais c'est principalement dans la brochure qui fait immédiatement suite - elle est publiée à la fin de l'année 1791 - au premier opuscule intitulé *De la nécessité d'une contre-révolution*, que Montlosier explicite la notion de

³⁷ *Op. cit.*, p. 17.

³⁸ Les décrets de la nuit du 4 août, « espèce d'orgie, où chacun disposait des propriétés qui n'étaient pas les siennes ». *Op. cit.* p. 30.

³⁹ *Op. cit.*, p. 34-35.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 37.

guerre civile. Il s'agit de la brochure intitulée *Des moyens d'opérer la contre-révolution*. Montlosier préconise le développement d'une force contre-révolutionnaire et l'établissement d'un rapport de forces susceptible d'anéantir une dynamique révolutionnaire dont les origines sont fort anciennes, et de revenir à une forme monarchique originaire pleinement dégagée de ses dérives despotiques plus récentes. Montlosier déclare assumer pleinement l'utilisation du terme « force » :

J'ai prononcé là un mot terrible, car la force destinée à agir contre la force, établit aussitôt un état de guerre ; et c'est une guerre, une guerre civile que j'appellerais au secours de ma patrie ! Ici je ne veux pas dissimuler que les républicains cherchent de toutes forces à l'éviter⁴¹.

Selon Montlosier, cette guerre civile qu'il envisage comme seul moyen de mener à son terme la contre-révolution, n'a rien à voir avec le déchaînement contemporain des violences dans les deux camps qui s'affrontent, qu'il s'agisse des « incendies » et des « massacres », des « vexations et des spoliations » œuvres des révolutionnaires ou des « jacqueries royales et catholiques » sans objectif précis et qui éclatent ici ou là, ou encore des combats aux côtés des armées étrangères. Ultérieurement - au début de la Restauration -, Montlosier définira cette guerre civile comme processus susceptible de conduire à la paix et à un ordre monarchique régénéré, impliquant une division radicale et systématique du corps de la nation :

Les guerres civiles supposent un grand partage sur deux points divers de volonté ou d'affection publique. J'appelle ainsi une scission qui s'établit dans le corps même de la nation, c'est-à-dire

⁴¹ *Ibid*, p. 10.

dans la masse de son gouvernement, de ses autorités et de ses forces⁴².

Mais dès 1796, dans ses Vues sommaires sur les moyens de paix, pour la France, pour l'Europe, pour les émigrés⁴³, Montlosier revendique une « théorie des guerres civiles » :

Le premier point de la théorie des guerres civiles, c'est qu'il faut savoir mettre en mouvement des masses contre des masses. Ce n'est que de cette manière qu'on peut espérer de grandes choses, de grandes collisions, et par conséquent de grands résultats⁴⁴.

Cette notion de guerre civile, qui peut paraître paradoxale chez un monarchien qui a concouru à la dynamique révolutionnaire dans sa phase initiale et qui, sous la Restauration, s'opposera au courant ultraroyaliste et au « parti prêtre », sera en fait une constante de la pensée politique et historique de Montlosier. Dans son ample étude intitulée *De la monarchie française*, publiée de 1814 à 1824, Montlosier fait de la lutte pluriséculaire entre « la classe tributaire » et le « peuple ancien » structuré dans l'ordre féodal traditionnel, le moteur de l'histoire française et européenne :

Nous allons voir s'élever, au milieu de l'ancien état, un nouvel état ; au milieu de l'ancien peuple, un nouveau peuple ; au milieu des anciennes mœurs, des anciennes institutions et des anciennes lois, de nouvelles mœurs, de nouvelles institutions, de nouvelles lois. Nous allons voir un état double, un peuple double, un ordre social double, marcher pendant longtemps parallèlement l'un à l'autre, s'attaquer ensuite, et se combattre avec acharnement⁴⁵.

⁴² *De la monarchie française*, 1814, t. 2, p. 353.

⁴³ Ouvrage édité à Londres.

⁴⁴ *Op. cit.*, p. 13.

⁴⁵ *Op. cit.*, t. 1, p. 135-136.

Pour Montlosier, la longue histoire de la monarchie française a été un « état permanent de guerre », et le développement de l'absolutisme – « despotisme » selon Montlosier - n'a fait que préparer l'émergence d'un « peuple nouveau » potentiellement révolutionnaire :

Ce peuple souverain, qu'on ne le blâme pas avec trop d'amertume : il n'a fait que consommer l'œuvre des souverains ses prédécesseurs. Il a suivi de point en point la route qui lui était tracée depuis deux siècles par les rois, par les parlements, par les hommes de lois, par les savants. [...]. Il n'a fait que mettre en exercice cette haine de nos temps passés que les uns avaient pris tant de soin de lui inspirer [...]. De cette manière, on peut dire qu'il a moins fait une révolution, qu'il a manifesté des révolutions déjà faites. On l'accuse d'avoir abattu un édifice ; il n'a fait qu'ouvrir un sépulcre⁴⁶.

Avec Montlosier, élément original du courant monarchien, émerge ainsi une problématique historiographique de l'Ancien régime et de la Révolution qui ne sera pas sans incidence sur l'historiographie du XIXe siècle, de Guizot à Tocqueville.

⁴⁶ *Op. cit.*, t. 2, p. 209.

IV

André Chénier : de la langue de la liberté à la dénonciation de sa dangerosité

L'itinéraire politique d'André Chénier avant et pendant la Révolution est somme toute mal connu. Certes, la focalisation sur l'exécution du poète à la fin de la Terreur permet de souligner son opposition radicale au jacobinisme même si les *Iambes*, véhémence dénonciation de l'arbitraire, sont souvent oubliés au profit de poèmes élégiaques tels que la « Jeune Captive ». Intervient par ailleurs l'ombre portée des poèmes antiques antérieurs à la Révolution. Enfin, l'œuvre du prosateur, du journaliste des premières années de la Révolution - avec le magistral écrit posthume, *les Autels de la peur* - demeure largement méconnue.

Mais pour mieux appréhender une évolution politique singulière (qui ne se confond nullement avec celle des courants politiques qui émergent et disparaissent dans les trois premières années de la Révolution - et notamment avec le groupe des

monarchiens), il importe de prendre la mesure de la distance critique qui a été très tôt celle d'André Chénier à l'égard des stéréotypes ambiants, des représentations communément reçues, de toute une vulgate des Lumières dominante dans les années 1780. Cette défiance vise aussi nécessairement la langue indissociable de cette vulgate. Une langue que Chénier choisit très tôt d'appréhender dans ses effets, dans sa dimension performative. À la vulgate des Lumières - et à la forte inspiration voltairienne qui la sous-tend⁴⁷ - Chénier reproche une propension à la manipulation d'un public aisément crédule que subjugue de plus un ton emphatique et dogmatique comparable à celui des clercs, théologiens et juristes du passé et qui révèle un nouveau type de fanatisme terriblement dévastateur :

Tel homme il y a deux cents ans, aurait passé sa vie dans les églises, un chapelet à la main, précisément par la même raison qui fait qu'aujourd'hui il plaisante sur la messe avec ses valets. Un peu de lecture ou de conversation lui a appris quelques raisonnements de Bayle, de Voltaire ou de quelqu'un de ces hommes qui nous ont éclairés. Il les répète, il trouve qu'ils ont raison. D'autres lectures, d'autres conversations le pousseraient autrement. Sur la foi de Calvin, il irait brûler Servet. Échauffé par Bucer ou par Knox, il tuerait le duc de Guise ; prêché par un moine, il poignarderait Coligny. Suivez-le dans les opinions où il n'a point de guide. Le premier charlatan qui se présente lui dit... et il le croit... Il lui dit... et il le croit et il le prouve, et il va partout le criant, le prêchant. Pour moi, je ne vois point qu'il y ait tant de différence entre croire cela et la résurrection de Lazare⁴⁸.

⁴⁷ Dans le fragment posthume intitulé « Histoire du pouvoir royal en Europe », André Chénier déclare injustifiables les critiques que Voltaire a adressées au *Contrat social* et à *l'Esprit des lois*. Et il condamne également le sacre de Voltaire proclamé poète insurpassable, l'intimidation et l'aliénation que ce statut implique pour les jeunes écrivains débutants.

⁴⁸ *Essai sur les causes et les effets de la perfection et de la décadence des lettres et des arts*, Œuvres complètes, édition G. Walter, p. 675.

Pourfendeur de ce qu'il nomme la « servitude » - l'incapacité de penser par soi-même - et défenseur de la « pensée libre » - celle qui se déjoue des stéréotypes -, André Chénier, dès avant la Révolution dresse la liste des victimes de l'arbitraire sur l'ensemble du siècle. Toutes les victimes : du grand historien Fréret, détenu à la Bastille à la fin du règne de Louis XIV, aux deux hommes brûlés vifs pour « sodomie » « il y a une cinquantaine d'années »⁴⁹.

À l'égard de la dynamique de radicalisation de la Révolution française, le premier désaveu, la première expression de fortes réserves apparaît en fait en août 1790 (plus précisément, ce qui revêt une forte dimension symbolique, le 24 août, date anniversaire du massacre de la Saint-Barthélemy) avec *l'Avis au peuple français* qu'André Chénier publie dans le treizième numéro des Mémoires de la Société de 1789. Cette prise de distance, limitée d'ailleurs comme le montrera une année plus tard (1er juin 1791 dans le *Moniteur*) son *Adresse à Guillaume Thomas Raynal* dans lequel il reproche au vieux philosophe sa condamnation de la Révolution, est toutefois très décalée dans le temps par rapport aux manifestations d'opposition des monarchiens qui développent leurs critiques dès la fin de l'été 1789.

L'analyse très subtile de la monarchie d'Ancien Régime - marquée par la lecture de Montesquieu - interdit à André Chénier toute perspective de ralliement à la contre-révolution dont se réclamèrent très tôt certains monarchiens. À l'inverse de ces derniers, André Chénier attaque d'ailleurs avec virulence Burke et ses *Réflexions sur la Révolution de*

⁴⁹ *Op. cit.*, p. 702.

France. Cependant *L'Avis au peuple français* dénonce les bases mêmes de la dynamique de radicalisation de la Révolution : l'ensemble des présupposés qui autorisent la multiplication des interventions populaires de plus en plus concertées et violentes (délégations, pétitions, contestations de la représentation nationale). André Chénier dénonce principalement la thèse d'un complot associant les « princes étrangers », les « fugitifs français » (André Chénier manifeste une nette réticence à employer le terme « émigrés ») et les ennemis de l'intérieur. André Chénier dénonce la dialectique issue de cette thèse du complot qui ouvre la voie des violences populaires qui, à leur tour, crédibilisent l'idée même du complot et exacerbent l'hostilité des émigrés à l'égard de la Révolution. Violences révolutionnaires et contre-révolution agressive participent ainsi, selon André Chénier, d'une même logique :

Qu'on change de méthode, ou qu'on cesse d'accuser leur absence. [...] Qu'on cesse de les effrayer, et ils cesseront d'être à craindre⁵⁰.

Cette première intervention dissidente d'André Chénier réunit en fait toutes les critiques politiques et éthiques qu'il développera ultérieurement : dénonciation de l'usurpation des droits de la nation et de l'irrespect de la représentation nationale, désignation des manipulateurs, « orateurs et écrivains », incompétents, cyniques ou stupidement sincères. Mais André Chénier insiste surtout sur les effets nocifs à long terme de ce dévoiement de la Révolution, non seulement à l'échelle de la France mais aussi à celle de l'Europe et peut-être même du monde :

⁵⁰ *Ibid.*, p. 203-204.

[...] le spectacle de la France s'élèverait comme un épouvantail sinistre pour protéger partout les abus et mettre en fuite toute idée de réforme et d'un meilleur ordre de choses ; et la vérité, la raison, l'égalité n'oseraient se montrer sur la terre que lorsque le nom français serait effacé de la mémoire des hommes⁵¹.

Dans un premier temps, André Chénier martèle sa dénonciation d'une filiation entre les vexations révolutionnaires contemporaines, l'arbitraire et le fanatisme qui les inspire et l'arbitraire traditionnel d'inspiration religieuse :

Des voyageurs arrêtés, des voitures fouillées et retenues au hasard et sans ordre du magistrat, tant d'autres tumultueux « plébiscites » ne valent pas mieux aux yeux (du vrai citoyen) que des lettres de cachet : il ne le dissimule pas ; il ne sait pas plus ramper dans les rues que dans les antichambres⁵².

Quiconque ne s'enrôle pas avec eux, et n'admire pas leur turbulente loquacité, et ne brûle pas de l'encens sur leur autel, est déclaré par eux ennemi de l'État et de la constitution ; comme des prêtres, dans tous les pays, ont dit, disent et diront que vouloir les soumettre aux lois, réduire leur opulence usurpée, mépriser leurs fables corruptrices et leur sévérité intéressée, ou leur indulgence vénale, c'est attaquer le ciel même, c'est être ennemi de Dieu et de la vertu⁵³.

Mais à partir de la fin de l'année 1791, les critiques d'André Chénier s'accroissent : le poète concentre désormais ses attaques sur ceux qu'il estime être les fauteurs de la radicalisation du processus révolutionnaire. Sont successivement pris pour cibles les manipulateurs de la classe « pauvre et ignorante » (septembre 1791), les responsables des mesures répressives contre les prêtres réfractaires (octobre 1791), Robespierre lui-même (avril 1792). En

⁵¹ *Ibid*, p. 215.

⁵² *Ibid*, p. 228.

⁵³ *Ibid*, p. 234.

avril 1792, André Chénier a par ailleurs donné son appui à l'application de la loi martiale contre les manifestations du Champ de mars.

C'est précisément dans son article du 29 avril 1792, intitulé « Sur les sociétés patriotiques », qu'André Chénier inaugure une réflexion sur la dénaturation de la langue révolutionnaire de plus en plus conduite, selon lui, à autoriser et légitimer le déchaînement des violences arbitraires :

Ils appellent vos écrits des écrits « infâmes », comme si la raison, le courage, l'amour des lois et la liberté, pouvaient être des choses « infâmes » ; mais si ces messieurs se sont promis d'altérer toute la langue, comme ils ont déjà perverti le sens des mots « patriotisme, civisme, liberté égalité, république » etc. ; et, dans leur nouveau jargon, un ouvrage est « infâme » lorsqu'il dévoile des « infamies »⁵⁴.

Des notations du même ordre se retrouvent éparses dans certains écrits des Girondins traqués ou emprisonnés (Madame Roland, Louvet). Mais c'est après le 9 thermidor et sous le Directoire que cette réflexion critique sur la langue révolutionnaire acquerra une dimension méthodique : le *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire* de La Harpe (1797) développera et systématisera, nous le verrons, les critiques des dissidences antérieures. Mais André Chénier dénonce également l'héroïsation à l'antique des révolutionnaires : il affirme bien haut que le prétendu civisme contemporain n'a rien à voir avec le civisme romain. Si la révolution en cours présente quelques ressemblances avec certaines séquences de l'histoire antique, c'est avec les périodes les plus tyranniques et les plus violentes de l'antiquité gréco-romaine. En

⁵⁴ *Ibid*, p. 305-306.

1797, dans son *Essai sur les révolutions*, Chateaubriand émigré à Londres développera de manière systématique les mêmes thèses. Dans des développements épars mais conséquents, et somme toute très précoces - notamment dans deux textes écrits dès avril 1791, les *Réflexions de parti* et les *Autels de la peur* - André Chénier désigne la terreur comme effet majeur de la langue révolutionnaire sur le sujet isolé et sur la cité dans son ensemble :

Le simple sens de ce mot « aristocrate » engourdit un homme public, et attaque chez lui jusqu'au principe du mouvement. Il veut le bien de tout son cœur ; il s'y porte avec zèle ; il y sacrifierait toute sa fortune ; il est toujours prêt à marcher au milieu de son action ; qu'il entende prononcer contre lui ces cinq funestes syllabes, il se trouble, il pâlit, le glaive de la loi lui tombe des mains. Or il est bien clair que Cicéron ne sera jamais qu'un « aristocrate », au dire de Clodius et de Catilina : si donc Cicéron a peur, que deviendrons-nous ?⁵⁵

La réflexion sur l'intimidation induite par la langue révolutionnaire et la dénonciation de l'assimilation des comportements révolutionnaires contemporains à l'héroïsme démocratique antique vont ainsi de pair. André Chénier semble donc anticiper à la fois sur le *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire* de La Harpe et sur *l'Essai sur les révolutions* de Chateaubriand.

André Chénier développe plus amplement cette double orientation critique dans les *Autels de la peur* :

Des peuples anciens avaient élevé des temples et des autels à la Peur. Nous ne les avons pas encore précisément imités en cela dans Paris [...] nous pouvons dire que jamais la Peur n'eut plus de véritables autels qu'elle n'en a dans Paris ; que jamais elle ne fut honorée d'un culte plus universel, que cette ville entière est

⁵⁵ *Ibid*, p. 360-361.

son temple ; que tous les gens de bien sont devenus ses pontifes, en lui faisant journellement le sacrifice de leur pensée et de leur conscience⁵⁶.

Ces prises de position publiques et les effets qu'elles produisirent (la traque, la clandestinité et la détention) eurent, on le sait, une forte incidence sur l'œuvre proprement poétique d'André Chénier. Les *Iambes*, qui prennent à partie les responsables jacobins de la Terreur, en témoignent par leur véhémence sans précédent dans l'œuvre du poète. Mais les *Odes* témoignent également du fait que désormais André Chénier considère sans restriction aucune que la France, qui pourtant, trois ans plus tôt, s'est réclamée du principe intangible de liberté, connaît désormais le comble de la servitude. La cinquième ode consacrée à Byzance souligne le fait éminemment paradoxal que, contrairement à l'empire ottoman traditionnellement considéré comme le parangon du despotisme, la France révolutionnée ne connaît aucun contre-pouvoir et aucune digue protégeant l'espace privé et donc la liberté du sujet :

Byzance, mon berceau, jamais tes janissaires
Du musulman paisible ont-ils forcé le seuil ?
Vont-ils jusqu'en son lit, nocturnes émissaires,
Porter l'épouvante et le deuil ?

Son harem ne connaît, invisible retraite,
Le choix, ni les projets, ni le nom des vizirs.
Là, sûr du lendemain, il repose sa tête,
Sans craindre au sein de ses plaisirs

Que cent nouvelles lois qu'une nuit a fait naître,
De juges assassins un tribunal pervers,

⁵⁶ *Ibid.*, p. 358.

Lancent sur son réveil, avec le nom de traître,
La mort, la ruine ou les fers.

Tes mœurs et ton Coran sur ton Sultan farouche
Veillent, le glaive nu, s'il croyait tout pouvoir,
S'il osait tout braver, et dérober sa bouche
Au frein de l'antique devoir.

Voilà donc une digue où la toute puissance
Voit briser le torrent de ses vastes progrès.
Liberté qui nous fuit, tu ne fuis pas Byzance :
Tu planes sur ses minarets.

Le constat est amer : pour le poète que la phase initiale de la Révolution enthousiasmait, mieux que la Déclaration des Droits de l'Homme, mieux que les « principes » constamment proclamés par la Révolution en marche, la coutume et la religion musulmane maintiennent l'individu à l'abri des envahissements du pouvoir. Le topos du despotisme oriental, dans le contexte de la dérive terroriste de la Révolution, a désormais perdu toute signification.

V

« Disputes de mots » et langue du peuple

L'année 1790 est marquée par une réflexion sans précédent sur la langue politique. Dans son ouvrage *La langue politique et la Révolution française* (1789), Jacques Guilhaumou souligne l'importance de la tribune intitulée « Sur l'influence des mots et le pouvoir de l'usage » et signée « C.B., homme libre », que publie à partir du 14 décembre 1790 *le Mercure National*. Cette intervention postule la nécessaire coïncidence de la régénération de la nation et de celle de la langue qui doit être « purifiée au feu de la liberté ». À l'heure où les monarchiens et les modérés évoquent volontiers le bon usage et protestent à leur tour contre « l'abus des mots » et notamment contre l'utilisation massive et dans son sens le plus étendu du terme « aristocrate », les journalistes patriotes ripostent en explicitant les enjeux de ces « disputes de mots ». Dans le journal *les Révolutions de Paris* (XVIII, 7 au 14 novembre 1789), Loustalot écrit :

Le mot Aristocrate n'a pas moins contribué à la Révolution que la cocarde. Sa signification est aujourd'hui très étendue : il s'applique à tous ceux qui vivent d'abus, qui regrettent les abus, ou qui veulent créer de nouveaux abus. Les aristocrates ont cherché à nous persuader que ce mot était devenu insignifiant. Nous n'avons pas donné dans le piège.

Le procès du suffrage censitaire, la contestation de la loi sur le marc d'argent et de la distinction entre citoyens actifs et citoyens passifs permettent aux « patriotes » de montrer comment, à l'initiative des monarchiens et des modérés, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen se trouve vidée de son sens, réduite à l'état de formule incantatoire et vaine. La réaction des modérés prend alors les formes les plus diverses dans des textes de tonalité globalement pamphlétaire qui visent à déstabiliser le discours révolutionnaire. Ces textes souvent burlesques parodient les « feuilles » et la presse révolutionnaire - plusieurs faux Père Duchêne dénoncent avec virulence les Jacobins comme autant de « gueux d'aristocrates ». Mais intervient aussi un type de discours plus argumenté invitant à distinguer la subversion inadmissible de l'ordre légal - « les troubles » - de la phase initiale de la Révolution marquée par une insurrection très consensuelle. Dans *l'Ami des patriotes*, au début de 1791, Duquesnoy revient sur les journées d'octobre 1789, initiative, selon lui, de « brigands soudoyés », qu'il oppose au grand mouvement unanime de 1788-1789. Et il rappelle tout à la fois l'exigence d'une définition précise et rigoureuse des mots et, pour le peuple, la nécessité d'une éducation, des connaissances - les « lumières » - qui lui manquent absolument. Le journal d'obédience modérée *le Spectateur National* va dans le même sens alors que le

journal de Loustalot, *les Révolutions de Paris*, dénonce dans ses exigences et ses réticences une manipulation visant à déstabiliser les Jacobins.

Robespierre quant à lui dénonce également la manipulation langagière - l'art de « gouverner les hommes par les mots » -, la « locution insidieuse et barbare » que constitue la distinction entre citoyens actifs et citoyens passifs, qui « souillera à la fois notre code et notre langue »⁵⁷.

Dans son ouvrage *La langue politique et la Révolution française* (1989), Jacques Guilhaumou a montré comment la confrontation des Jacobins et des modérés se déploie à travers une suite de « disputes de mots » : disputes sur la qualification de la fuite de Varennes – « enlèvement » ou « fuite » et « désertion » -, sur l'alternative d'une « charte » ou d'une « constitution », dispute enfin sur l'opportunité du terme « république ».

À propos de la fuite de Varennes, le journal *l'Argus patriote* proteste, le 28 juin 1791, contre la thèse officielle de l'enlèvement :

Mais c'est bien lui-même qui s'enlevait avec sa propre famille. L'expression d'enlèvement était donc fausse, mensongère, indigne de l'auguste franchise qui caractérise le langage des hommes libres.

Après le massacre du Champ de mars le 17 juillet 1791, dans la lutte des mots qui s'intensifie, les modérés sont à l'initiative, et les journaux patriotes (et notamment *l'Argus patriote*, *la Chronique de Paris* et *les Révolutions de Paris*) dénoncent inlassablement le piège des mots. La substitution du terme « charte » au terme

⁵⁷ Discours sur la nécessité de révoquer les décrets qui attachent l'exercice des droits du citoyen à la contribution du marc d'argent.

« constitution » est particulièrement dénoncée. *Les Révolutions de Paris* mettent en garde :

Citoyens, ne vous apercevez-vous pas déjà qu'on cherche à faire vieillir le mot constitution pour le remplacer par celui de charte. [...] Citoyens ! cette remarque grammaticale est beaucoup plus importante qu'on affecte devant vous de le croire. Ne vous dessaisissez pas du terme constitution.

Mais le même journal dénonce d'autres pièges lexicaux : la substitution du mot « modérés » au mot « aristocrates », celle de « factieux », « séditieux » et « incendiaires » au terme « patriotes ». C'est précisément à ce jeu insidieux de dislocation du discours révolutionnaire que s'oppose une initiative sans précédent. Le « grammairien patriote » François Urbain Domergue développe une réflexion systématique sur la question de la langue révolutionnaire en instaurant une configuration d'espaces (le Journal de la langue française et la Société délibérante des amateurs de la langue française) permettant d'« élever notre langue à la hauteur de la constitution ». Il s'agit de faire en sorte que la langue politique demeure et même soit de plus en plus en mesure d'être fidèle au droit naturel et transparente à ses principes. Au cours de l'année 1791, Louis Sébastien Mercier, Condorcet, Brissot, Carra et Robespierre adhéreront à la Société des amateurs de la langue française.

Il est toutefois une initiative linguistique qui, au cours de l'année 1791, va diviser les Amis de la Constitution (première appellation du club des Jacobins) qui intégraient encore Brissot, Condorcet et la plupart des futurs Girondins. Ce sont précisément ces derniers qui prennent l'initiative de lancer, dans les

débats en cours, le terme « république ». Début juillet, Condorcet publie le premier numéro du journal *le Républicain*. Brissot lance le débat sur l'opportunité du mot « république » en proposant un prix pour qui définira les rapports entre les termes « républicain » et « citoyen ». Enfin, le 15 juillet, les Cordeliers lancent une pétition réclamant la République. Robespierre condamne cette initiative des « Brissotins » au nom du strict respect de la constitution. Il lui reproche plus précisément de diviser les patriotes et de fournir un prétexte au déchaînement de la répression. Face à Thomas Payne qui apporte son soutien à l'initiative républicaine, Sieyès, dans *le Moniteur* du 6 juillet, déclare-lui aussi sa préférence pour une monarchie constitutionnelle. Les réticences de Robespierre à l'égard du terme « république » (Robespierre publie le 17 mai le premier numéro de son journal significativement intitulé *Le défenseur de la Constitution*) ainsi que son attentisme lors de la journée du 10 août lui seront bien évidemment reprochés par les Girondins.

Mais c'est avec les notions de « patrie en danger » et de « salut public » que va s'imposer l'idée d'une légitimité de la transgression de la lettre des lois. Avec la chute de la monarchie le 10 août 1792, l'invasion des troupes étrangères, l'accentuation des tensions intérieures et la levée en masse, des voix s'élèvent pour refuser que l'on oppose loi et salut public et pour rappeler que ce dernier doit impérativement primer. La voix de Robespierre est ici la plus catégorique :

Les amis de la liberté se trouvent souvent embarrassés entre la lettre de la loi et le salut de la constitution, et le salut de la loi elle-même [...]. Moi, messieurs, c'est la loi, fondement de notre

liberté, ce sont les principes de la révolution, c'est la loi suprême, le salut public que j'invoque.

Contre les « aristocrates », plus que jamais dénoncés, la justice populaire est dès lors à l'ordre du jour. Commissaires jacobins, « missionnaires patriotes » issus d'un réseau de sociétés patriotiques dense et fortement mobilisées déploient leurs initiatives tant exécutives que judiciaires. Activité pétitionnaire, interventions du peuple aux tribunes de l'assemblée législative elle-même, justice populaire qui supplée les défaillances ou l'hostilité des autorités et prétend légaliser les exigences punitives de la population : une nouvelle langue politique apparaît, centrée sur le peuple, qui s'affirme à travers ses porte-parole, par et pour le peuple. Langue populaire donc. Le récit robespierriste de la révolution peut dès lors, à partir du 10 août, se déployer. Dans son article intitulé « Sur les événements du 10 août 1792 » du numéro 12 du *Défenseur de la Constitution*, Robespierre développe tout d'abord le récit de la journée de la chute de la monarchie qu'il présente comme un événement fondateur, redoublant juillet 1789 et conférant au peuple la reconnaissance pleine et entière d'une souveraineté qu'il a pleinement démontrée par son insurrection légitime et couronnée de succès :

C'était le peuple entier qui usait de ses droits, agissait en souverain. [...]. Un peuple naît, pour ainsi dire, à la liberté.

Pour Robespierre cet événement fondateur doit plus que jamais impliquer l'exclusion et même l'anéantissement des « aristocrates » tout en revêtant une valeur universelle. Les discours de Robespierre, jusqu'à sa dernière intervention du 8 thermidor ne cesseront de formuler l'antithèse du peuple et des

aristocrates et d'affirmer l'indissociabilité de la guerre et de la terreur :

Il faut étouffer les ennemis intérieurs et extérieurs à la République, ou périr avec elle ; or, dans cette situation, la première maxime de votre politique doit être qu'on conduit le peuple par la raison, et les ennemis du peuple par la terreur. Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur ; la vertu sans laquelle la terreur est funeste ; la terreur sans laquelle la vertu est impuissante. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible ; elle est donc une émanation de la vertu⁵⁸.

En outre, dès les lendemains du 10 août, Robespierre, qui se fait le porte-parole de la Commune, confère aux délégués de la Commune, et de ce fait à sa propre personne, le statut de législateur, figure qui par bien des traits interfère avec celle que Rousseau a élaborée dans son *Contrat social*. Porte-parole du peuple s'adressant au peuple dans la langue du peuple et confortant ainsi le « mouvement populaire », le législateur exige tout d'abord la juste vengeance du peuple. Le 5 novembre 1792, à la Convention, Robespierre justifie au nom de la primauté du salut public et du développement du mouvement populaire, les « juges » improvisés des massacres de septembre. La prétention jacobine au monopole de la langue du peuple trouve ici ses premières formulations. Le 29 octobre 1792, à l'Assemblée nationale, Louvet, député girondin, attaquera précisément Robespierre sur cette prétention qu'il caractérise comme une usurpation vectrice de tyrannie :

⁵⁸ « Observations sur les moyens de faire utilement la guerre » dans *Textes choisis*, tome III, Paris, Éditions sociales, 1956, p. 119.

On vit des intrigants subalternes déclarer que Robespierre était le seul homme vertueux en France, et que l'on ne devait confier le salut de la patrie qu'à celui qui prodiguait les plus basses flatteries à quelques centaines de citoyens, d'abord qualifiés de peuple de Paris, ensuite seulement de peuple, ensuite de souverain ; à cet homme qui, après avoir vanté la puissance, la souveraineté du peuple, ne manquait pas d'ajouter qu'il était peuple lui-même.

Mais, on le sait, cette première « robespierride » de Louvet ne reçut qu'une approbation formelle de Brissot et de ses compagnons et resta ainsi sans suite.

VI

La dénonciation girondine d'une langue manipulatrice

Les textes qu'ont laissés les Girondins - œuvres écrites dans l'attente de leur jugement et de leur exécution comme c'est le cas des *Mémoires de Mme Roland*, ou œuvres de survivants à leur traque ou à leur détention comme c'est le cas des *Mémoires de Jean Baptiste Louvet* ou du *Nouveau Paris* de Louis Sébastien Mercier - tentent de comprendre comment et pourquoi le discours de 1789 consensuel et généreux a progressivement dérivé pour, énoncé par de nouveaux acteurs, nier les principes qu'il a promus et autoriser le déchaînement des violences populaires.

L'ouvrage que Condorcet rédigea dans la clandestinité à laquelle la Terreur le contraignait - *l'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* - n'est pas ici en cause : Condorcet s'y est abstrait des contingences - la Terreur et sa propre traque - si menaçantes soient-elles. Dans son *Histoire des Girondins*,

Lamartine a salué cette attitude toute stoïcienne du philosophe :

L'espérance du philosophe survivait en lui au désespoir du citoyen. Il savait que les passions sont passagères et que la raison est éternelle⁵⁹.

À l'opposé, le portrait que donne Mme Roland de Condorcet dans les Portraits et anecdotes de ses Mémoires dénonce une incapacité absolue à maîtriser une réalité qui s'est avérée de plus en plus hostile et menaçante :

[...] il faut un petit mot sur M. de Condorcet, dont l'esprit sera toujours au niveau des plus grandes vérités, mais dont le caractère ne sera jamais qu'à celui de la peur. On peut dire de son intelligence, en rapport avec sa personne, que c'est une liqueur fine imbibée dans du coton. Je n'ai jamais rien connu de si lâche. On ne lui appliquera pas le mot que, dans un faible corps, il montre un grand courage ; il est aussi faible de cœur que de santé ; la timidité qui le caractérise et qu'il porte même dans la société, sur le visage et dans son attitude, n'est pas seulement un vice de tempérament : elle semble inhérente à son âme, et ses lumières ne lui fournissent aucun moyen de la vaincre. Aussi, après avoir bien déduit tel principe, démontré telle vérité, il opinait à l'Assemblée dans le sens contraire quand il s'agissait de se lever en présence des tribunes fulminantes, armées d'injures et prodiguant la menace. Il était à sa place au secrétariat de l'Académie. Il faut laisser écrire de tels hommes et ne jamais les employer. Heureux encore d'en tirer quelque utilité !⁶⁰

Qu'il soit perçu comme le Socrate des temps modernes se soustrayant par la mort aux violences révolutionnaires, ou qu'il soit dénoncé pour son inaptitude à toute action politique concrète, Condorcet semble étranger à toute réflexion critique sur la langue

⁵⁹ LAMARTINE, *Histoire des Girondins*, édition illustrée, Paris, Armand Le Chevalier, 1865-1866, t. III, p. 375.

⁶⁰ Mme ROLAND, *Mémoires*, le Temps retrouvé, Mercure de France, 1986, p. 170.

d'une Révolution dont il réaffirme jusqu'à sa fin tragique le caractère positif dans la marche en avant de l'humanité.

Les *Mémoires* de Mme Roland témoignent tout autrement d'un épuisement de la langue révolutionnaire. Rédigés en prison, avec un fort sentiment d'urgence, ces « mémoires particuliers » se donnent entre autres⁶¹ pour objectif de comprendre la genèse d'une catastrophe politique imprévue - l'instauration de la Terreur - mais issue d'une logique politique et sociale intelligible. Pour Mme Roland, le basculement dans la Terreur résulte d'abord d'une double dynamique associant étroitement une usurpation et une manipulation, l'une et l'autre destructrices de l'intérêt général :

C'est le sort de la vertu dans les temps de révolution. Après les premiers mouvements d'un peuple lassé des abus dont il était vexé, les hommes sages qui l'ont éclairé sur ses droits, ou qui l'ont aidé à les reconquérir sont appelés dans les places ; mais ils ne peuvent les occuper longtemps, car les ambitieux ardents à profiter des circonstances, parviennent bientôt, en flattant le peuple, à l'égarer et l'indisposer contre ses véritables défenseurs, afin de se rendre eux-mêmes puissants et considérés. Telle a dû être la marche des choses, notamment depuis le 10 août⁶².

L'entrée en scène d'hommes ambitieux capables, par leurs discours démagogiques, de métamorphoser la population pauvre et ignorante en masse de « forcenés », d'« anarchistes » et de « brigands » a été de plus favorisée par la médiocrité des philosophes et

⁶¹ Les *Mémoires* de Mme Roland ont aussi des objectifs proprement autobiographiques : il s'agit pour la mémorialiste de comprendre et de faire comprendre comment et pourquoi, à travers quelle éducation et grâce à quelles rencontres, elle a pu devenir une femme engagée dans la Révolution et capable d'affronter sa dérive terroriste.

⁶² *Op. cit.*, p. 33.

savants auxquels la Révolution a fait appel dans un premier temps⁶³.

Mais dans un regard rétrospectif sur l'ensemble de sa formation intellectuelle, philosophique et littéraire, Mme Roland est conduite à déceler d'autres sources du fanatisme populaire qui inspire et que nourrit la Terreur. Il y a bien sûr, source lointaine mais prégnante, le fanatisme religieux traditionnel et la fascination que les prédicateurs ont exercée durant des siècles sur un peuple aisément manipulable. Le discours et ses effets, les manipulations qu'il peut impliquer sont ainsi une fois encore en cause. Confrontée à l'éloquence révolutionnaire, Mme Roland est conduite à réviser à bien des égards son appréciation positive des grands orateurs de l'antiquité : elle affirme même que leur éloquence - érigée en modèle par les orateurs de la Révolution française - impliquait probablement les mêmes excès, la même fascinante véhémence que l'éloquence des prédicateurs catholiques les plus fanatiques :

Je ne savais pas encore aussi bien que je l'ai appris depuis que les hommes réunis en nombre ont plutôt de grandes oreilles qu'un grand sens ; que les étonner, c'est les séduire, et que qui veut bien prendre l'autorité de les commander les dispose à obéir : je ne pouvais pas m'étonner assez des succès de ce personnage (l'abbé de Beauegard), grand fanatique ou grand fripon, et peut-être l'un et l'autre. Je n'avais pas bien analysé le récit des circonstances qui accompagnaient les harangues des anciennes républiques : j'aurais mieux jugé des moyens de frapper le peuple. Mais je n'oublierai jamais un homme du commun, planté droit en face de la chaire où s'agitait Beauegard, les yeux fixés sur l'orateur, la bouche béante, laissant échapper involontairement l'expression de son admiration stupide dans ces trois mots que j'ai bien recueillis : « Comme il sue ! » Voilà

⁶³ Condorcet et Monge sont particulièrement l'objet des critiques de Mme Roland.

donc le moyen d'en imposer aux sots ! Que Phocion étonné de se voir applaudir dans une assemblée du peuple, avait raison de demander à ses amis s'il n'avait point dit quelque sottise ! C'eût été un fier clubiste que ce M. de Beauregard ; et combien de frères des sociétés populaires, dans leur enthousiasme pour d'effrontés bavards, m'ont rappelé l'expression de mon homme, « Comme il sue ! »⁶⁴

Par-delà cette dénonciation des manipulations du peuple par le discours, Mme Roland constate le caractère désuet, l'invalidité foncière de son optimisme durant la phase initiale de la Révolution et des modèles antiques qui sous-tendaient ce regard enthousiaste. L'heure n'est plus tant à la lecture de Plutarque qu'à celle de Tacite : avec la Terreur, le temps est venu de penser les plus cruelles tyrannies de l'antiquité, les despotismes des pires César :

J'ai pris dans ma prison une véritable passion pour Tacite : je ne puis dormir sans avoir lu quelques morceaux de lui [...]⁶⁵.

Même si Plutarque autrement lu s'avère, dans la réclusion et dans l'attente de la mort, un incontournable dispensateur de leçons de résistance stoïque.

Cette révision des références culturelles antiques, des grilles de lecture de l'événement semble en fait partagée par la plupart des dissidences - si diverses et si opposées soient-elles - d'une Révolution radicalisée et niant les principes qu'elle a initialement proclamés. André Chénier et Mme Roland trouvent paradoxalement parfois les mêmes accents pour dénoncer leurs bourreaux. Même si André Chénier fut

⁶⁴ *Ibid*, p. 308.

⁶⁵ *Ibid*, p. 338.

un opposant sans concessions à la politique des Girondins.

Mais, pour ce qui concerne la Gironde, c'est sans doute l'ensemble des textes politiques de Jean Baptiste Louvet - ses discours et ses articles de presse, de *la Sentinelle* à *la Nouvelle Sentinelle*, reprise de la *Sentinelle* après le 9 thermidor - qui permettent d'apprécier le mieux l'ampleur et les limites du changement de point de vue sur les effets à attendre de la prise de parole politique. La carrière politique de Louvet recouvre en fait la quasi-totalité des années révolutionnaires (Louvet décède en 1797 à l'âge de trente-sept ans). Aux côtés de Brissot et de ses amis, il développe tout d'abord avec succès une triple offensive : contre les prêtres réfractaires et les émigrés, contre le veto suspensif du roi et pour une guerre préventive contre les monarchies européennes coalisées. Louvet avait auparavant marqué son entrée sur la scène politique en publiant une réponse véhémement aux accusations de Mounier et des monarchiens contre l'attitude des Parisiens lors des journées d'octobre 1789 (le retour forcé du roi de Versailles à Paris) : *Paris justifié contre M. Mounier* (Bailly libraire, 1789). Dans ses discours belliqueux dont Valérie Crugten a étudié avec précision une rhétorique⁶⁶ sûre de ses objectifs et de ses effets, Louvet n'hésite pas, pour parvenir à ses fins, à « fictionnaliser les hypothèses », « mettant au même niveau sémantique l'avéré, le certain et le vraisemblable ». Louvet, dont il ne faut pas oublier qu'il fut romancier et auteur à succès des *Aventures du Chevalier de Faublas*, transfère ainsi dans ses discours - et

⁶⁶ *Les mémoires de Jean Baptiste Louvet ou la tentation du roman*, Honoré Champion, Paris, 2000.

ultérieurement dans ses articles de *la Sentinelle* - un sens exceptionnel des effets d'écriture. Contre Robespierre hostile à la guerre préventive, les discours de Louvet l'ont indéniablement emporté dans un premier temps. Et c'est sans nul doute ce succès qui le conduisit à se saisir d'un autre moyen d'expression : l'écriture journalistique avec, à la mise en place du premier ministère Roland au printemps 1792, la création de *la Sentinelle*, organe du ministère girondin et complément du *Patriote français* de Brissot. Louvet fut en fait choisi par Roland comme directeur gestionnaire et surtout comme unique rédacteur du journal financé par le ministère et produit à l'imprimerie du Cercle social fondé en 1790 par Nicolas de Bonneville et Claude Fauchet. Robespierre critiqua en ces termes cette tutelle gouvernementale sur la presse :

On peut juger par-là combien le mensonge a d'avantages sur la vérité. Le mensonge voyage aux frais du gouvernement, il vole sur l'aile des vents, il parcourt en un clin d'œil l'étendue du vaste empire ; il est à la fois dans les cités, dans les campagnes, dans les palais, dans les chaumières ; il est bien logé, servi partout ; on le comble de caresses, de faveurs et d'assignats. La vérité au contraire marche à pied et à pas lents ; elle se traîne péniblement de ville en ville, de hameau en hameau⁶⁷.

Journal affiche, *la Sentinelle* s'inscrit dans la tradition du placard et martèle les mêmes thèmes : procès de la noblesse et de sa collusion avec le « complot autrichien », dénonciation des modérés - monarchiens et Feuillants - et de leur stratégie visant la mise en place de deux chambres. L'appel vibrant à une unité combative de la nation est une constante de *la*

⁶⁷ Cité dans « La Sentinelle de J.B. Louvet, un organe officieux du ministère girondin en 1792 » in *La révolution du journal*, éd. par Pierre Rétat, éd. du CNRS, p. 272.

Sentinelle jusqu'à la chute de la monarchie le 10 août 1792. Louvet joue en fait constamment du côtoïement de deux perspectives : la perspective d'une victoire confortant les batailles déjà acquises, mais aussi la perspective effrayante d'une défaite irréversible, d'une réduction en esclavage :

O vous tous parents, amis, frères, quelles que soient vos armes, de quelque habit qu'on vous ait revêtus, vous qu'au jour de votre invincible force j'ai vu ne composer qu'une famille, ouvrez les yeux sur les complots d'une cour profondément perverse. Vous tous, Parisiens, arrêtez, n'avancez plus sur l'abîme entr'ouvert. Peuple de la ville remets tes baïonnettes ; peuple des faubourgs renverse tes piques ; peuple tout entier, prends garde, ils ont soif de ton sang⁶⁸.

Mises en garde et mots d'ordre alternent dans une prose fortement incitative qui se fait d'autant plus affirmative et catégorique qu'elle prétend dégager la voie d'une victoire possible et déceler les écueils les plus redoutables. Éloquence politique et écriture journalistique sont étroitement mêlées, se font constamment écho. L'une et l'autre sont dominées par un même objectif : convaincre, entraîner, construire une opinion publique majoritaire. C'est ce que Michel Delon a bien montré dans son article « La Révolution et le passage des Belles Lettres à la littérature » :

Le journaliste et l'orateur, celui qui parle du peuple par écrit et celui qui s'adresse à lui de vive voix, deviennent les deux visages d'un même idéal d'efficacité du langage⁶⁹.

Mais c'est dans l'affrontement personnel avec Robespierre (confrontation dans laquelle il s'engage plus que tout autre Girondin) que Louvet connaît

⁶⁸ *La Sentinelle*, n° 22, fin juin 1792.

⁶⁹ *RHLF*, 1990, 4-5, p. 580.

l'échec et prend progressivement conscience de son étendue et de son irréversibilité. La fameuse première robespierride de Louvet (l'Accusation contre Maximilien Robespierre prononcée à la barre de la Convention le 29 octobre 1792), demande véhémement de mise en accusation de Robespierre pour complot, usurpation, promotion de l'idolâtrie, tentative de retour au despotisme et « envahissement et destruction de la représentation nationale », dénote une ferme assurance, une forte confiance dans l'efficacité escomptée. Or, huit jours plus tard, la réponse de Robespierre convainquit et laissa Louvet isolé. Le droit de réponse lui fut en effet refusé, y compris par les députés girondins ses amis. Il composa alors (décembre 1792) l'adresse A Maximilien Robespierre et à ses royalistes qui développe plus amplement le procès de la marche vers la tyrannie. Dans ses *Mémoires*, Louvet considère que c'est précisément lors de ces vaines attaques contre Robespierre où, par la faute d'une Gironde trop prudente et attentiste, il demeura isolé, que se situe le grand tournant et le début de la marche rapide vers une Terreur que les massacres de septembre avaient déjà anticipée.

Dans cette dérive terroriste de la Révolution, Louvet décèle et dénonce deux dynamiques déterminantes dans la construction du rapport de forces : d'une part, les pratiques permettant l'intimidation et la neutralisation des instances représentatives (pour l'essentiel l'assemblée nationale), d'autre part, les discours mensongers, les calomnies avec leurs mots-clés (avant tout le terme « fédéralisme ») qui, martelés et adroitement diffusés modèlent l'opinion et autorisent la généralisation de la surveillance policière et

l'intensification d'une répression de plus en plus efficace.

Dès l'avertissement, daté du 16 pluviôse an III, de ses mémoires, Louvet insiste sur le caractère stratégique de l'assemblée nationale :

[...] c'est à la barre de l'assemblée représentative qu'on peut s'emparer de l'opinion⁷⁰.

Louvet présente la Convention comme l'espace des occasions manquées par ses amis politiques : c'est là que les Girondins, pourtant alertés par ses interventions, n'ont pas su saisir le moment de neutraliser Robespierre et sa faction. Louvet évoque à plusieurs reprises les « tactiques » constantes des montagnards pour empêcher les prises de parole de leurs adversaires :

La Montagne, qui redoutait ma véracité, employait toujours tous les moyens de son exécrationnelle tactique, menaces, cris, clôture de discussion, révolte des tribunes, pour m'empêcher de parler⁷¹.

En amont de l'assemblée le club des Jacobins et celui des Cordeliers ont été l'objet des mêmes pressions permettant là encore que cessent les prises de parole adverses et que se préparent de véritables épurations. Louvet évoque en outre les relais départementaux qui, très tôt, ont su bloquer la diffusion de son adresse à la Convention. Il souligne l'efficacité des manifestations de plus en plus menaçantes organisées autour de l'assemblée nationale et qui culminent dans la crise finale du 31 mai 1793 où Louvet trouve le moyen de s'échapper et d'éviter ainsi la mort. Enfin intervient ce

⁷⁰ *Mémoires de Jean Baptiste Louvet*, Préface de Michel VOVELLE, Desjonquères, Paris, 1988.

⁷¹ *Op. cit.*, p. 44.

que nous nommerions de nos jours un « noyautage » de plus en plus systématique. Robespierre sait « mettre en campagne » tous ses « limiers »⁷² pour calomnier ses adversaires auprès du peuple. Et vient très vite le temps où « la foule idiote déjà toute robespierrisée »⁷³ est mûre pour les pires manipulations et est même susceptible de dénoncer à la police, de se repaître des exécutions voire de devenir agent actif des massacres. Dans les *Mémoires*, le récit de la longue traque de Louvet met précisément en scène cette population à la fois massivement terrorisée et amplement acquise - à l'exception de très rares individus - aux thèses jacobines.

Pour ce qui concerne la langue des fauteurs de terreur, Louvet évoque globalement les « calomnies » déversées sur le compte des Girondins auxquels il réserve le titre de « fondateurs de la République ». L'accusation infondée de « royalisme » est bien sûr mentionnée à plusieurs reprises. Mais c'est surtout celle, particulièrement infamante, de « fédéralisme » qui retient son attention. Louvet remarque tout d'abord que cette désignation porteuse d'exclusion fut très tardive dans le conflit entre Jacobins et Girondins et qu'elle n'intervint même que bien après le 31 mai 1793, date de l'arrestation des vingt-deux députés de la Gironde : c'est dire le caractère artificiel et mensonger de cette accusation.

Le 31 mai, vous veniez le sabre à la main nous saisir, et ce n'était pas encore de fédéralisme que vous nous accusiez. Et même plusieurs semaines après, lorsque vous aviez chargé l'ingénieux Saint-Just d'imaginer nos crimes, ô absurdité ! c'était le

⁷² *Ibid.*, p. 23.

⁷³ *Ibid.*

fédéralisme et le royalisme ensemble que vous nous reprochiez. Quelques mois après, le fédéralisme resta seul. Mais dans quelle bouche, grands dieux, Dans celle de Barrère !⁷⁴

Dans un second temps Louvet retourne l'accusation de fédéralisme contre les Jacobins eux-mêmes :

Il exista le fédéralisme, lorsque, dans chaque département, un Montagnard investi de pouvoir sans bornes, alla dicter des lois arbitraires auxquelles le département voisin n'était pas soumis⁷⁵.

Et Louvet, poursuivant son analyse de l'usage des termes qui ont servi à condamner et à exclure jusqu'à leur mise à mort les Girondins, dénonce la confusion des termes fédérer et fédéraliser. C'est selon lui cette confusion intéressée, ce dangereux jeu sur les mots qui ont permis d'étendre les chefs d'accusation contre la Gironde :

Cependant, s'écrient quelques hommes étrangement abusés, les départements se sont « fédéralisés » pour marcher contre la Convention. Contre la Convention ! Jamais. Pour elle, toujours. Mais d'ailleurs « fédéralisés » ? Que voulez-vous dire ? Elles étaient donc fédéralistes, au 14 juillet, les sections de Paris qui chacune en particulier trop faible se « fédérèrent » ? [...] et ces douze cent mille soldats qui de toutes les parties de la République courent aux frontières et se « fédèrent » contre l'étranger qu'ils écrasent, ce sont donc des fédéralistes ?⁷⁶

Et Louvet de dénoncer un abus de mots littéralement vecteur de meurtre, porteur de mort :

Enfin se fédérer, c'est donc se fédéraliser ? Quel misérable abus de mots ! Quelle pitié ! Mais quand on pense que cet abus de mots a pu conduire sur l'échafaud plus de cent mille

⁷⁴ *Ibid.*, p. 28-29.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 29.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 30.

républicains, et les républicains les plus courageux, les plus éclairés, les plus probes, quelle horreur !⁷⁷

Ce constat de la métamorphose de la langue de la liberté en langue de mort est riche d'avenir et bien au-delà des survivants de la Gironde. La Harpe notamment avec son *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire* fera de ce constat le présupposé de son approche systématique du discours révolutionnaire construit, selon lui, sur tout un legs des Lumières : le « philosophisme » qu'il ne cesse de vilipender. Il en va évidemment tout autrement pour Louvet. L'expérience de la Terreur, la perte de ses amis exécutés, la traque qu'il dut subir et à laquelle il survécut miraculeusement n'entamèrent pas, on le sait, la foi républicaine de Louvet qui, par-delà Thermidor et dans les années mouvementées du Directoire continua de combattre sur deux fronts : refusant toute résurgence jacobine et affrontant jusqu'à sa mort la presse royaliste qui ne manqua pas de prendre pour cible un républicain dont l'autorité morale était incontestable. On sait par ailleurs que Louvet, dans les dernières années de sa vie, avait noué des relations avec le jeune Benjamin Constant⁷⁸. Après Thermidor et sous le Directoire, avec un constant souci de ne pas renoncer aux idéaux et aux valeurs de la République, Louvet prend soin à plusieurs reprises de relativiser en le contextualisant son désenchantement, sa perte absolue d'optimisme au sortir de la Terreur. Les annotations qui renvoient à une relecture du texte de ses mémoires manifestent

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Cf. Valérie VAN CRUGTEN-ANDRÉ, *Les Mémoires de Jean Baptiste Louvet ou la tentation du roman*, Honoré Champion, Paris, 2000, p. 159.

souvent cette volonté de se ressaisir et de dépasser le temps de la désillusion :

Puisque même en un pays que je croyais prêt à se régénérer, les gens de bien sont si lâches et les méchants si furieux, il est clair que toute agrégation d'hommes pompeusement appelée « peuple » par des insensés tels que moi, n'est réellement qu'un imbécile troupeau, trop heureux de ramper sous un maître.

Qu'on se souvienne de la situation où j'étais, et qu'on pardonne de telles réflexions dues à l'excès de malheur⁷⁹.

La doctrine de la souveraineté du peuple aurait ainsi été en quelque sorte démentie par l'expérience de la Terreur. Et ce n'est d'ailleurs pas à Rousseau auteur du *Contrat social* que Louvet, traqué, menacé de mort se réfère dans ses *Mémoires*, mais plutôt au Rousseau désenchanté des *Dialogues* et surtout à la figure de l'homme seul et persécuté des *Réveries* et des *Confessions* :

Alors je me rappelle que ce fut ton sort, ô mon maître, ô mon soutien, sublime et vertueux Rousseau. Toi aussi, pour avoir bien mérité du genre humain, tu t'en vis persécuté⁸⁰.

Dans le discours du Girondin au sortir de la Terreur, toute autre référence au panthéon des Lumières est absente : seule cette figure de Rousseau persécuté semble encore en mesure de résister à la perte globale des repères impliquée par la confrontation à la Terreur.

Louis Sébastien Mercier, de sympathies girondines, lui aussi survivant de la Terreur (il fut emprisonné de longs mois et il échappa de justesse à la guillotine) envisage dans *le Nouveau Paris*, de manière à la fois plus ample et plus précise, le rôle de la langue dans le développement de la répression jacobine et dans

⁷⁹ *Op. cit.*, p. 73.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 196.

l'établissement de l'arbitraire. Enfin, dans sa *Néologie*, Mercier envisage lui aussi, à sa manière très particulière, un dépassement proprement linguistique de l'impact de la Terreur.

Le Nouveau Paris n'est pas, on le sait, une simple suite du *Tableau de Paris* : l'œuvre tente en effet de concilier un objectif d'actualisation du *Tableau de Paris* et une volonté d'élaborer une histoire de la Révolution. Une dynamique dialectique entre les espaces parisiens et la mémoire de ces lieux peut dès lors se développer et le texte du *Nouveau Paris* met littéralement en scène le travail d'une mémoire sollicitée par les lieux traversés ou convoquant ces mêmes lieux marqués par les années de la Terreur. Dans son procès de la langue des Jacobins, Mercier, tout comme Louvet, dénonce dans un premier temps l'inanité et l'efficacité meurtrière de l'accusation de fédéralisme portée contre les Girondins :

Où était donc cette vertu républicaine qui semblait ne consister qu'à égorger ses collègues républicains, à créer les mots de fédéralisme et de fédéralistes, à les faire répéter par les tricoteuses, sœurs des furies de guillotine, à propager ces expressions magiques et sanguinaires, dont les scélérats qui s'en servaient n'étaient pas dupes⁸¹.

Mais à la différence de Louvet, Mercier insère cette réflexion sur le rôle de la langue dans une analyse plus globale des déterminations et des médiations sociales, politiques et culturelles de la période révolutionnaire. Pour Mercier la Révolution a impliqué l'action de « deux peuples distincts »⁸². De plus *Le Nouveau Paris*

⁸¹ Louis Sébastien MERCIER, *Le Nouveau Paris*, édition établie sous la direction de Jean-Claude Bonnet, Mercure de France, 1994. Ch. XXI. Le comité central de l'évêché, p. 116.

⁸² *Op. cit.*, Avant propos, p. 9.

distingue avec constance, d'une part, la « tourbe démagogique »⁸³, prompt à entraîner la « populace » et en mesure, dans des situations précises, à « abuser les bons citoyens », et, d'autre part, les « philosophes [...] vaincus et terrassés »⁸⁴, qui réunissaient pourtant « talents » et « vertus patriotiques »⁸⁵. Il est une ambiguïté foncière de la Révolution qui a conjugué « le courage le plus héroïque et la férocité la plus lâche »⁸⁶ et cette ambiguïté trouve son origine dans l'usurpation et la manipulation de la « tourbe démagogique » déjà dénoncée :

[...] l'autre (peuple) souple, avide et cruel, prompt à s'emparer des victoires des républicains, à se les attribuer, à se donner pour les patriotes les plus purs, les plus clairvoyants et les plus décidés, lorsqu'ils n'étaient qu'ambitieux de pouvoir et de richesse⁸⁷.

L'appropriation du « langage de la liberté » par les « démagogues » a joué alors un rôle essentiel : elle a permis d'attirer, d'entraîner et de manipuler nombre de « bons citoyens ». Mais en outre - et ceci est complémentaire - les démagogues ont su créer un langage fortement théâtralisé et particulièrement efficace pour entraîner une multitude inculte :

Eh quoi ! l'ambitieuse tourbe démagogique, au milieu de la tempête révolutionnaire, ne s'est-elle pas créé un langage fait pour tromper et séduire la multitude ? J'ai entendu crier à mon oreille : « Que les Français périssent, pourvu que la liberté triomphe ! » J'en ai entendu un autre s'écrier dans une section et je l'atteste : « Oui, je prendrais ma tête par les cheveux, je la couperais, et l'offrirais au despote, je lui dirais : « Tyran, voici

⁸³ *Ibid.*, p. 19.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 32.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 47.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 9.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 10.

l'action d'un homme libre ! » Ce sublime de l'extravagance était composé pour les classes populaires, il a été entendu, il a réussi⁸⁸.

Dans la relation du procès de Louis XVI, Mercier évoque, dans le même ordre de créativité langagière, le député Legendre, boucher de son état et analphabète, proposant de découper le corps de Louis XVI en quatre-vingt-trois morceaux destinés aux quatre-vingt-trois départements :

[...] il avait cru que la brutalité entraînait dans la composition d'un républicain ; et celui-là n'était pas républicain, qui ne mugissait pas comme un taureau et qui ne faisait pas des gestes comme pour assommer un bœuf⁸⁹.

C'est un véritable idiome, avec ses codes régissant tant la langue elle-même que la gestuelle et les mimiques, qui s'est ainsi constitué. Et Mercier d'ajouter :

Les anarchistes avaient, comme les Cartouchiens, leur argot⁹⁰.

Quant à l'appropriation proprement dite de la « langue de la liberté » qui a permis de séduire et de manipuler les « bons citoyens », elle a été surtout marquée par une sorte de confusion des repères, par des amalgames injustifiables et dangereux parce que fondés sur le refus de reconnaître les talents et les mérites véritables. Mercier dénonce en particulier une certaine presse qui a joué là un rôle particulièrement néfaste en mettant sur le même plan Condorcet et Marat, Brissot et Robespierre. Charlatans et philosophes ont été sciemment confondus par nombre d'« effrontés journalistes »... Mais il est un autre

⁸⁸ *Ibid.*, p. 19-20.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 186.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 236.

espace que la presse où se sont en quelque sorte réunis et condensés l'usurpation de la langue de la liberté, l'amalgame des philosophes et des manipulateurs et la véhémence grossière voire ordurière du langage : les clubs et les sociétés populaires avec « (leurs) paroles les plus extravagantes (et leurs) vœux les plus sanguinaires »⁹¹ :

Ce fut aux Jacobins qu'on vola les pages de nos écrits philosophiques, mais ce fut après les avoir bien dénaturées, bien criminalisées que la révolution, pure, intacte dans son origine, est devenue par ces grossiers plagiaires une furie ceinte de serpents, armée de torches et de poignards, l'effroi des nations voisines et qui fera encore longtemps l'épouvante de la postérité⁹².

Une opinion publique destructrice de tout respect de la représentation nationale, « à la merci des crieurs des rues parisienne » et toujours plus susceptible de s'étendre aux départements, une opinion de plus en plus disposée au meurtre a été ainsi façonnée, modelée.

En amont, les Lumières sont évidemment en jeu : les fauteurs de terreur les ont annexées et par là même dénaturées malgré les derniers garde-fous que tentèrent d'être Condorcet et Brissot, ultimes philosophes broyés par la dérive terroriste de la Révolution :

La révolution préparée dès longtemps par les écrits des sages avait fait son explosion : les insensés, les ambitieux, les fripons s'en emparèrent. Bientôt, ils osèrent dire : Nous avons tout fait. À les entendre, la plume des Rousseau et des Raynal, le bras des vainqueurs de la Bastille, tout leur appartenait⁹³.

Dans le chapitre XLIX intitulé « Philosophisme », Mercier précise que la douloureuse expérience de la

⁹¹ *Ibid.*, p. 221.

⁹² *Ibid.*, p. 238.

⁹³ *Ibid.*, p. 241.

Terreur l'a conduit à constater que certaines interprétations des œuvres des Lumières ont joué un rôle dans la dérive jacobine de la Révolution. Mercier condamne certes le développement de la « licence » et de « l'athéisme » sur les ruines des « vieux principes ». Mais il prend surtout pour cible une véritable vulgate des doctrines des Lumières, vulgate impliquant amalgames, confusions et erreurs et débouchant sur l'exercice de la Terreur, préparant son acceptabilité :

L'amalgame des doctrines de Rousseau, Voltaire, Helvétius, Boulanger, Diderot, avait formé une espèce de pâte (que l'on nous pardonne cette expression) que les esprits ordinaires ne pouvaient digérer et qui leur devint nuisible. [...]. Le philosophisme dut son origine à ces livres mal lus, mal compris, mal entendus, tant il est difficile de faire descendre certaines vérités parmi une génération qui n'y est pas disposée. Des émanations contagieuses sortirent de ces doctrines modernes. Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, Lequinio, Babeuf, Antonelle, se croyaient des philosophes. L'ignorance engendre la barbarie, mais un demi-savoir fait pis encore ; il fait circuler une foule d'erreurs dans toutes les veines du corps politique : il fait au nom de l'humanité toutes sortes de maux à l'humanité⁹⁴.

Mercier évoque la justification des pires « écarts de l'imagination » par des passages « horriblement défigurés » des ouvrages des philosophes des Lumières. Mais il reconnaît aussi que la déstructuration de ces textes, origine d'un « fanatisme nouveau » et de la Terreur (« Ce fanatisme nouveau, et que les successeurs de Babeuf voudraient rallumer, creusa le lit à ce fleuve de sang qui a traversé la Révolution française [...] »⁹⁵) l'a conduit à un regard nouveau, plus distant voire critique, sur deux figures majeures des Lumières : Voltaire et Helvétius. Le matérialisme athée de l'un et

⁹⁴ *Ibid.*, p. 242.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 243.

l'anticléricisme de l'autre sont plus particulièrement désignés :

[...] et c'est ce qui m'a fait regarder Voltaire et Helvétius d'un tout autre œil que je ne les avais considérés jusqu'alors⁹⁶.

L'expérience de la Terreur conduit ainsi Mercier à une amorce de révision du Panthéon des Lumières.

Mais il est aussi chez Mercier une véritable volonté de dépasser, de manière positive, créative l'expérience traumatisante de la Terreur. Il ne s'agit pas simplement de revenir aux idéaux initiaux de 1789 et à la langue de la liberté. Dans *le Nouveau Paris*, Mercier souligne à plusieurs reprises la nécessité de « faire son idiome », comme Tacite et Shakespeare ont su le faire en leur temps, pour « peindre ce qui ne s'est jamais vu »⁹⁷. Rapportant les discours d'une violence inouïe entendus dans la bouche des agents de la Terreur, Mercier se propose d'inventer une langue qui soit à la mesure des événements qui ont précipité la nation dans l'arbitraire et la violence meurtrière :

Ce sublime de l'extravagance étant composé pour les classes populaires, il a été entendu, il a réussi, et nous, nous ne ferions pas une langue, pour transmettre à nos derniers neveux ces incroyables phénomènes moraux et politiques, qui ont frappé d'une longue surprise et nos regards et notre entendement ?⁹⁸

La publication en 1801 de la *Néologie* semble a priori répondre à cette exigence foncièrement politique formulée dans *le Nouveau Paris*. Cependant la problématique développée par Mercier dans cet ouvrage a une toute autre dimension : littéraire et esthétique. Mercier y revendique tout d'abord

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ *Ibid.*, p. 18-19.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 20.

« l'indépendance absolue de (ses) idées » et se démarque d'abord des « étouffeurs » de l'Institut (parmi lesquels l'abbé Morellet, vieil académicien voltairien, est particulièrement pris pour cible) accusés de vouloir « fixer la langue ». Et c'est en fait toute sa conception de la langue - langue et avant tout parole en perpétuel mouvement, ouverte aux emprunts des langues étrangères, des « patois » et du français ancien ou renaissant, langue ouverte aux créations lexicales - que Mercier expose dans la Préface de sa *Néologie*. Avec, prioritairement envisagées, toutes les conséquences que cela implique en matière de canon, de critique littéraire et de choix philosophiques : heurt frontal avec les tenants de l'esthétique classique et de ses règles, éloge de Rabelais, défense rigoureuse de Chateaubriand auteur d'*Atala*, rejet de Spinoza, du sensualisme, du matérialisme athée et de ses derniers représentants les idéologues. En contrepoint apparaît une réhabilitation de Descartes, des mentions positives récurrentes de Kant. De fait, la référence à l'expérience de la Révolution et de sa dérive terroriste semble très secondaire tant la préface de la *Néologie* apparaît comme un texte tendu vers l'avenir, voire comme un manifeste ou un texte programmatique. La référence à la Révolution y est même explicitement minimisée et reléguée dans un discours très consensuel sur la Révolution et son histoire dont Mercier affirme d'ailleurs qu'elle n'est pas encore redevable d'une écriture.

J'ai écarté (à quelques exceptions près) les mots qui tiennent à la révolution, ainsi que les mots techniques des sciences et des arts ; ils ont leur vocabulaire à part.

La plupart de ces expressions sont fortes et vigoureuses, elles correspondaient à des idées terribles ; la plupart sont bizarres, elles appartenait à la tourmente des événements ; et lorsque les vents sifflent, que le vaisseau est battu par une horrible tempête, qu'il touche à des écueils, l'on ne parle pas comme quand le zéphyr règne ; les matelots jurent, mais ils font la manœuvre qui sauve. Le temps n'est pas encore venu de bien peindre la lutte du crime et de la vertu, qui eut lieu dans l'enceinte de cette funeste Convention nationale, lutte énergique et longue. L'idiome fut tout aussi neuf que la position de la France. Les victimes et les bourreaux, tout fut empreint d'un grand caractère ; le courage fut égal. [...] Dans cette grande assemblée, le patriotisme y fut rage ; les bourreaux n'ont pas méprisé leurs victimes, et toutes les victimes tombèrent avec une dignité tranquille, comme se donnant elles-mêmes en sacrifice à leurs propres vertus⁹⁹.

La prise de distance à l'égard de la Révolution et de l'expérience de la Terreur est ici très nette : la *Néologie* semble même contredire sur ce point *le Nouveau Paris*. Pour Mercier l'essentiel se situe désormais ailleurs : avec la Révolution qui s'achève, seul doit désormais compter l'avenir de la langue et des lettres et il est pour le moins inutile de revenir sur les blessures du passé, fussent-elles récentes et encore douloureuses. Pourtant, au fil de la lecture des notices de *la Néologie*, l'expérience de la Terreur semble bien encore hanter les marges d'un texte qui se veut envers et contre tout tendu vers l'avenir :

Abriter. Voici l'orage, abritons-nous. Heureux qui, pendant les tempêtes révolutionnaires, a pu s'abriter sous un toit inconnu. Afférocée. Et toutes ces têtes innocentes tombaient au bruit des applaudissements d'une multitude afférocée.

⁹⁹ *Néologie ou vocabulaire des mots nouveaux, à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles*, Par L.S. Mercier, membre de l'Institut national de France, A Paris, An IX, 1801.

VII

La systématisation des « réactions » à la langue révolutionnaire : La Harpe et Chateaubriand

Les voix girondines que nous avons évoquées ressurgissent pour l'essentiel aux lendemains du 9 thermidor et sous le Directoire. Dans son *Comment sortir de la Terreur*¹⁰⁰, Bronislaw Baczko a caractérisé cette

¹⁰⁰ NRF, Essais, Paris, 1989. Voir également : Georges LEFEBVRE, *La France sous le Directoire, 1795-1799*, Éditions sociales, Messidor, 1977 ; Pierre ROSANVALLON, *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, « L'œuvre manquée de Thermidor », Paris, Gallimard, 2000, p. 85 et sq ; Sergio LUZZATO, *L'automne de la révolution, luttes et cultures politiques dans la France thermidorienne*, Paris, Honoré Champion, 2001 ; Mona OZOUF, « Esprit public », in *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Idées, Paris, 1992 ; H. BROWN, *Ending the French revolution. Violence, justice and repression from the Terror to Napoleon*, University of Virginia press, Charlottesville and London, 2006 ; Pierre SERNA, *La république des Girouettes. 1795-1815 et au-delà / une anomalie politique : la France de l'extrême centre*, Seyssel, Champ Vallon, Paris, 2005 ; Patrice GUENIFFEY, « La chute de la République thermidorienne, 1795-1797 », in *Histoire de la Révolution et de l'Empire*, Paris, 2011, p. 349-376 ; Mauro BARBERIS, « Thermidor, le libéralisme et la modernité politique », in *1795. Pour une République sans révolution*, Rennes, 1996, p. 123-141.

période comme animée d'une dynamique complexe, ambiguë, qui ne présente aucune linéarité et qui se veut à la fois un retour aux idéaux initiaux de la Révolution et une réouverture d'une perspective de progrès et de liberté. Avec pour préalable - indispensable pour les uns, escamotable pour les autres - une réflexion critique sur les dérives qui ont permis l'établissement de la Terreur. Les problèmes juridiques sont évidemment essentiels¹⁰¹ en un temps où se pose constamment la question du difficile équilibre entre le respect des libertés et des droits, d'une part, et la répression que rend indispensable le double affrontement avec le jacobinisme et le royalisme, d'autre part¹⁰². Dans un premier temps, la liquidation des ultimes relents de la Terreur, les difficiles réponses aux exigences de réparation¹⁰³ impliquent en fait un retour en force du discours légaliste, de la réaffirmation des principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. La Convention thermidorienne est sans nul doute l'espace par excellence où se manifestent à la fois la critique du discours jacobin et ce retour à la « langue du droit ». L'objectif principal initial étant de neutraliser, puis de

¹⁰¹ Loris CHAVANETTE, *Repenser le pouvoir après la Terreur : justice, répression et réparation dans la France thermidorienne, 1795-1797*, thèse de doctorat soutenue en 2013 (EHESS).

¹⁰² Sur l'historiographie de Thermidor et du Directoire, deux études : Pierre SERNA, « Radicalités et modérations, postures, modèles, théories. Naissance du cadre politique contemporain » in *Annales historiques de la Révolution française*, n° 357, juillet/septembre 2009 ; Howard G. BROWN et Judith A. MILLER, « New paths from the Terror to the Empire : an historiographical introduction in taking liberties : problems of a new order from the french revolution to Napoleon », *op. cit.*, p. 1-19.

¹⁰³ Cf. Marc FUMAROLI, « Après la Terreur de 1793 : de la vengeance au pardon » in *Vérité, réconciliation, réparation*, sous la direction de Barbara Cassin, Olivier Cayla, Philippe-Joseph Salazar, Seuil, 2004, p. 263-268.

fermer le club des Jacobins, le monopole des décisions devant impérativement revenir à l'Assemblée et donc aux représentants du peuple¹⁰⁴. Dans un discours fleuve prononcé à l'Assemblée le 20 vendémiaire an III et intitulé « Sur les principes du gouvernement actuel », Boissy d'Anglas définit le gouvernement non comme révolutionnaire mais comme « républicain », c'est-à-dire fondamentalement démocratique parce que fondé sur le principe de la représentation et animé d'« un caractère de justice et d'intégrité, de respect pour la dignité de l'homme »¹⁰⁵.

Dans ce contexte, la critique du discours de légitimation de la Terreur ou de préparation de son acceptabilité revêt évidemment une importance cruciale. Dans son *Histoire du terrorisme dans le département de la Vienne*, publiée dès 1795, l'ancien jacobin rallié aux thermidoriens Thibaudeau préconise la pure et simple destruction du discours jacobin :

Nous avons été trop longtemps éblouis par le talisman de certains mots et de certaines maximes à la mode, devenus des dogmes politiques, par la perfidie des uns et la crédulité des autres. [...] Le peuple, ainsi que nous a trop longtemps été dupe des mensonges patriotiquement colorés des ambitieux qui lui parlaient une langue nouvelle pour le surprendre et qui le flattaient pour violer ses droits et l'égorger¹⁰⁶.

Sieyès, lors de la préparation du projet de constitution en juillet 1795 souligne particulièrement la

¹⁰⁴ « Mais qui doit établir la loi ? Le peuple seul, par l'organe des représentants auxquels il a délégué ce pouvoir. Aucune autorité particulière, aucune réunion n'est le peuple ; aucune ne doit parler, ne doit agir en son nom ». Adresse de Cambacérés le 18 Vendémiaire an III, in *Moniteur universel* réimprimé, n° 22, 22 Vendémiaire an III, p. 210-211.

¹⁰⁵ *Moniteur universel* réimprimé, n° 124, p. 266.

¹⁰⁶ *Op. cit.*, Introduction, p. V.

nécessité de ramener la notion de souveraineté populaire à de justes limites, de combattre la notion de droit à l'insurrection et d'établir pleinement le respect des représentants¹⁰⁷. Mais il ne fait que reprendre les thèses de Condorcet dans le projet de constitution qu'il rédigea avant l'interdiction qui frappa les Girondins¹⁰⁸. Là encore, la résurgence des voix girondines au lendemain de Thermidor est flagrante¹⁰⁹. Ces débats, dans lesquels s'affirme de plus en plus nettement l'antinomie de la langue de la Terreur et de la langue de la Révolution (de plus en plus souvent désignée comme langue de la République), sont constitutifs des fortes tensions qui marquent la convention thermidorienne (27 juillet 1794. 26 octobre 1795).

Il importe tout d'abord de rappeler les principales oscillations politiques de cette période exceptionnellement mouvante et complexe. Dans un premier temps, au sein même de la Convention les heurts perdurent entre les ultimes partisans du gouvernement révolutionnaire (Barère, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois) et des modérés issus de divers horizons (dantonistes, députés du marais bientôt confortés par la réintégration des députés girondins proscrits – dont Louvet et Mercier). Il faut de plus souligner l'importance d'une dynamique de collusion croissante entre certaines fractions des modérés et les royalistes qu'une commune hostilité à la Terreur réunit dans des manifestations violentes contre les Jacobins

¹⁰⁷ Cf. *Moniteur universel* réimprimé, n° 307 du 7 Thermidor an III.

¹⁰⁸ Cf. *Œuvres de Condorcet*, t. 12, « Politique », Paris, 1847, « Projet de constitution », p. 407 et sq.

¹⁰⁹ Cf. B. BACZKO, « Les Girondins en Thermidor » in *La Gironde et les Girondins*, dirigé par François Furet et Mona Ozouf, Paris, Payot, 1991.

et, au-delà, plus généralement contre les républicains. (Louvét, l'ancien Girondin demeuré fervent républicain, sera alors particulièrement pris pour cible). Fréron, pourtant ancien représentant « terroriste » de la Convention dans le Midi en 1793, et Tallien organisent ces groupes de pression composés des violents activistes que sont les Muscadins et les Collets noirs. Et c'est précisément cette communauté d'action scellée dans la violence qui suscite en retour au printemps 1795, dans un contexte économique difficile, les insurrections des sections populaires parisiennes (12 Germinal et 1er Prairial an III, avril-mai 1795) qui seront l'une et l'autre réprimées par le gouvernement. L'insurrection politiquement opposée - royaliste - du 13 Vendémiaire an IV (15 octobre 1795), que le général Bonaparte mate en mitraillant les insurgés, provoque toutefois une riposte qui réunit l'ensemble des républicains. Ces derniers mesurent en effet pleinement le danger d'une « réaction » en plein essor et qui sera rapidement majoritaire dans nombre de sections parisiennes. Durant les quatre années de son existence (du 26 octobre 1795 - 4 Brumaire an IV - au 9 novembre 1799 - 18 Brumaire an IV), le Directoire sera marqué par les mêmes tensions inverses : conjuration des Égaux sous la direction de Babeuf (1796), poussées royalistes qui contraignent même le gouvernement au coup d'État de Fructidor an V.

C'est dans ce contexte politique mouvant et incertain de la Convention thermidorienne et du Directoire que se développe une réflexion sans précédent sur la langue révolutionnaire, sur la nocivité de ses dérives mais aussi sur sa contribution au progrès quand elle sait se préserver ou se corriger - notamment

en prenant en compte les leçons de l'expérience, si tragique soit-elle.

Les premiers articles de Babeuf après Thermidor dans son *Journal de la liberté de la presse* sont révélateurs sur ce point. Dans le n° 2 de ce journal, publié le 19 Fructidor an II, Babeuf rejette tout projet de limitation de la liberté de la presse, s'indignant même qu'un tel projet puisse être envisagé. Dans ce même article, Babeuf affirme en outre que la véritable révolution commence en fait avec Thermidor et que la Terreur instituée par Robespierre fut une contre-révolution. La liberté de la presse est en effet selon lui le seul garant d'une véritable « instruction républicaine » capable de prévenir l'« abus des mots » vecteur d'une usurpation des intérêts particuliers. Et dans son argumentation Babeuf analyse les mécanismes langagiers qui ont conduit le peuple à l'acceptation de l'état d'exception que fut la Terreur :

On exprima, dans un jargon obscur, dans un néologisme inintelligible, des vues tout à fait éversives de la liberté publique ; on perfectionna l'art de Machiavel pour amener le peuple à ne plus tenir compte de ses droits de souveraineté, à croire qu'il était nécessaire au salut de la patrie qu'il s'en dépouillât pour un temps, afin d'en jouir plus sûrement dans un autre, et que pour être sûr de sa liberté alors il fallait commencer par y renoncer. Le peuple s'accoutuma insensiblement aux idées renversées, singulières ; à prendre pour toutes choses le contre-pied de la première morale qu'il s'était faite d'après la Déclaration des Droits ; à suivre les fluctuations perpétuelles des règlements qui se pressaient, s'enchevêtraient, s'amoncelaient, et qui étaient toujours la contradiction, la subversion des principes éternels. Il oublia ceux-ci. [...] dans toutes nos conceptions politiques, nous étions égarés jusqu'à prendre toujours le contre du sens naturel de chaque chose¹¹⁰.

¹¹⁰ *Op. cit.*, p. 3-4.

Le retour aux principes proclamés en 1789 dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen semble donc s'imposer aux divers pôles du champ politique.

C'est toutefois sans compter avec la « réaction » d'un transfuge du camp de la philosophie - autrefois protégé de Voltaire - et précédemment engagé dans un soutien sans faille à la dynamique révolutionnaire : Jean François La Harpe qui dénonce avec force la nocivité de la langue révolutionnaire. La Harpe consacre à cette question de la langue et de son rôle dans une révolution qu'il condamne dans sa globalité un ouvrage qu'il publie en 1797 : *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire ou de la persécution suscitée par les Barbares du dix-huitième siècle, contre la Religion chrétienne et ses Ministres* ¹¹¹ . Mais il importe tout d'abord de comprendre comment cet ouvrage étroitement lié à la grande histoire de la littérature rédigée par La Harpe à la même époque¹¹² intervient en fait au terme d'une véritable radicalisation politique de ce dernier, conduit à mettre de plus en plus en cause la filiation des Lumières et d'une Révolution dont la Terreur n'aurait fait que révéler le vrai visage.

Dans le discours qu'il prononce à l'ouverture du Lycée le 31 décembre 1794, moins de six mois après la chute de Robespierre, La Harpe circonscrit sa dénonciation aux responsables de la Terreur dont il souligne l'hostilité foncière aux lettres, aux arts et plus globalement au savoir :

¹¹¹ Paris, chez Migneret, 1797.

¹¹² *Lycée ou Cours de littérature ancienne et moderne*, Paris, Baudouin, 1829.

C'est dans ce même lieu qui nous rassemble, c'est à cette même époque que nous célébrons que l'on vit ce qui ne s'était pas encore vu, une inauguration du temple des arts devenue en effet la prise de possession des Barbares. il me semble les voir encore, ces brigands, sous le nom de « patriotes », ces oppresseurs de la nation, sous le nom de « magistrats du peuple » se répandre en foule parmi nous avec leur vêtement grotesque, qu'ils appelaient exclusivement celui du patriotisme, comme si le patriotisme devait absolument être ridicule et sale ; avec ton grossier et leur langage brutal qu'ils appelaient républicain, comme si la grossièreté et l'indécence étaient essentiellement républicaines ; avec leur visage hagard et leurs yeux troubles et farouches, indices de la mauvaise conscience, jetant de tous côtés des regards à la fois stupides et menaçants sur les instruments des sciences dont ils ne connaissaient pas même le nom, sur les monuments des arts qui leur étaient si étrangers, sur les bustes de ces grands hommes dont à peine ils avaient entendu parler ; et l'on eût dit que l'aspect de toute cette pompe littéraire, de tout ce luxe innocent, de toutes ces richesses de l'esprit et du talent, réveillaient en eux cette haine sourde et féroce, cette rage interne cachée dans les plus noirs replis de l'amour-propre, et qui soulève en secret l'homme ignorant et pervers contre tout ce qui vaut mieux que lui¹¹³.

Par-delà cette tonalité pamphlétaire et les leitmotifs du procès du vandalisme révolutionnaire, La Harpe parle au nom du véritable « patriotisme » et ne met encore nullement en cause le pouvoir républicain qu'il présente comme usurpé par les responsables de la Terreur, nouveaux « inquisiteurs ». La Harpe, qui justifie laborieusement son silence d'alors¹¹⁴, salue en outre les représentants thermidoriens « chargés du soin de ressusciter l'instruction et de rappeler les

¹¹³ *Op. cit.*, t. IX, p. 4-5.

¹¹⁴ « [...] si je m'interdisais désormais la vérité, ce n'était pas parce qu'elle eût été dangereuse pour moi, mais parce qu'elle eût été inutile pour les autres ». *Op. cit.*, p. 8. La Harpe a de plus été accusé à plusieurs reprises de compromission avec les responsables de la Terreur (L'abbé Morellet est l'un de ces accusateurs).

lumières »¹¹⁵, « les députés des sections dignes de les représenter depuis qu'elles sont affranchies de toute tyrannie »¹¹⁶. Dans cette première dénonciation nettement focalisée sur la Terreur, La Harpe met d'ores et déjà l'accent sur le rôle essentiel de la langue révolutionnaire : il évoque d'« inconcevables discours, répétés à toutes les heures et à toutes les tribunes »¹¹⁷, « un langage inconnu jusqu'alors aux oreilles humaines »¹¹⁸, une « rhétorique puérile » et « une jactance emphatique », « la démence s'énonçant par axiomes comme la raison »¹¹⁹. En fait, cette première intervention de La Harpe annonce clairement le projet d'un livre sur la langue révolutionnaire conçue comme vectrice essentielle de l'établissement de la Terreur :

J'entends demander sans cesse comment des êtres si méprisables ont pu obtenir un si énorme pouvoir. Ce n'est pas ici le moment de suivre le fil des causes et des effets, qui embrasserait trop d'objets et trop d'espace. Je le ferai dans la suite, quand l'examen des mots me conduira nécessairement à l'examen des choses, qui toutes ont été faites avec des mots¹²⁰.

La Harpe évoque déjà - il développera ce point de vue trois ans plus tard dans son *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire* - la genèse d'une langue dominée par la grande règle de l'inversion des significations communément reçues :

[...] des mots sacramentels dans tout système légal, des mots que l'on avait l'habitude de respecter quand on les employait dans leur vrai sens avaient été progressivement détournés de ce sens

¹¹⁵ *Ibid*, p. 9.

¹¹⁶ *Ibid*.

¹¹⁷ *Ibid*, p. 13.

¹¹⁸ *Ibid*, p. 13-14.

¹¹⁹ *Ibid*, p. 14.

¹²⁰ *Ibid*, p. 16-17.

originel et invariable, et conduits enfin dans l'application journalière jusqu'à un sens entièrement opposé ; et ces mots rebattus sans cesse d'un bout de la France à l'autre, dans toutes les assemblées publiques, dont on était parvenu à éloigner quiconque aurait pu ou voulu ramener les termes à leur acception, on avait enfin formé une langue qui était l'inverse du bon sens ; langue si étrangère et si monstrueuse, que la postérité ne pourra y croire que par la multitude des monuments qui en resteront ; langue tellement usuelle, et pour ainsi dire religieuse, que celui qui eût essayé de la contredire eût été égorgé sur-le-champ¹²¹.

Enfin, dans ce premier texte consacré au rôle déterminant de la langue révolutionnaire, La Harpe souligne le fait que cette inversion du sens qui la caractérise est parfaitement concomitante de l'inversion, sous l'égide même du pouvoir politique, de toute hiérarchie fondée sur la reconnaissance des « talents » et des « vertus ».

Dans *L'esprit de la Révolution ou commentaire historique sur la langue révolutionnaire* - texte que les éditions ultérieures du *Lycée ou cours complet de littérature* reprendront et présenteront comme rédigé dès 1793, sous la Terreur donc -, La Harpe envisageait déjà le rôle déterminant de la langue dans l'imposition d'un pouvoir sans limites par les Jacobins :

Mais c'est ici du moins que je dois faire connaître la langue qu'ils ont créée, et qu'ils vinrent à bout de rendre usuelle, avec une progression d'extravagance et d'atrocité proportionnée à leur succès. Ils partirent d'abord de quelques notions vulgaires qui n'étaient pas sans quelque fondement, mais que dès le premier moment ils interprétèrent à contre-sens¹²².

Mais dans ce texte, il s'agit d'abord pour La Harpe de cerner les espaces de profération, de circulation et

¹²¹ *Ibid*, p. 17-18.

¹²² *Op. cit.*, p. 476.

de diffusion de cette langue révolutionnaire appelée à devenir « la langue dominante » légitimant la tyrannie. La Harpe évoque tout d'abord la première mouture d'une Société des Jacobins encore consensuelle et comprenant en son sein « des hommes de mérite et de réputation », d'une Société des Jacobins qui, au départ, ne faisait que préparer les motions et les décrets de l'Assemblée Constituante. La Harpe considère comme un deuxième temps de l'essor initial de la tyrannie, la subversion de la Société des Jacobins par le Club des Cordeliers et la multiplication, dans les départements, des sociétés populaires s'affiliant à la « Société mère ». Enfin intervint la prise de contrôle de la Commune de Paris. La Harpe souligne l'étrangeté absolue de cette dynamique des foyers de constitution de la terreur à la « révolution du 14 juillet »¹²³ largement consensuelle parce que motivée par « le mécontentement de toutes les classes de particuliers »¹²⁴. Ultérieurement la participation croissante de la « populace », usurpant le titre de nation, multipliant les violences, s'emparant des tribunes dans les séances de l'Assemblée et neutralisant la garde nationale a fait croître peu à peu « l'anarchie ». C'est dans ce contexte, au terme de cette gradation que se généralisa « l'abus des mots devenus alors les plus usuels, et qui prirent successivement un sens outré, forcé, et enfin totalement absurde et contradictoire »¹²⁵. La Harpe pose en fait très clairement la question des conditions de la genèse de l'hégémonie du discours jacobin :

¹²³ *Ibid*, p. 481.

¹²⁴ *Ibid*.

¹²⁵ *Ibid*, p. 492.

Comment ces hommes ont-ils été si puissants ? Comment cette langue est-elle devenue dominante ?¹²⁶

La Harpe souligne le fait que le club des Jacobins n'a jamais connu de véritable concurrence et ne suscita aucune réserve dans l'opinion publique quant au fait qu'il constituait un corps particulier, une « faction » surveillant indûment les autorités légitimes, c'est-à-dire l'assemblée des représentants du peuple et les sociétés et sections ouvertes à l'ensemble des citoyens. Parmi ces derniers, « les honnêtes gens » traditionnellement réservés et intimidés - craignant d'être trop aisément traités d'« aristocrates » - ont généralement déserté ces espaces abandonnés aux éléments les plus extrémistes :

Pour concevoir bien comment s'éleva cette domination, qui enfin ne trouva plus d'obstacles, il faut tâcher de représenter fidèlement les effets progressifs que doit avoir cette communication continuelle, entretenue, avec la plus infatigable activité, entre la montagne, les jacobins et les sociétés populaires : il faut se faire une idée juste de la tendance simultanée de ces trois pouvoirs vers un même but, la destruction de la force d'opinion que pouvaient avoir, au moins sur la multitude, ces trois pouvoirs, qui agissaient sans cesse, et dans le même sens, par la parole, grâce à l'inorganisation ou à l'inaction, ou à la corruption de toutes les autorités légales : il faut se figurer des représentants du peuple (ils en avaient le nom et les droits) hurlant du sommet de leur montagne, et leur déraison forcenée applaudie et appuyée par les vociférations des tribunes, soigneusement garnies de leurs émissaires ; leurs déclamations atroces répétées dans des milliers de journaux qui en vantaient l'énergie ; les débats des jacobins, imprimés et colportés avec la même profusion, et reproduisant les mêmes horreurs et les mêmes extravagances ; et même s'il est possible, avec des augmentations ; et tout cela répété tous les jours dans des milliers de sociétés populaires ; en sorte que toutes les voix qu'on pouvait entendre d'un bout de la France à l'autre n'étaient

¹²⁶ *Ibid*, p. 502.

plus qu'un long et interminable écho de la démente et du crime¹²⁷.

Et après avoir ainsi établi cette circulation du discours, après en avoir marqué les espaces matriciels, les étapes et les relais, La Harpe dénonce tout particulièrement l'intimidation induite par les « dénominations meurtrières »¹²⁸ qu'il inscrit à l'actif du « civisme à moustaches, à longues chausses, à cheveux plats et à sabres traînants »¹²⁹.

Le *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire ou de la persécution suscitée par les Barbares du XVIIIe siècle, contre la religion chrétienne et ses ministres*, publié par La Harpe en 1797, présente plusieurs inflexions par rapport aux développements précédemment consacrés au procès de la langue révolutionnaire. Ainsi que le titre le manifeste - et c'est un fait sans précédent - la dichotomie religion/irreligion domine l'ensemble de la réflexion de La Harpe. La focalisation sur le « fanatisme » de la langue révolutionnaire et la désignation de ses cibles - « la religion chrétienne et ses ministres » - et la mise en cause allusive du siècle des Lumières - « les Barbares du XVIIIe siècle » - induisent une tonalité nouvelle qu'il faut sans doute mettre en rapport avec l'essor du courant royaliste qui conduisit, en réaction, au coup d'État de Fructidor an V (4 septembre 1797) et à la répression qui suivit et qui visa notamment de nombreux prêtres¹³⁰. L'on sait que La Harpe converti à

¹²⁷ *Ibid*, p. 510.

¹²⁸ *Ibid*, p. 513.

¹²⁹ *Ibid*.

¹³⁰ Cf. Isaac-Etienne LARUE (chevalier de), *Histoire du dix-huit Fructidor ou Mémoires contenant la vérité sur les divers événements qui se rattachent à cette conjuration*, slnd.

un catholicisme militant au sortir de la Terreur fut proscrit après le coup d'État anti-royaliste de Fructidor, revint à Paris après le coup d'État de Bonaparte le 18 Brumaire et fut de nouveau éloigné de Paris pour ses sympathies royalistes. Plusieurs séquences de *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire* manifestent cette évolution politique et idéologique d'un La Harpe qui renie de plus en plus son engagement passé dans le camp philosophique (l'ample dénonciation du « philosophisme » dans le *Lycée ou Cours complet de littérature ancienne et moderne* l'atteste également) et ses sympathies initiales pour la Révolution. L'ouvrage vise indubitablement d'abord à conjurer le retour en force du jacobinisme sous le Directoire, ou du moins l'influence croissante des Jacobins dans l'appareil d'état. C'est dans ce contexte, dans les appréhensions qu'il suscite chez un La Harpe dont les sympathies royalistes et la foi catholique sont de plus en plus évidentes, que le terme « fanatisme » apparaît comme un enjeu central et très actuel puisque menaçant d'un retour de la Terreur. La Harpe relève ainsi dans *le Journal de Paris* le 9 février 1797 un appel à la proscription des prêtres, appel d'ailleurs signé d'un député (le député Albert) :

On s'est servi, suivant l'usage, du grand mot de réprobation, de la parole de mort : il s'agit des « fanatiques » et je n'ai plus besoin d'avertir quels ont été proprement et essentiellement les « fanatiques » dans la langue « révolutionnaire » qui est bien celle de l'auteur¹³¹.

Howard G. BROWN, « Mythes et massacres : reconsidérer la terreur directoriale » in *Annales historiques de la Révolution française*, n° 325, juillet-septembre 2001, p. 23-52.

¹³¹ *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire*, op. cit., p. 73.

Dans les textes et discours officiels du Directoire, La Harpe relève l'évitement systématique du terme « religion », auquel sont préférés le terme « culte » et, dans le procès toujours réurgent du catholicisme et de son clergé, le terme « fanatisme »¹³².

Mais il est d'autres survivances de la Terreur dans le discours politique du Directoire : le recours aux termes « réfractaires », « rebelles », « bandits » (terme notamment utilisé pour désigner les insurgés vendéens), et plus globalement le lexique persistant de la conspiration et du complot. Confronté à ces constantes discursives, La Harpe peut constater :

Vous voilà retombés dans le code de Robespierre¹³³.

Le discours contemporain de cet adversaire jacobin, refusant tout procès de ses crimes et toujours prêt à repartir à l'assaut du pouvoir, conjugue des leitmotivs anciens - telle l'accusation traditionnellement mobilisatrice même si elle se révèle rigoureusement infondée - de « travailler à affamer Paris »¹³⁴ et des leitmotivs nouveaux mais riches d'avenir - telle la dénonciation de la « réaction » :

Crier à la réaction » mot qui, dans leur langue, est le signal convenu pour appeler sur tout un peuple ce qu'ils nomment les

¹³² « Il y a plus : lorsqu'on a cru devoir rouvrir les églises, la même réserve a subsisté. Le mot de religion n'est écrit dans aucune des lois qui les concernent : on se sert partout du mot de culte. Ai-je tort de dire que le mot de religion est effacé de la langue française, ou du moins de celle qui est « philosophique et républicaine » et a été remplacé génériquement par celui de « fanatisme » ? (*Op. cit.*, p. 51-52).

¹³³ *Ibid*, p. 18.

¹³⁴ *Ibid*, p. 19.

« grandes mesures », c'est-à-dire tous les crimes au nom de la loi¹³⁵.

La Harpe est ainsi en mesure de saisir l'ambiguïté foncière du moment politique présent : le discours ambiant juxtapose des désignations terroristes toujours prêtes à ressurgir et à s'imposer en position dominante et les dénonciations des nouvelles cibles - les « soi-disant patriotes » - que sont ou que semblent être les Jacobins.

C'est à partir de l'expérience de cette situation contemporaine ambiguë du Directoire que La Harpe confère à sa réflexion sur le caractère performatif de la langue révolutionnaire une dimension théorique sans précédent¹³⁶. La Harpe affirme tout d'abord très clairement - ce qui n'était pas le cas dans les écrits antérieurs - que l'analyse de la langue révolutionnaire peut être le vecteur le plus pertinent pour comprendre la nature même de la Révolution :

Mon plan est de la caractériser par l'examen de sa langue, qui en a été le premier instrument et le plus surprenant de tous, de montrer l'établissement, la consécration légale de cette langue comme un événement unique, un scandale inouï dans l'univers, et absolument inexplicable autrement que par la vengeance divine¹³⁷.

Tout comme la littérature et la philosophie dont La Harpe se propose de constituer l'histoire dans son *Lycée ou cours de littérature ancienne et moderne*, la langue est appréhendée ici en termes de dynamique historique.

¹³⁵ *Ibid*, p. 114-115.

¹³⁶ Les historiens des sciences du langage n'ont jusqu'ici pas pris en compte la dimension épistémologique de ce texte par ailleurs rarement évoqué même s'il compta cinq éditions l'année de sa publication, une traduction et deux éditions italiennes en 1798 et 1800.

¹³⁷ *Ibid*, p. 14.

Toujours perçue dans le contexte de son énonciation, elle est considérée comme partie prenante, dans la Révolution en cours, de forces politiques fluctuantes, en voie de repli ou au contraire de conquête d'une hégémonie. Elle est toujours reliée aux supports institutionnels qui surgissent et se développent avec la dynamique révolutionnaire : assemblée nationale puis convention, sections, commune de Paris, clubs, tribunaux révolutionnaires... Ce sont précisément ces supports qui créditent cette langue d'une autorité publique indiscutable et d'une efficacité qui, selon La Harpe, s'est avérée meurtrière.

Cette langue constitue un système dont il importe de connaître les règles dans un contexte où l'éradication de la dynamique terroriste n'est absolument pas acquise comme l'atteste la répression du mouvement royaliste après Fructidor :

Sachez que ceux qui parlent ainsi s'entendent très bien dans leur langage et que vous les trouverez très conséquents, si je les traduais en donnant aux mots le sens qu'ils leur donnent, qu'ils leur donnèrent toujours. Ah ! vous n'êtes pas initiés dans les secrets de cette langue ; c'est un puissant hiéroglyphe [...] ¹³⁸.

La première règle de déchiffrement de cette langue révolutionnaire est le rapport antithétique à l'action énoncée :

Mais combien de fois vous ai-je dit qu'il fallait toujours, dans la révolution française, appliquer les paroles aux actions en un sens diamétralement contradictoire ¹³⁹.

La Harpe prend de plus en compte bien d'autres signes que les signes proprement linguistiques : le *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire* esquisse une

¹³⁸ *Ibid*, p. 7.

¹³⁹ *Ibid*, p. 80-81.

véritable sémiologie du fait révolutionnaire. La Harpe souligne le rôle de toute une théâtralisation foncièrement dégradatrice et profanatrice : abjuration publique de prêtres, profanations d'objets et d'espaces sacrés, fêtes sacrilèges de la raison. La gradation de ces manifestations – gradation calculée - vise à assurer et à renforcer l'acceptabilité dans l'opinion publique de la violence révolutionnaire. L'assimilation de ces « tableaux » aux signes linguistiques est clairement formulée par La Harpe :

Votre autel de la patrie n'est rien qu'une figure de rhétorique, dans le style, ou une décoration d'opéra dans l'exécution¹⁴⁰.

Mais au-delà de cet indispensable déchiffrement, il importe pour La Harpe de dégager les origines de ce qu'il nomme « la langue de mort ». Cette question déjà posée dans les précédents opuscules obtient toutefois en 1797 de nouvelles réponses : pour La Harpe, à la fin de sa vie (il décède en 1803), la responsabilité des philosophes du XVIIIe siècle dans la formation de la langue révolutionnaire est absolument engagée :

C'est vous qui avez enseigné aux révolutionnaires à dénaturer les idées et les mots ; osez dire que vous n'êtes pas les premiers coupables¹⁴¹.

Les volumes consacrés au XVIIIe siècle du *Lycée* développent le même point de vue en mettant toutefois l'accent sur des responsabilités plus particulières : Diderot, Helvétius, Rousseau et, pour l'ultime génération des Lumières, Condorcet. Et plus globalement La Harpe insiste sur la dangerosité des hommes de lettres et philosophes des années 1780, sur

¹⁴⁰ *Ibid*, p. 43.

¹⁴¹ *Ibid*, p. 83.

le dogmatisme de leurs écrits. C'est l'ensemble de ces œuvres, les innovations de sens dont elles sont porteuses qui ont, selon La Harpe, constitué le substrat à partir duquel la langue révolutionnaire s'est constituée. Dans le *Lycée*, La Harpe envisage même une sorte de grammaire globale permettant de comprendre le jeu d'engendrement de la langue philosophique du XVIIIe siècle (essentiellement issue selon lui d'une vulgate des doctrines politiques des Lumières : c'est là le « philosophisme »), de la langue et des comportements révolutionnaires. Condorcet est ici particulièrement pris pour cible : sa foi dans la science et dans le progrès, son engagement initial aux côtés de Turgot et son engagement révolutionnaire lui-même en font, pour La Harpe, une figure emblématique du basculement de la philosophie dans une révolution globalement maléfique.

À l'inverse d'André Chénier et de Mme Roland, La Harpe ne porte pas de regard critique sur la perméabilité du discours révolutionnaire aux modèles démocratiques de l'histoire antique : il reviendra à Chateaubriand dans sa première œuvre publiée dans l'exil, *l'Essai sur les révolutions*, d'étendre et de systématiser cette critique. Mais l'ancrage de ces modèles dans la culture de la fin du XVIIIe siècle mérite réflexion. Dans son ouvrage publié en 1986, *Les toges du pouvoir ou la Révolution de droit antique*¹⁴², Jacques Bouineau rappelle tout d'abord l'importance des références antiques dans les discours, et, plus globalement dans les pratiques culturelles de la Révolution. Et Jacques Bouineau, historien du droit,

¹⁴² Association des Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail et Éditions Éché, 1986.

s'attache en outre - et c'est là l'objet principal de son étude - à montrer la part qui revient au droit antique dans l'élaboration de la législation révolutionnaire. L'étude des discours des députés, en suivant l'ordre chronologique des discours et des débats, permet de montrer un développement quantitatif et qualitatif des références à l'antiquité de la législative à la Convention : de plus en plus l'identification des protagonistes de la Révolution aux héros des cités démocratiques antiques s'impose (comme l'attestent la pompe antique des fêtes révolutionnaires dont le peintre David est le grand organisateur et la célébration de Brutus meurtrier de César). Avec les thermidoriens et surtout sous le Directoire, les références à l'antiquité se maintiennent mais tendent à se réorienter. Il faut en outre rappeler que dans les projets éducatifs du Directoire, la dynamique d'affaiblissement des études gréco-latines s'amplifie pour l'essentiel au profit des matières scientifiques. Certes avec le Consulat, les références à l'antiquité semblent se conforter au point d'atteindre même les dénominations des principales institutions de l'État (Sénat, Tribunat, Consuls). Mais en même temps, comme l'atteste entre autres une part importante du théâtre de Marie Joseph Chénier, la référence aux politiques de l'antiquité permet aussi bien d'ériger des modèles que des repoussoirs.

Il est cependant dans la marginalité de l'émigration, à Londres et dès 1795, un ouvrage qui invalide systématiquement l'application à la Révolution française en cours des modèles démocratiques de l'antiquité : il s'agit du premier ouvrage publié de Chateaubriand, *l'Essai sur les révolutions*. La marginalité de cet ouvrage ne tient pas qu'au contexte de sa

publication et au caractère nécessairement très limité de son lectorat. Les thèses politiques développées par Chateaubriand (et notamment la reconnaissance de la souveraineté du peuple et l'éloge de Rousseau auteur du Contrat social et de l'Émile) séparent Chateaubriand des thèses contre-révolutionnaires telles que l'abbé Barruel les développe dans ses Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme (on note le même écart avec l'ouvrage de de Bonald, Théorie du pouvoir politique et religieux, 1796). Tout comme André Chénier, le jeune Chateaubriand refuse toute assimilation valorisatrice des situations et des comportements contemporains aux séquences républicaines glorieuses de l'histoire antique. Dans l'ambitieux projet foncièrement comparatiste de Chateaubriand, les mises en regard de la Révolution française avec les révolutions du passé sont directes, systématiques et visent avant tout à dégager les traits absolument spécifiques de « la révolution de France ». En fait, Chateaubriand refuse catégoriquement tout rapprochement de la Révolution française avec les révolutions grecques antiques qui ont permis, tant à Sparte qu'à Athènes, d'établir des démocraties. Chateaubriand préfère souligner la proximité morale de la France de 1789 et de la Grèce à la veille de son asservissement par la monarchie macédonienne de Philippe et d'Alexandre. Chateaubriand dénonce en fait la mystification que constitue selon lui l'identification des révolutionnaires français aux modèles constitués par les démocraties grecques et leurs grands hommes. Ces mimétismes aberrants n'auraient fait que hâter et aggraver le déchaînement des violences :

Eh bien, c'était au moment que le corps politique tout maculé des taches de la corruption, tombait en une dissolution générale, qu'une race d'hommes se levant tout à coup, se met dans son vertige à sonner l'heure de Sparte et d'Athènes¹⁴³.

Quand il souligne la paradoxale équation des révolutions grecques introductrices de despotisme et de la Révolution française contemporaine, Chateaubriand est même conduit à développer un récit commun fondé sur un amalgame systématique :

Les Grecs et les Français, dans une tranquillité profonde vivaient soumis à des rois qu'une longue suite d'années leur avait appris à respecter. Soudain un vertige de liberté les saisit. Ces monarques ! hier encore l'objet de leur amour, ils les précipitent à coups de poignard de leurs trônes. La fièvre se communique. On dénonce guerre éternelle contre les tyrans [...] Alors ce fut le siècle des merveilles. Également ingrats et capricieux, les Athéniens jettent dans les fers, bannissent ou emprisonnent leurs généraux : les Français forcent les leurs à l'émigration ou les massacrent¹⁴⁴.

Les « philosophes » et gens de lettres du XVIIIe siècle - et plus particulièrement du second versant du siècle, Montesquieu et Rousseau étant exceptés de toute critique - ont eu, selon Chateaubriand, une responsabilité essentielle dans cette confusion de la France en révolution et des démocraties antiques :

La Révolution française a été produite en partie par des gens de lettres qui, plus habitants de Rome et d'Athènes que de leur pays, ont cherché à ramener dans l'Europe les mœurs antiques¹⁴⁵.

¹⁴³ François René de CHATEAUBRIAND, *Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes*, Pléiade, 1978, p. 266.

¹⁴⁴ *Op. cit.*, p. 129-130.

¹⁴⁵ *Ibid*, p. 90.

Non sans « compléter » La Harpe, Chateaubriand mine ainsi la langue révolutionnaire dont les métaphores et comparaisons valorisatrices se trouvent invalidées. Chateaubriand amorce par là même (mais les textes d'André Chénier et de Mme Roland présentaient de nets antécédents) une dynamique de liquidation des mythologies politiques antiques. Il parachèvera cette liquidation dans *le Génie du christianisme* en envisageant les plans plus globaux de la foi, de l'éthique et de l'esthétique, en proposant donc une véritable idéologie de substitution.

VIII

La Décade et la langue des idéologues

Le *Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire* de La Harpe ne suscita guère de commentaires immédiats. Il est toutefois une réfutation qui bénéficia d'un compte-rendu élogieux dans la revue la *Décade philosophique*. Il s'agit d'une réfutation radicale et systématique dans laquelle l'auteur se propose de contredire La Harpe « pas à pas ». Le titre de cette réfutation est d'ailleurs révélateur : De la persécution suscitée par J. F. de La Harpe, contre la philosophie et ses partisans, en réponse à son écrit intitulé : *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou de la persécution suscitée par les barbares du XVIIIe siècle contre la religion chrétienne et ses ministres*, par Guy Chaumontquity, Républicain français¹⁴⁶.

Le texte de Chaumontquity est en fait de nette inspiration girondine, comme l'atteste, placée en exergue, une ample citation du survivant de la Gironde, Honoré Riouffe. Ce dernier, incarcéré à la Conciergerie

¹⁴⁶ À Paris, chez tous les marchands de nouveautés, sd.

fut libéré après le 9 Thermidor. Il dénonça ensuite avec constance, comme Louvet et Mercier, les risques d'une réaction catholique et royaliste. D'entrée de jeu Guy Chaumontquitry souligne le fort impact du *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire* de La Harpe et l'enjeu que, par là même, sa lecture constitue. Il est indispensable, selon Chaumontquitry, de venger les philosophes « audacieusement et ridiculement poursuivis en ce moment » en dénonçant un ouvrage « qui a paru en l'an V ; mais qui a été malheureusement assez célèbre pour avoir trois éditions ». Guy Chaumontquitry refuse en fait tout d'abord le présupposé le plus important de l'ouvrage de La Harpe : l'équation que ce dernier postule de la philosophie et du fanatisme. Et c'est ce refus initial absolu qui lui permet de dénoncer « la langue de J. F. de La Harpe », « le vocabulaire de son nouvel idiome »¹⁴⁷. Dans une argumentation historique de nette tonalité voltairienne, Guy Chaumontquitry dresse la liste des crimes de la papauté, les massacres de masse liés aux croisades, à l'éradication des grandes hérésies de l'histoire, aux guerres de religion auxquels s'ajoutent les « crimes » récents de « l'armée royale et catholique de Vendée ». En opposition à cette constance historique des crimes imputables à la religion, le camp de la philosophie, qui, selon Chaumontquitry, exclut tout fanatisme, toute exaltation, toute superstition et toute intolérance, apparaît comme le camp des victimes innocentes. Il est donc impossible de lier, comme le fait La Harpe dans « sa langue » les deux termes « philosophie » et « fanatisme » :

¹⁴⁷ *Op. cit.*, p. VIII.

Ces deux mots impliquent une telle contradiction pour celui qui sait sa langue, et qui connaît les idées qu'expriment les mots, que, sous peine de l'ignorance la plus crasse, ou de la plus insignifiante mauvaise foi, il est impossible de les amalgamer ensemble... Je sais bien que dans la langue de La Harpe, ces deux mots incompatibles par leur nature, expriment dans son ouvrage anti-philosophique, l'idée de l'existence d'un pareil monstre... Mais c'est précisément contre cet absurde langage qu'est dirigée cette réponse¹⁴⁸.

Chaumontquitry est catégorique : non seulement la Terreur n'a strictement rien à voir avec la Philosophie mais la Terreur, ses massacres et son vandalisme ont été dirigés contre les philosophes. Et Chaumontquitry de rappeler Hanriot, le général de la Terreur, projetant la destruction des bibliothèques, l'« holocauste à la stupidité » organisé par les « égorgés d'un Lavoisier, d'un Vergniaud, d'un André Chénier, d'un Roucher et de tant d'hommes éclairés »¹⁴⁹. Chaumontquitry affirme même que la Terreur a été prioritairement et principalement dirigée contre les « Philosophes ». Et Chaumontquitry désigne en fait par ce terme les Girondins présentés ainsi comme les héritiers des philosophes des Lumières :

Jusqu'à-là une ou deux victimes au plus avaient à la fois marché à la mort : des Philosophes furent les premiers que l'on y traîna en cortège nombreux ! N'étaient-ils pas du nombre des assassinés, les Philosophes pour lesquels la faction inventa l'épithète absurde de « fédéralistes » ; mot « homicide » qui les conduisait plus sûrement à la boucherie révolutionnaire, que ceux d'"aristocrates" et de « fanatiques » vomis cruellement à la même époque contre les nobles et les prêtres. Car je suis obligé de le répéter [puisque J.-F. La Harpe répète sans cesse ses homélies sur le sort des prêtres], le décret d'août 1792 fut une égide protectrice pour tous les prêtres qui voulurent user de la faculté de la déportation. Ce décret prouve que la faction voulait

¹⁴⁸ *Ibid*, p. 12.

¹⁴⁹ *Ibid*.

plutôt s'en débarrasser par la fuite, que les anéantir par la mort ; au lieu que le massacre seul fut décrété contre les fédéralistes, le jour que l'on inventa ce mot assassin, pour désigner la classe d'hommes qui comptait dans son sein le plus de lumières et de talents. De ce jour-là [du 31 mai 1793] on sembla oublier les prêtres et les nobles pour poursuivre avec plus d'acharnement et faire périr avec plus de raffinement les Philosophes sous le nom de fédéralistes ; ou si l'on se souvint quelquefois des prêtres et des nobles, ce fut quand les victimes fédéralistes manquèrent aux prisons¹⁵⁰.

C'est dire qu'à l'équation de la Philosophie et du fanatisme que développe La Harpe, Chaumontquitry substitue l'équation de la Philosophie et des élites révolutionnaires girondines dont il affirme haut et fort qu'elles ont été les victimes par excellence de la Terreur voire qu'elles seules ont été victimes des massacres de masse. Étrange discours de concurrence avec La Harpe dont le système de décodage de la langue révolutionnaire se trouve en quelque sorte pris à contre-pied même si Chaumontquitry accepte pleinement la notion de « mot homicide » et de « mot assassin » qui sont aussi des expressions de La Harpe.

Dans la section Sciences morales et politiques de son 27^e volume (septembre-novembre 1800), *la Décade* salue par un assez ample commentaire la réfutation du *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire* par Chaumontquitry. La virulence de la réfutation (il s'agit, selon l'auteur anonyme du compte rendu, d'une « verte apostrophe ») est pleinement appréciée. Elle est de plus justifiée par l'accusation de « l'abjuration » de la philosophie par un La Harpe dont *la Décade* ne manque jamais de rappeler le reniement des lumières. Le rédacteur cite de plus longuement la séquence qu'il a

¹⁵⁰ *Ibid*, p. 47.

le plus appréciée et dans laquelle l'allégorie de la Philosophie admoneste La Harpe renégat :

[...] la philosophie elle-même, qui du haut de son trône éternel, adresse ces paroles au déserteur de ses drapeaux : Que t'ai-je fait pour me calomnier ? Dès ton jeune âge, j'adoucis ton caractère violent [...] c'est moi qui te conduisis sur les traces des Mably, des Rousseau, des Voltaire, dans les sentiers étroits de la vérité [...]. À présent même que, dans son délire insensé, un de mes anciens néophytes vomit contre moi les injures les plus grossières, je lui pardonne. Sa colère contre moi provoque ma seule pitié : ses anathèmes, ses imprécations, au nom du Seigneur, au nom d'un Dieu, à la fois, bon, juste, méprisant et vengeur, ne lui attireront de ma part aucune provocation menaçante. je ne sais point haïr : je ne connais point la vengeance ; et s'il désire que je périsse, je désire, moi, qu'il vive et qu'il revienne de son erreur.

Dans la Décade, le compte rendu de la réfutation de Chaumontquetry constitue pratiquement la seule intervention explicite et directe dans le débat sur la performativité négative de la langue révolutionnaire. Mais nombreux sont les articles consacrés à la critique d'ouvrages contemporains qui témoignent – notamment dans leurs appréciations d'ordre stylistique – d'une conception de la langue et de ses normes. Il s'agit souvent d'ouvrages identifiés comme antiphilosophiques et relevant de la « réaction » redoutée par l'ensemble de la rédaction de la Décade. Ainsi Ginguené procède-t-il à un ample examen critique du *Génie du christianisme* de Chateaubriand. Au détour d'une réfutation systématique et de tonalité fortement ironique, Ginguené reconnaît que l'enjeu de sa critique est l'impact du « langage » en un sens archaïque du *Génie du christianisme* sur ses lecteurs et, par-delà, sur « l'esprit public » :

Est-ce donc sérieusement qu'un homme fait tient à des hommes faits, et au commencement du 19^e siècle, un tel langage ? [...] Est-ce pour alimenter des rêveries creuses et des mélancolies poétiques, que la société humaine est formée ? Faudra-t-il que toute une génération d'hommes, qui pouvaient devenir des êtres raisonnables, rapprenne à se nourrir de visions, à trembler devant des fétiches, à ne rêver qu'ombres et fantômes, pour que d'autres songes-creux, des poètes viennent ensuite se délecter dans ces peintures ?¹⁵¹

Et Ginguené, pour ce qui concerne le bilan des années révolutionnaires, condamne explicitement « la réaction » de Chateaubriand qui, selon lui, le conduit à renier tout patriotisme en réduisant la Révolution à sa dérive terroriste et aux faciles et dangereux effets de ses discours de tribune et en oubliant la dimension libératrice d'une révolution qui a su maîtriser, au prix d'immenses sacrifices, ses oppresseurs intérieurs et ses agresseurs étrangers. Ginguené dénonce alors tout particulièrement l'hostilité de Chateaubriand à la langue révolutionnaire :

La Convention et sa tribune, la tribune de la Convention et son langage ! Dites donc, si vous voulez être juste dans votre aversion pour elle, le langage qu'y parlèrent souvent les factions qui l'opprimaient et dont le feu y était alimenté sans cesse par l'intrigue et l'or de l'étranger. Mais que dis-je ? Ces factions elles-mêmes ne firent-elles pas plus d'une fois entendre à cette tribune, dont le fantôme vous poursuit et vous apparaît encore, les accents du patriotisme et du courage ? Oppresseurs, opprimés, tous ne s'y réunirent-ils pas pour braver et repousser le danger commun, le danger non de tel ou tel parti, mais de la France, de la patrie ? N'est-ce pas à ce mâle langage, que se levèrent, tout armés, nos six cent mille braves ? N'est-ce pas de cette tribune que furent lancés ces décrets énergiques qui commandèrent la victoire et qui furent obéis ?¹⁵²

¹⁵¹ *Décade*, 34^e vol., juin-août 1802, Section Littérature-Philosophie.

¹⁵² *Ibid.*

Le procès de la langue révolutionnaire considérée comme introductrice de la Terreur est ainsi catégoriquement refusé avec un argument rarement avancé : l'unité que surent faire au sein de l'assemblée les factions opposées pour la défense de la patrie agressée. Allusivement, l'émigration de Chateaubriand et son engagement dans l'armée des princes sont ici mis en cause. Mais le rappel de cette unité par-delà les déchirements des partis vise aussi bien sûr à faire barrage à l'idéologie de réaction et de substitution que promeut *le Génie du christianisme*, dont les thèses, jugées régressives (la valorisation du moyen âge chrétien et chevaleresque notamment) constituent, selon Ginguené, la négation de tout progrès. C'est toutefois la critique même du style de Chateaubriand qui révèle les normes linguistiques en vigueur dans la rédaction de *la Décade*, normes qui correspondent aux exigences des Idéologues en matière de langage :

En général, l'exagération est inhérente à sa manière, c'est pour ainsi dire l'état habituel de son esprit et la couleur dominante de son style. Elle s'y reproduit fréquemment, non seulement dans les pensées et les expressions mais dans les images qui ont quelque chose de démesuré, de gigantesque. C'est un vice que l'on contracte aisément dans la solitude, mais dont il est bon de se défaire quand on converse avec les hommes et qu'on écrit pour eux. Si de l'examen des choses, je voulais passer à celui du style, je ne pourrais reporter les yeux sur cet ouvrage, sans trouver dans chaque volume et presque à chaque page, de ces traits exagérés et bizarres, que les hommes qui veulent comprendre ce qu'ils lisent ne peuvent aimer, et que les autres n'aiment que par cela même qu'ils ne les comprennent pas¹⁵³.

En 1799, Roederer, dans sa critique de l'ouvrage de Rivarol, *De la philosophie moderne*, paru en 1797 (extrait du *Dictionnaire de la langue française*) développe une même

¹⁵³ *Ibid.*

problématique indissociablement marquée par le refus de la réaction et l'affirmation des normes linguistiques et des exigences intellectuelles de la « philosophie moderne », c'est-à-dire des Idéologues. Roederer souligne le fait que l'Idéologie, héritière des Lumières, se caractérise par sa focalisation sur l'étude de l'entendement et de l'origine des idées et par sa méthode analytique toujours appuyée sur l'expérience. C'est précisément grâce à ses exigences intellectuelles et linguistiques que cette « philosophie moderne » a une efficacité pratique, scientifique, politique et morale sans précédent. Selon Roederer résolument optimiste, cette efficacité est irréversible et la « réaction » de Rivarol, contre-révolutionnaire notoire, ne peut être dès lors que dérisoire. Roederer souligne le fait que la Terreur n'est pour Rivarol qu'un prétexte pour attaquer la Révolution dans son fondement même : la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen que Rivarol a déclarée « préface criminelle d'un livre impossible » :

[Rivarol] veut mettre sur le compte de la Philosophie, non seulement la révolution de 89 et celle de 92, ce qui ne la déshonorerait pas, mais aussi la terreur de 93. Tout Constituant, dit-il, était gros d'un Jacobin ; il devait ajouter : et tout Philosophe était gros d'un Constituant. Cette addition était nécessaire pour exprimer sa pensée toute entière, et pour fonder son accusation contre la Philosophie ; mais si ce n'ont été là ses paroles, c'en est le sens¹⁵⁴.

Pour Roederer, la Terreur a été une « contre-révolution » et ne s'est autorisé en rien de la Philosophie dont Robespierre a été le détracteur. Pour ce qui est de l'avenir, Roederer proclame haut et fort l'irréversibilité dans l'esprit public de l'hégémonie des

¹⁵⁴ *Décade*, 23e volume (sept-nov- 1799) Section Philosophie, 1er trimestre, 21-36.

Lumières, capable de résister à une « réaction » qui déploie vainement les amalgames accusateurs les plus pernicieux :

Quelles sont donc les espérances des détracteurs de la Philosophie, dans ce moment extrême où seule elle peut servir de ralliement aux esprits que la révolution a si violemment divisés, où seule elle peut modérer des passions funestes, dissiper des préjugés nouveaux déjà substitués aux anciennes erreurs ? Est-ce de nous ramener à la barbarie ? Vaine et odieuse prétention. Il n'appartient ni à Rivarol, ni aux rhéteurs peu nombreux qui sont entrés dans la même carrière que lui, d'effacer le souvenir des grands hommes qui ont illustré le dix-huitième siècle. Ce n'est pas contre nous, ce n'est pas contre les disciples de la Philosophie moderne qu'ils ont à se mesurer, c'est contre ceux qui l'ont créée, enseignée : ces grands hommes vivent tout entiers dans leurs écrits. Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert tiendront toujours plus de place dans l'opinion que deux ou trois écrivains polémiques. [...]. Et il n'est même plus besoin de cette illustre phalange pour la sûreté de la Philosophie ; elle n'est plus renfermée dans les livres des sages ; elle en est sortie, comme la lumière s'est échappée du soleil ; comme la lumière, elle est aujourd'hui répandue sur toute la terre, elle brille fort haut par-dessus toutes les têtes ; elle est réfléchie dans la plupart des institutions sociales, mêlée à l'air que nous respirons. Elle peut être un moment altérée par quelque alliage impur, obscurcie par quelques nuages, mais sa destinée est de se remontrer toujours, et de reparaitre incessamment dans toute sa splendeur¹⁵⁵.

Quant au style de Rivarol, il est redevable des mêmes reproches que celui de Chateaubriand : la prolifération des images, l'absence de cohérence dans la construction globale de l'œuvre, tout marque une étrangeté absolue aux valeurs de la « philosophie moderne » et une appartenance certaine à une antiphilosophie décidément résurgente malgré le triomphe assuré des Lumières :

¹⁵⁵ *Ibid.*

[...] les images dont il se sert sont rarement justes et précises, [...] elles servent plus à donner le change sur la vérité que l'auteur fuit toujours, qu'à fixer l'idée fautive qu'il voudrait communiquer, elles sont presque toujours incohérentes et disparates¹⁵⁶.

Pour les Idéologues dont la *Décade* est l'espace privilégié, la priorité est en fait d'instrumentaliser le français langue nationale, mais qui peut aussi prétendre à l'universalité parce que, foncièrement raisonnables, ses concepts coïncident avec la réalité et peuvent rendre compte de la nature du monde sans risques d'abus ou d'anomalies. Ces « abus des mots » se situent dans un passé que l'on veut envers et contre tout révolu : dans l'Ancien Régime honni et dans l'expérience récente de la Terreur. Mais le risque se profile aussi dans les œuvres contemporaines émanant de la « réaction » - dans les écrits de Chateaubriand et de Rivarol notamment - où les rédacteurs de la *Décade* repèrent inlassablement les images excessives, la symbolique omniprésente, la rhétorique flamboyante. Ce sont là, selon les critiques de la *Décade*, autant d'opacités visant à détourner les lecteurs de la voie du progrès qu'ont ouverte pour le bien de l'humanité, les Lumières et, dans les pires difficultés, la Révolution française¹⁵⁷. Dans son compte rendu des actes du colloque de Berlin (1983) consacré aux Idéologues, Daniel Tesseyre écrit :

Avec la partie 3 du recueil [...] « Mehr Licht, le langage, la démocratie et l'éducation », nous sommes majoritairement avec les Idéologues mais non plus dans leur(s) théorie(s) de la langue et/ou du signe langagier, mais dans leur politique de la langue, c'est-à-dire dans la pédagogie idéologique, au centre de laquelle

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ Cf. Brigitte SCHLIEBEN-LANGE, *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Liège, Mardaga, coll. Philosophie du langage, 1997.

l'écrit et sa norme - la grammaire - sont valorisés. Jean-Paul Sermain (« Raison et Révolution : le problème de l'éloquence politique ») analyse l'hostilité des idéologues à une éloquence par trop appuyée sur et par l'affectivité, et leur défense d'une éloquence de la raison analytique. Et sa conclusion (« Ce n'est donc pas l'éloquence qui doit jouer un rôle politique, mais c'est la politique qui doit s'emparer de la langue et la rendre à une éloquence rénovée ») me semble devoir être élargie de l'éloquence à la linguistique [...]. Car les Idéologues n'ont que faire d'une science pure de la langue ; ce qui leur importe, c'est le projet politique d'une République progressiste, pédagogique et hygiénique [...] au service duquel la langue et sa science ne sont qu'un élément parmi beaucoup d'autres¹⁵⁸.

En fait, la lecture de l'ensemble de la *Décade*, de sa première parution peu avant le 9 Thermidor à sa suppression en 1807, permet d'apprécier deux dynamiques successives et inverses : un optimisme foncier et conquérant auquel succède le constat de plus en plus alarmant d'un divorce croissant avec le pouvoir politique. Dans un long premier temps qui globalement correspond à la convention thermidorienne et au Directoire, les constats enthousiastes de l'hégémonie croissante de l'Idéologie et de sa méthode analytique tendent à se multiplier. Cet enthousiasme coïncide avec la célébration de la constitution de l'an III, de l'œuvre institutionnelle et éducative du Directoire, des travaux de l'Institut, et de la promotion de l'économie politique comme « pivot essentiel » de la réussite d'un Directoire auquel on assigne comme tâche historique de parachever la révolution. Dans sa présentation de la *Décade* (*La Décade philosophique comme système*. 1794-

¹⁵⁸ *Les Idéologues. Sémiotique, théories et politiques linguistiques pendant la Révolution française*. Proceedings of the Conference, Berlin, octobre 1983. Winfried Busse, Jürgen Trabant (ed.), Amsterdam. Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 1986, (Foundations of Semiotics, volume 12).

1807¹⁵⁹), Josiane Boulad-Ayoub souligne l'ambition et l'ampleur du projet intellectuel qui sous-tend la revue et l'optimisme qui l'inspire quant à la formation et à la conquête d'un véritable esprit public :

[...] la revue aura su faire apprécier à ses lecteurs les trois branches de la philosophie idéologiste, tout en livrant combat pour en faire reconnaître la modernité et en déployer la fécondité inépuisable. Il s'agit aux yeux de Ginguené, de Say, de Destutt ou de Cabanis considérés comme leurs porte-parole les plus influents, de la linguistique ou grammaire générale, de l'économie politique, de l'Idéologie physiologiste ou, comme nous dirions aujourd'hui, de la philosophie de l'esprit croisée aux sciences cognitives - il s'agit autrement dit des trois disciplines fondamentales pour les sciences humaines de notre époque¹⁶⁰.

Cet optimisme est cependant peu à peu miné par le constat d'un divorce croissant avec un pouvoir politique qui, du Consulat à l'Empire, se montre de plus en plus autoritaire, de plus en plus perméable aux thèses de la réaction catholique et détruit ou mutile un à un les espaces culturels et éducatifs créés par la Révolution et plus spécialement par le Directoire. De plus en plus l'heure est donc à une stratégie étroitement défensive. Dans un tel contexte, l'exigence linguistique ne peut que croître : dans la défense pied à pied des institutions et des hommes attaqués, l'heure est plus que jamais aux rappels de la nécessité de définitions rigoureuses et explicites des termes employés et à la dénonciation des opacités de l'adversaire.

¹⁵⁹ Tome V. Sciences philosophiques, morales et politiques, 1794-1798, Presses universitaires de Rennes, 2003. Introductions aux tomes V, VI et VII.

¹⁶⁰ *Ibid*

IX

Marie Joseph Chénier, Mme de Staël et Benjamin Constant : trois points de vue sur la nécessité d'une langue de la République

En marge des rédacteurs de la *Décade* et du cercle proprement philosophique des Idéologues, trois « intellectuels »¹⁶¹ sont conduits à suggérer voire à préconiser, dans le contexte mouvant de l'après Thermidor et du Directoire, certains usages de la langue politique face aux menaces que constituent les pôles extrêmes d'une opinion publique dont l'analyse des clivages et des dynamiques tend par ailleurs à s'imposer comme un indispensable préalable. Pour Marie Joseph Chénier, finalement très proche du choix d'une langue analytique par les Idéologues, pour Mme de Staël soucieuse de générer une langue nouvelle mais renouant avec les valeurs et l'enthousiasme de

¹⁶¹ Ce terme, surgi un siècle plus tard dans le sillage de l'affaire Dreyfus, est certes anachronique mais correspond, chez ces trois écrivains, à l'indissociabilité de l'activité littéraire et de l'intervention politique.

1789, pour Benjamin Constant attaché au décryptage des idées de réaction et de marche rétrograde dans le langage politique, il importe au plus haut point de définir, d'appliquer et de promouvoir des stratégies linguistiques pleinement conscientes et toujours susceptibles d'inflexions.

1. Marie Joseph Chénier et la nécessaire sauvegarde de la langue de la philosophie, des sciences, des lettres et de la République.

Jusqu'à la fin de sa vie (1811), Marie Joseph Chénier semble avoir été particulièrement hanté par la crainte de la remise en cause de ce qu'il considère comme le fondement et le garant de tout progrès historique : le legs des Lumières et d'une Révolution que la tragique séquence de la Terreur ne peut en aucun cas compromettre. Après Thermidor - et en étroite corrélation avec un engagement politique particulièrement intense sous le Directoire -, Marie Joseph Chénier ne cesse de dénoncer les risques d'une réaction catholique et royaliste dont il s'attachera de plus en plus à discerner, à la fin du Directoire et sous le Consulat, les symptômes littéraires et philosophiques. Ces interventions se multiplient avec l'émergence de ceux qu'il nomme les « nouveaux saints », et plus particulièrement avec les succès du *Cours de littérature* de La Harpe et du *Génie du christianisme* de Chateaubriand. En fait, dès le début de l'an III, en déposant un projet de décret visant à modérer la presse contre-révolutionnaire, Marie Joseph Chénier, nommé membre du Comité de sûreté générale dès le 15 Germinal - donc peu après le soulèvement pro-jacobin de Germinal - a manifesté un

net souci de renforcer l' « esprit public » et d'imposer un cadre républicain à une presse à nouveau pluraliste et qui va d'ailleurs se déchaîner contre ce décret¹⁶².

Dans un premier temps, Marie Joseph Chénier développe la veine satirique et pamphlétaire, multiplie les épigrammes vengeurs et théorise même le recours à ce type d'écriture dans un *Essai sur la satire*. La tonalité voltairienne foncièrement anticléricale domine cette production qui valut à Marie Joseph Chénier une renommée de redoutable polémiste, souvent arbitraire dans le choix de ses cibles. Dans une de ces épigrammes, Marie Joseph Chénier attaque plus précisément La Harpe et son essai *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire* :

La Harpe, dans un écrit sur la langue révolutionnaire, avait
proscrit le verbe fanatiser, et avait posé comme règle générale,
qu'aucun adjectif en -ique ne peut produire un verbe en -iser.
Si par une muse électrique,
L'auditeur est électrisé,
Votre muse paralytique
L'a bien souvent paralysé ;
Mais quand il est tyrannisé ;
Parfois il devient tyrannique ;
Il siffle un auteur symétrique,
Il rit d'un vers symétrisé,
D'un éloge pindarisé,
Et d'une ode antipindarique ;
Vous avez trop dogmatisé ;
Renoncez au ton dogmatique ;
Mais restez toujours canonique,
Et vous serez canonisé¹⁶³.

¹⁶² Cf. Gautier AMBRUS, « Une campagne d'opinion contre Marie Joseph Chénier en Floréal an III, ou la culture révolutionnaire en procès », *Annales historiques de la révolution française*, juin 2015.

¹⁶³ Marie Joseph CHÉNIER, *Epigrammes, Oeuvres choisies*, Paris, Baudouin frères, 1821, p. 82-83.

Mais après la publication par La Harpe de son *Cours de littérature*, Marie Joseph Chénier considère qu'une mission prioritaire s'impose à lui : identifier et présenter dans un bilan argumenté les talents littéraires et philosophiques contemporains (couvrant la période révolutionnaire, le Consulat et les premières années de l'Empire), talents qui, selon Marie Joseph Chénier, sont autant de garants d'un avenir de progrès. Il s'agit de réhabiliter aux yeux d'un lectorat trop sensible aux thèses pessimistes de La Harpe, les philosophes et hommes de lettres qui, s'étant épanouis durant les années révolutionnaires, sont susceptibles désormais de devenir les références et les modèles inspirateurs des générations nouvelles plus que toutes autres capables d'un apport de valeur, si elles ne sont pas gagnées par le pessimisme et la nostalgie d'un La Harpe ou d'un Chateaubriand.

L'enjeu est bien la sauvegarde et la promotion d'une langue de la République avec l'ensemble de ses références et de ses garants issus tout à la fois de l'héritage classique dans son ensemble et du legs indissociable des Lumières et de la Révolution. Cette langue porteuse de tous les legs du passé - XVIIIe siècle et Révolution compris - est plus que jamais appelée à devenir pleinement une langue du savoir au plein sens du terme : langue de la philosophie, des sciences et des lettres. *Le Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789*, ouvrage posthume publié en 1821, vise précisément à contredire le *Cours* de La Harpe sur tous ces points :

Et si l'esprit de parti, décoré, dans les temps de trouble, du nom d'opinion publique avait autrefois donné de fausses directions aux idées les plus généreuses ; si ce même esprit, non moins funeste en agissant d'une autre manière et par d'autres hommes,

avait depuis arrêté l'essor des talents et paralysé la pensée, il nous resterait des espérances qui ne seront point déçues. L'art d'écrire s'applique à tous les arts ; il facilite l'accès de toutes les sciences ; il embrasse toutes les idées ; il les éclaire par la justesse, il les étend par la précision. Il présente en première ligne ce qui touche de plus près les hommes mémorables : l'histoire qui raconte les grandes actions, l'éloquence qui les célèbre, et la poésie qui les chante. Il reflurira dans le siècle qui commence¹⁶⁴.

L'optimisme de cette réhabilitation de la littérature et de la philosophie du XVIII^e siècle (Révolution comprise) et l'hostilité déclarée de Chénier à la poétique de Chateaubriand ont souvent été soulignées. Mais il importe aussi de rappeler la dimension prioritairement philosophique du *Tableau* (là encore Chénier prend le contre-pied de *La Harpe dénonciateur* du « philosophisme ») dont les premiers chapitres sont consacrés aux rubriques proprement philosophiques promues par les Idéologues (premier chapitre : Grammaire, Art de penser, Analyse de l'entendement ; deuxième chapitre : Morale, Politique et Législation). Marie Joseph Chénier salue plus particulièrement les travaux de de Gérando sur les signes et les facultés de l'entendement (et qui répondent à une question posée par la classe des sciences morales de l'Institut) ainsi que les *Éléments d'Idéologie* de Destutt de Tracy. À propos des recherches menées par ce dernier, Marie Joseph Chénier souligne le fait que l'un de leurs enjeux majeurs est l'élaboration d'une langue proprement philosophique, c'est-à-dire « réduite à des termes précis qui lui font acquérir une extrême clarté »¹⁶⁵.

¹⁶⁴ *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789*, in *Œuvres choisies*, Paris, Baudouin frères, 1821, p. 36.

¹⁶⁵ *Op. cit.*, p. 63.

Enfin, pour Marie Joseph Chénier, dans l'œuvre de Cabanis la démonstration de « l'indissoluble alliance qui existe entre l'organisation physique de l'homme et ses facultés intellectuelles »¹⁶⁶ couronne l'essor des « sciences idéologiques » et ouvre la voie à de multiples applications et découvertes. Marie Joseph Chénier salue enfin les leçons consacrées à l'analyse de l'entendement que Garat a données à l'École Normale, institution récemment créée dont il rappelle l'utilité¹⁶⁷.

Au terme du premier chapitre de son *Tableau*, Marie Joseph Chénier constate et souhaite à la fois l'hégémonie croissante dans l'esprit public de l'Idéologie ou analyse de l'entendement, garante du progrès de l'humanité :

Une réflexion générale terminera ce chapitre. Quelques savants repoussent le nom d'idéologie uniquement peut-être parce qu'il est moderne. Quelques philosophes n'aiment pas le nom de métaphysique, et parce qu'il est vague, et parce qu'il rappelle plutôt les antiques ténèbres que les lumières nouvelles. Le nom d'analyse de l'entendement n'a d'autre défaut que d'être un peu long : analyse des sensations et des idées l'est bien davantage, cette dénomination, d'ailleurs, ou plutôt cette phrase, offre quelque chose d'inutile, puisque les idées même les plus abstraites, selon l'heureuse définition de Condillac, ne sont que des sensations transformées. Quoi qu'il en soit, et sous quelque titre que se présente la science, elle est désormais mise à son rang par tous les hommes qui ont des lumières : son importance et son étendue ne sauraient être sérieusement contestées. Née en Angleterre il y a deux siècles, et là seulement perfectionnée durant un siècle et demi, depuis cinquante ans elle a fait de grands pas en France ; elle en fait encore aujourd'hui. Base des

¹⁶⁶ *Ibid*, p. 65.

¹⁶⁷ « Ce fut une utile institution que celle de ces écoles normales, où les diverses connaissances étaient publiquement enseignées par des hommes éminents, dont les élèves déjà éclairés, choisis dans toutes les parties de la France, devaient ou pouvaient être à leur tour des instituteurs publics » (*Ibid*, p. 68).

sciences morales et politiques, principe de l'art de penser, de l'art de parler, de l'art d'écrire, elle s'applique à toute littérature. Son union avec la physique est plus intime encore, et les calculs mathématiques ne lui sont pas étrangers. Comme elle procède par un examen rigoureux, comme son examen s'étend sur l'universalité des idées humaines, elle affermira les sciences véritables ; et, malgré plusieurs intérêts qui s'y opposent, elle anéantira les prétendues sciences qui sont au-dessous, ou, si l'on veut, au-dessus de la raison : car ici les termes semblent contraires, mais les choses sont identiques¹⁶⁸.

Ainsi sous la Convention thermidorienne, sous le Directoire et dans les premiers temps du Consulat, la presse, la littérature, la critique et l'histoire littéraires ont été successivement, de la part de Marie Joseph Chénier, les objets d'une même entreprise d'encadrement et de normalisation. En balisant l'ensemble de ces domaines, en conjuguant l'intervention proprement politique au sein des institutions et en développant ses propres productions - qu'elles soient poétiques, dramaturgiques ou, de plus en plus, de l'ordre de la critique et de l'histoire littéraire -, Marie Joseph Chénier a tenté de construire, de consolider et de maintenir une hégémonie indissociablement politique et idéologique mise à mal par la multiplication des mises en cause de la culture révolutionnaire.

2. Mme de Staël et Benjamin Constant et le moment post-thermidorien : de la prescription des principes de 1789 à la prise en compte des clivages et de la dynamique de l'opinion.

¹⁶⁸ *Op. cit.*, p. 71-72.

Il ne peut être question de confondre ces deux grandes figures du libéralisme que nombre de biographies ont, pour des raisons diverses, associées. Mais force est de constater que pour la période de la Convention thermidorienne et du Directoire, l'un et l'autre ont répondu à un même ordre de questions concernant la sauvegarde de la philosophie inspiratrice des principes de 1789 après les mises en cause issues de l'expérience traumatisante de la Terreur. Dans leurs ouvrages contemporains du moment post-thermidorien, Mme de Staël et Benjamin Constant ont eu une même démarche synthétique quant aux débats et controverses qui agitaient une opinion publique mouvante marquée par ce que Constant définira comme une véritable dialectique des « réactions ». Mais en outre ces textes ont une forte dimension prescriptive : marqués par le refus des réfutations radicales des Lumières et la réaffirmation - dans le sillage, notamment, de Condorcet - de la notion de progrès, ils impliquent aussi, par-delà les tensions et conflits avec le personnel politique au pouvoir, un net engagement dans les perspectives ouvertes par « la révolution du 9 Thermidor » et confirmées par le Directoire.

Dans son *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, ouvrage publié en 1800, Mme de Staël réaffirme l'irréversibilité de la marche en avant de l'humanité engagée en 1789 du fait de la corrélation de la Révolution et des Lumières. Elle réaffirme également la perfectibilité indéfinie de l'homme dont, par-delà l'épisode terroriste qui ne peut en aucun cas être

imputé aux Lumières¹⁶⁹, la Révolution est précisément la manifestation la plus probante. Mme de Staël insiste tout particulièrement sur l'inanité de toute rétrogradation, de toute « réaction » (terme que définit précisément Benjamin Constant). Mais c'est dans l'ouvrage qu'elle écrit en 1798 et qui ne sera publié qu'en 1906, *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la république en France*¹⁷⁰, que Mme de Staël définit le plus clairement ses prescriptions permettant, selon elle, d'en finir avec les ultimes relents de la Terreur. Dans son *De la littérature*, Mme de Staël avait déjà catégoriquement exclu toute perspective de contre-révolution :

On croit toujours que ce sont les lumières qui font le mal, et l'on veut le réparer en faisant rétrograder la raison. Le mal des lumières ne peut se corriger qu'en acquérant plus de lumières encore¹⁷¹.

Mme de Staël préconise tout d'abord une démarche analytique, une attitude proprement philosophique à l'égard de la Révolution et plus précisément de la dérive terroriste de la Révolution : la recherche des causes et des effets qu'elle poursuivra dans son ultime ouvrage, les *Considérations sur la Révolution française*¹⁷². Dès

¹⁶⁹ L'opinion de Benjamin Constant sur ce point diffère sensiblement de celle de Mme de Staël : intervient ici sa réflexion critique sur la théorie de la souveraineté du peuple.

¹⁷⁰ Baronne de STAËL, *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la république en France*, Introduction et notes de Jean Viénot, Paris, Librairie Fischbacher, 1906.

¹⁷¹ *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, édition de Paul Van Tieghem, Librairie Droz, Genève, 1959, p. 335.336.

¹⁷² Présenté et annoté par Jacques Godechot, Coll. in-texte, Tallandier, 1983, 3e partie, ch. XVI, Du gouvernement appelé le règne de la terreur. Mme de Staël rapporte alors la Terreur et ses violences populaires à l'oppression cléricale de l'Ancien régime en France.

son *De la littérature*, Mme de Staël souligne la nécessité pour la jeune république de promouvoir « l'instruction générale », de s'appuyer sur le désir de « gloire individuelle » - et donc de reconnaître pleinement les talents des gens de lettres. Une philosophie utile aux hommes et à la société doit ainsi pénétrer et imprégner le discours, la pratique et les institutions politiques qui les sous-tendent. C'est bien une langue-action nouvelle que Mme de Staël appelle de ses vœux. Et cette langue-action concerne en premier lieu les écrivains dont le style ne peut, dans ce contexte que se métamorphoser :

Toutes les récompenses de la monarchie, toutes les distinctions qu'elle peut offrir ne donneront jamais une impulsion égale à celle que fait naître l'espoir d'être utile. La philosophie elle-même n'est qu'une occupation frivole dans un pays où les lumières ne peuvent pénétrer dans les institutions. Lorsque la pensée ne peut jamais conduire à l'amélioration du sort des hommes, elle devient, pour ainsi dire, une occupation efféminée ou pédantesque. Celui qui écrit sans avoir agi ou sans vouloir agir sur la destinée des autres, n'empreint jamais son style ni ses idées du caractère ni de la puissance de la volonté¹⁷³.

La littérature peut et doit désormais être action au service de la république :

Dans le siècle de Louis XIV, la perfection de l'art même d'écrire était le principal objet des écrivains : mais, dans le 18^e siècle, on voit déjà la littérature prendre un caractère différent. Ce n'est plus un art seulement, c'est un moyen ; elle devient une arme pour l'esprit humain, qu'elle s'était contentée jusqu'alors d'instruire et d'amuser¹⁷⁴.

L'homme de lettres éclairé, penseur et par là même intermédiaire entre les citoyens et les gouvernants doit nécessairement éclipser le guerrier. Pour Mme de Staël,

¹⁷³ *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, *op. cit.* p. 287.

¹⁷⁴ *Op. cit.* p. 280.

tout ce qui peut contribuer à la diffusion et à l'approfondissement des Lumières - et au premier chef donc, l'éducation - est formateur et émancipateur des citoyens et peut contribuer à la consolidation d'un espace public régulé, ouvert aux débats sur tous les problèmes qui se posent à la collectivité.

Mais le développement de ce discours prescriptif dont les finalités globales confirment mais aussi transcendent les objectifs politiques du Directoire, implique une prise en compte d'un état de l'opinion qui apparaît en toute netteté dans l'ouvrage écrit en 1798 (et que Mme de Staël ne publia pas du fait du 18 Brumaire), *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la république en France*. Dans une sorte d'avertissement au camp royaliste, elle souligne l'indifférence des Français et l'hostilité foncière des républicains à toute restauration de la monarchie. Elle souligne par ailleurs le fait que les ruses linguistiques (les royalistes peuvent encore, pour égarer le peuple, « emplo(yer) la langue » des révolutionnaires) sont vouées à l'échec.

En s'adressant tour à tour aux royalistes et aux républicains, Mme de Staël caractérise un à un ses interlocuteurs littéralement pris à témoin. Elle cerne en effet leur mentalité, leurs dispositions, leurs attentes, leur culture politique et historique, leurs points faibles et leur force, leur stratégie. Ainsi note-t-elle à propos des républicains que chez ces derniers « l'amour du principe démocratique est plus fort que l'ambition particulière ». Mais elle remarque aussi qu'ils ont « une absurde crainte des esprits supérieurs ». Mme de Staël évoque également une masse majoritaire « point assez

enthousiaste pour vouloir de la République au prix de sa tranquillité ». Masse qui ne veut pas du retour de la royauté mais qui peut se révéler disponible pour d'autres oppressions susceptibles de lui garantir « l'aisance et la tranquillité ». Mme de Staël souligne de plus le rôle croissant d'une presse qui connaît elle aussi ses excès - en particulier la presse royaliste majoritaire avant le coup d'État de Fructidor -, en matière de calomnie notamment. Enfin, Mme de Staël s'attache à définir, avec un grand soin de logique et de précision, les dispositions qui confèreraient la justice, la stabilité et l'efficacité à une constitution appelée à évoluer au fil des améliorations que les progrès de l'éducation apporteront à l'esprit public.

Mme de Staël développe ainsi dans cet ouvrage un discours foncièrement réformateur et républicain. Ce discours est modéré mais exclut toute conciliation avec le royalisme. Il est dominé avant tout, comme le manifeste clairement la clause de l'ouvrage, par un appel fervent à l'élaboration et au développement par les gouvernants d'une langue politique nouvelle, susceptible de créer, bien au-delà des divisions partidaires, un consensus républicain, de catalyser les énergies indispensables pour dépasser les crises révolutionnaires et fonder, de manière irréversible, la République :

Vous en petit nombre qui gouvernez la foule et qui possédez la puissance, voulez-vous rendre à la nation l'existence morale ? Recherchez les vieux éléments dont se compose la nature humaine, tout ce qui, dans tous les temps, produit des émotions vraies, les caractères dont on a fait le modèle des héros de la poésie, les sentiments qui ont servi de mobiles aux plus grands effets de l'éloquence sur la multitude, les plus beaux traits cités dans l'histoire des héros, enfin, tout ce qui, depuis le commencement du monde, lia les nations à leurs chefs et

l'estime de la postérité aux souvenirs des siècles passés, partout vous trouverez des principes de morale, d'élévation, de générosité, servant aux uns de modèle idéal, traçant aux autres le sillon de la gloire, partout et toujours captivant l'assentiment universel. Eh bien ! usez de ces anciens secrets que les trésors des temps vous révèlent et vous ressusciterez l'esprit public et vous retrouverez de l'admiration, et il y aura là, près de vous, autour de vous, une nation libre, vivante. Elle se réveillera de sa stupeur à ces mots qui font sortir du cœur les sentiments que la crainte et l'infortune y tenaient renfermés comme dans leur dernier asile¹⁷⁵.

Cette langue politique que Mme de Staël appelle de ses vœux pour fonder l'esprit public et régénérer la vie démocratique de la cité doit ainsi s'appuyer sur les fondements mêmes du patrimoine littéraire. Elle exige donc le concours actif des hommes de lettres, leur engagement plein et entier dans la formation de l'opinion. Ce qui implique une reconnaissance sans réticences ni ambiguïtés par le pouvoir, des hommes de savoir, des talents littéraires. Le Consulat et l'Empire ne pourront dès lors apporter à Mme de Staël qu'une profonde désillusion.

Trois écrits de Benjamin Constant sont contemporains du Directoire et étroitement liés à la conjoncture contemporaine : *De la force du gouvernement actuel de la France* (mai 1796), *Des réactions politiques* (mars-avril 1797), édition augmentée un mois plus tard de *l'Examen des effets de la Terreur*.

On sait notamment par sa correspondance que, dès 1790, Benjamin Constant marqua fortement sa condamnation des *Réflexions sur la Révolution de France* de Burke. C'est lors de son arrivée à Paris en 1795 qu'il développa toute une réflexion sur l'après-Terreur et s'attacha à définir la notion de « réaction » comme

¹⁷⁵ *Ibid*, p. 305.

« mouvement rétrograde ». Dans son article « Action et réaction, vie et aventures d'un couple »¹⁷⁶, Jean Starobinski a montré comment, à partir d'une définition assez neutre liée à la mécanique newtonienne (l'action en sens contraire d'une force précédemment comprimée) le terme a en quelque sorte doublé l'expression « contre-révolution » avant que, dans un premier temps, les thermidoriens ne l'aient assumé pour désigner leur action libératrice de correction de la dynamique révolutionnaire. Mais cet usage du mot se révéla précaire : le terme « réaction » et ses dérivés – « réacteurs », « réactionnaires » - ne tardèrent pas à retrouver une charge négative.

Benjamin Constant érige en fait le terme « réaction » en concept majeur d'une grille de lecture qui lui permet de penser le grand clivage et la dynamique qui partagent et animent la France post-thermidorienne tant sur le plan politique que, plus globalement, sur le plan culturel. Il s'agit, selon lui, d'abord et avant tout d'une dynamique qui, par-delà le procès de la Terreur et de ceux qui œuvrent à son retour, a pour cibles les principes mêmes de 1789 et les Lumières qui les ont inspirés. Modéré, « centriste », Benjamin Constant revendique la filiation des Constituants et des Girondins et soutient un Directoire résistant à la double oscillation entre les nostalgiques de la Montagne et ceux qui aspirent à une restauration de l'ordre monarchique. Constant considère que tend ainsi à s'instaurer une étrange alliance des pôles extrêmes et opposés du champ politique. De plus, en amalgamant dans une même réprobation et un même discours de haine les fauteurs de la Terreur et les révolutionnaires

¹⁷⁶ Paris, Le Seuil, « la librairie du XXe siècle », 1999.

républicains qui ont été leurs victimes, les royalistes visent à élargir et conforter l'opposition au Directoire qu'ils veulent avant tout déstabiliser. Constant note que le discours royaliste qui revendique le monopole de l'ordre et de l'autorité produit des effets conséquents sur l'opinion publique :

[les écrivains royalistes] dépopularisent les mots de gouvernement, d'ordre, d'autorité en les unissant toujours à la doctrine de la Royauté et aux menaces de la vengeance. Ils poussent vers l'anarchie, en présentant sans cesse l'image du despotisme¹⁷⁷.

Revenir, pour les débris des Jacobins et pour les extrémistes tels que les babouvistes, à la Terreur et à sa législation d'exception, revenir, pour les royalistes, à l'ordre monarchique ancestral : la « réaction », - le « mouvement rétrograde » - est bien la dynamique de fond qui marque l'ensemble du champ politique. Benjamin Constant souligne le rôle essentiel des discours et de leur dimension performative dans cette configuration d'ensemble extrêmement menaçante du champ politique. Réagissant lui-même à ce qu'il estime être une véritable hypothèque d'un avenir de progrès, Benjamin Constant élabore un tableau fortement dramatisé d'une France du Directoire qu'il présente au bord de l'abîme :

Après que de grands malheurs ont renversé de nombreux préjugés, elles (les réactions) ramènent ces préjugés sans réparer ces malheurs [...]. Ce n'est donc pas assez d'avoir conquis la liberté, d'avoir fait triompher les lumières, d'avoir acheté, par de grands sacrifices, ces deux biens inestimables, d'avoir mis, par de grands efforts, un terme à ces sacrifices ; il faut encore empêcher que le mouvement rétrograde, qui succède inévitablement à une impulsion excessive, ne se prolonge au-delà de ses bornes

¹⁷⁷ *De la force du gouvernement actuel de la France, op. cit.*, p. 22.

nécessaires, ne prépare le rétablissement de tous les préjugés, ne laisse enfin pour vestige du changement qu'on voulut opérer, que des débris, des larmes, de l'opprobre et du sang¹⁷⁸.

C'est bien un discours d'autorité que Benjamin Constant développe ici en dégagant de véritables lois de l'histoire (« le mouvement rétrograde, qui succède inévitablement à une impulsion excessive »), en établissant une évaluation des progrès effectués et des risques qu'ils encourent. Constant présente de plus ces enjeux et ces risques dans le cadre d'une vision historique globale où l'irréversibilité du progrès n'est plus postulée - l'expérience de la Terreur oblige - comme elle l'était chez Condorcet :

[...] il s'agit de prononcer entre l'abrutissement de l'homme et sa réhabilitation, entre la superstition et les lumières, entre le XIe et le XIXe siècle. [...]. Il s'agit de trouver le repos dans la République ou de recommencer, en sens inverse, la route terrible que la France a parcourue, et de retourner à la tyrannie, en remontant le fleuve de sang qu'on a vu couler au nom de la liberté¹⁷⁹.

Cette présentation fortement dramatisée a une dimension performative évidente : il s'agit d'engager l'opinion à écarter les deux pôles extrémistes et à soutenir un Directoire dégagé de leurs pressions et de leurs hypothèses.

Cependant Benjamin Constant insiste particulièrement sur l'instrumentalisation royaliste de la mémoire de la Terreur : la focalisation des discours sur cette séquence tragique permet d'imposer à l'opinion l'idée d'une négativité foncière de la Révolution :

¹⁷⁸ *Des réactions politiques, op. cit.*, p. 9.

¹⁷⁹ *De la force du gouvernement actuel de la France, op.cit.*, p. 48.

La terreur a lié des souvenirs affreux à tout ce qui tient à la république. Elle a mêlé une idée de moralité aux pratiques les plus puérides, aux formes les plus futiles de la monarchie. C'est à la terreur qu'il faut attribuer le dépérissement de l'esprit public, le fanatisme qui se soulève contre tout principe de liberté, l'opprobre répandu sur tous les républicains, sur les hommes les plus éclairés et les plus purs. Les ennemis de la république s'emparent habilement de la réaction que la terreur a causée. C'est de la mémoire de Robespierre que l'on se sert pour insulter aux mânes de Condorcet, et pour assassiner Sieyès¹⁸⁰.

Il importe donc de montrer que la Terreur a été en fait un corps étranger à la Révolution et n'a fait qu'affronter et écraser des forces qu'elle-même soulevait par sa violence arbitraire. C'est dans cette logique même qu'elle a décimé une génération d'hommes éclairés, pionniers de la Révolution. Et Constant, dont on sait les liens qui l'attachaient à Louvet, désigne plus précisément « les hommes connus sous le nom de Girondins ou Fédéralistes ».

Benjamin Constant introduit sans nul doute les idées de réaction et de marche rétrograde dans le langage politique. Mais les constats que ces notions permettent sont constamment associés à un discours sur la perfectibilité de l'homme et sur l'histoire-progrès. C'est à partir de ce couple notionnel réaction/perfectibilité que Benjamin Constant esquisse une théorie des révolutions, dégage leurs lois politiques et culturelles. Il met de plus particulièrement l'accent sur la détermination par les « idées » et les « opinions » des forces en mouvement dans leur projet d'accession au pouvoir :

C'est cependant aux opinions seules que l'empire du monde a été donné. Ce sont les opinions qui créent la force en créant des

¹⁸⁰ *Des effets de la Terreur*, an V, p. 10. Des effets de la Terreur parut en l'an V (mai 1797) en tête de la réédition du *Des réactions politiques*.

sentiments, ou des passions, ou des enthousiasmes. Elles se forment et s'élaborent dans le silence ; elles se rencontrent et s'électrisent par le commerce des individus. Ainsi, soutenues, complétées l'une par l'autre, elles se précipitent bientôt avec une impétuosité irrésistible. Jamais une idée vraie mise en circulation n'en a été retirée ; jamais une révolution fondée sur idée vraie n'a manqué d'en établir l'empire [...]. Ce qui trompe quelquefois sur les révolutions que produisent les idées, c'est qu'on prend les accessoires pour le but. Ainsi, par exemple, on croit que la révolution d'Angleterre, en 1640, a échoué parce que la royauté a été rétablie ; mais ce n'était pas l'idée d'une république qui avait causé la révolution, c'était celle de la liberté civile et religieuse. La république était l'exagération de quelques hommes ; cette exagération n'a pu se soutenir. L'idée dominante en a souffert momentanément ; mais cette idée dominante, celle d'une liberté constitutionnelle, a reparu et a triomphé¹⁸¹.

En ce qui concerne la notion de réaction, Benjamin Constant, en s'appuyant sur l'expérience de la période post-thermidorienne, opère une distinction très nette entre « deux sortes de réactions » pour finalement ne valider l'emploi du terme que pour la seconde sorte :

Lorsqu'une révolution, portée ainsi hors de ses bornes, s'arrête, on la remet d'abord dans ses bornes. Mais on ne se contente pas de l'y replacer. L'on rétrograde d'autant plus que l'on avait trop avancé. La modération finit et les réactions commencent. Il y a deux sortes de réactions : celles qui s'exercent sur les hommes, et celles qui ont pour objet les idées. Je n'appelle pas réaction la juste punition des coupables, ni le retour aux idées saines ; ces choses appartiennent l'une à la loi, l'autre à la raison. Ce qui, au contraire, distingue essentiellement les réactions, c'est l'arbitraire à la place de la loi, la passion à la place du raisonnement : au lieu de juger les hommes, on les proscriit ; au lieu d'examiner les idées, on les rejette¹⁸².

La réaction proprement dite est ainsi foncièrement excès, arbitraire et donc illégalité. Inversement la seule

¹⁸¹ Benjamin CONSTANT, « Pensées détachées » in Marcel Gauchet, *Écrits politiques, op. cit.*, p. 731-732.

¹⁸² *Des réactions politiques, op.cit.*, p.7.

juste et durable réponse aux débordements est le retour aux « principes ». Pour Constant, le Directoire, gouvernement constitutionnel et représentatif, afin d'être le vecteur d'un « repos durable », doit rester imperméable aux pressions des extrémistes et s'en tenir rigoureusement à la légalité, au « système des principes ». Et cette imperméabilité intransigeante doit d'abord se manifester dans la langue.

Ainsi, sous la Convention post-thermidorienne et sous le Directoire, les positions politiques de Mme de Staël et de Benjamin Constant apparaissent très proches. Pour l'un comme pour l'autre, l'objectif principal est le même : engager le gouvernement à résister aux extrêmes, dépasser, sur la base du strict respect des acquis de 1789, la dérive jacobine et conjurer la réaction royaliste. Pour Mme de Staël il s'agit avant tout de générer une langue politique nouvelle, une littérature à la hauteur de la situation nouvelle et de ses exigences. Pour Benjamin Constant, dont l'essai intitulé *Des réactions* est évidemment essentiel, il s'agit avant tout de caractériser et même de théoriser une dynamique historique, un véritable jeu dialectique que la période apparemment chaotique du Directoire a mise en évidence. Mais avec Mme de Staël comme avec Benjamin Constant une nécessité méthodologique primordiale apparaît : le décryptage d'une opinion publique qui, par-delà le monolithisme imposé de la Terreur, s'avère plus clivée, partagée et oscillante que jamais. Avec la fin du Directoire, et au lendemain du 18 Brumaire, le philologue Claude Fauriel, alors proche des hommes de la *Décade*, saura développer une analyse de ce type. Une analyse permettant de comprendre la neutralisation, par la

répression ou le ralliement, des différents secteurs d'une opinion encore amplement marquée par l'attachement aux valeurs et aux institutions républicaines.

X

De la langue de la République à la « langue de la tyrannie » dans les derniers jours du consulat de Claude Fauriel

Les Chants populaires de la Grèce moderne traduits et publiés en 1824 - au moment même de l'insurrection grecque à la naissance du mouvement européen des philhellènes - ont, on le sait, fait le succès de Claude Fauriel, appelé en 1830 à occuper, à l'initiative de Guizot, la première chaire de littérature comparée (dite alors « de littératures étrangères ») à la Sorbonne. Stendhal, Sainte-Beuve, Renan notamment ont salué en Fauriel un véritable maître, découvreur et pionnier tant dans le domaine de la critique que de la recherche historique. Plus récemment (1991), un article de Michel Espagne, « Claude Fauriel en quête d'une méthode, ou l'Idéologie à l'écoute de l'Allemagne »¹⁸³, a montré comment l'Idéologue très original qu'il fut - polyglotte, traducteur et philologue - a joué un rôle essentiel en

¹⁸³ In *Romantisme*, année 1991, vol. 21, n° 73, p. 7-18.

matière de transferts culturels. Tout d'abord avec la philosophie allemande à laquelle les Idéologues, grâce à sa médiation, vont être conduits à réagir. Mais Michel Espagne indique aussi que cette médiation fut infiniment plus ample et plus riche puisqu'elle embrassa toute l'aire méditerranéenne (et plus particulièrement l'aire italienne compte tenu de l'étroitesse des liens de Fauriel avec Manzoni). L'itinéraire politique de Claude Fauriel est moins connu. Cet itinéraire se limite en fait à la période révolutionnaire puisqu'il se clôt par sa démission du secrétariat de Fouché en 1802. Si bref qu'il ait été, cet itinéraire est cependant d'une extrême complexité : engagement révolutionnaire puis jacobin attesté (secrétaire de mairie puis maire de Saint-Étienne, Fauriel a prononcé dans cette ville le discours de la fête de l'Être Suprême), choix de la voie de l'Instruction publique (Fauriel a suivi les conférences de l'École Normale durant l'an III), lien avec le salon d'Auteuil et Mme de Condorcet (dont il sera le compagnon jusqu'à la mort de cette dernière en 1822) et secrétariat de Fouché.

La seule trace écrite conséquente de cet itinéraire politique est en fait un manuscrit inachevé découvert au début des années 1880 dans les archives de Condorcet léguées à Arago. L'auteur de ce manuscrit anonyme a été identifié par Ludovic Lalanne¹⁸⁴, éditeur du texte intitulé par lui *Les derniers jours du consulat*¹⁸⁵. Ce titre renvoie à l'objet même du texte : les deux années qui suivent la démission du

¹⁸⁴ Ludovic Lalanne affirme de plus avoir identifié des annotations en marge de Mme de Condorcet, de Mme de Staël et de Benjamin Constant.

¹⁸⁵ Calman LÉVY, 1886.

secrétariat de Fouché (1802) et qui correspondent à la conquête finale du pouvoir par Bonaparte proclamé consul à vie avant d'être couronné empereur (1804). La dénaturation des institutions républicaines par un jeu subtil, gradué, violent et efficace est analysée avec précision. De plus, la quatrième partie de l'ouvrage est consacrée au procès de Georges (le conspirateur royaliste ultérieurement connu sous le nom de Cadoudal) et du général Moreau en qui Bonaparte voyait un rival et un dangereux opposant fidèle aux institutions républicaines.

Dans le premier des quatre chapitres qui composent l'ouvrage, chapitre intitulé « Esquisse historique des pronostics de la destruction de la république à dater du 18 Brumaire », Fauriel indique clairement son choix générique du récit : il se propose en effet de « raconter » des « événements ». Et cette narration se doit prioritairement selon lui d'« indiquer la progression rapide de l'élévation de Bonaparte du consulat à l'empire » et de « démêler dans le système général de sa conduite les indices les plus manifestes, et les phases les plus curieuses de son projet d'anéantir la République et de faire rétrograder la Révolution française à un point où il ne resterait d'elle que le souvenir de ses maux et de ses crimes ». Dans ce récit le 18 Brumaire apparaît en toute netteté comme un seuil et le pouvoir consulaire qui en est issu est présenté comme une dictature encore inavouée, dont la nature est encore « déguisée », « soumise en apparence à des formes constitutionnelles et régulières ». Sur la base de ce premier acquis, Bonaparte vise un objectif unique qui apparaîtra de plus en plus nettement et qui tendra même de plus en plus vers un véritable absolu :

conserver l'exclusivité du pouvoir sa vie durant en levant graduellement et systématiquement toutes les garanties dont étaient pourvues jusqu'alors les libertés publiques.

Le récit - l'ensemble du texte, le quatrième chapitre consacré au procès du général Moreau compris - est littéralement scandé de mentions de faits présentés comme autant d'étapes dans la progression de l'arbitraire, généralement dénommé « tyrannie » par Fauriel. Ces faits sont de trois ordres : ils relèvent tout d'abord de la politique intérieure (ce sont les jeux intéressés, sournois et violents de Bonaparte avec les institutions héritées de la république et au-delà, avec une opinion publique encore majoritairement attachée aux valeurs républicaines mais de plus en plus lasse et servile). Mais Fauriel prend aussi largement en compte les faits relevant de la politique étrangère (la paix précaire avec l'Angleterre, la création de la République italienne) qui autorisent de nouvelles entreprises de Bonaparte et interfèrent ainsi largement avec la dynamique de conquête du pouvoir absolu par Bonaparte. Enfin, dans le quatrième chapitre, la gradation des agressions contre la liberté et celle, non moins vive, d'une résistance qui permettra finalement et non sans peine d'éviter l'élimination du général Moreau, se développent exclusivement dans un espace judiciaire que Bonaparte tente d'asservir et de subordonner à sa police.

Mais en deçà de cette progression qui est présentée comme une marche à l'abîme, un objectif constant demeure : la lecture méthodique des signes divers – « les indices » - qui révèlent, si discrets soient-ils, l'avancée, inéluctable semble-t-il, du projet

antirépublicain de Bonaparte. Parmi ces signes, il y a tout d'abord, de manière très récurrente, la notation des comportements de Bonaparte. Ces comportements oscillants révèlent un manque de maîtrise de soi en totale contradiction avec les stéréotypes des éloges « serviles » : Fauriel note chez lui des « alternatives d'insolence et de faiblesse », une « promptitude à se troubler et à pâlir »¹⁸⁶ qui contraste avec des « airs d'exaltation et de triomphe »¹⁸⁷, un sens de la dissimulation (Fauriel emploie le terme « hypocrisie »¹⁸⁸) qui disparaît dès que la victoire lui semble acquise et enfin une propension à la haine et à la fureur quand il perd tout contrôle des situations (ce qui est le cas quand il échoue dans son projet de condamnation et d'élimination du général Moreau).

Dans son analyse des rapports de pouvoir en cours, Fauriel semble appeler de ses vœux une véritable grammaire des « différentes expressions de physionomie ». Cette grammaire doit de plus nécessairement prendre en compte les corrélations avec les discours proférés ou avec les silences qui accompagnent souvent les jeux de physionomie. Certes Bonaparte et « les replis de son âme » constituent un objet d'étude prioritaire : Fauriel se propose d'abord de « démêler [...] le système général de sa conduite »¹⁸⁹. Mais Fauriel étend ce type d'observation et de notation à l'ensemble des protagonistes. Ainsi lorsqu'il rapporte les délibérations du sénat à propos de l'attribution à Bonaparte du titre de consul à vie, Fauriel caractérise les

¹⁸⁶ *Op. cit.*, p. 5.

¹⁸⁷ *Ibid*, p. 9.

¹⁸⁸ *Ibid*, p.15.

¹⁸⁹ *Ibid*, p. 2.

réactions et les attitudes par des notations précises concernant les physionomies et les mimiques des intervenants : l'expression de la douleur - mais jamais et en aucune manière l'expression de l'indignation qui présenterait trop de dangers - chez les « sénateurs fidèles à la patrie » -, la dissimulation de la honte et de l'inquiétude chez les sénateurs ralliés à la « tyrannie ». Le général Lespinasse qui apporte son soutien à l'avocat Tronchet rapporteur du projet de consulat héréditaire manifeste quant à lui son « courage à être servile sans ménagement et sans scrupule. »¹⁹⁰ Et Fauriel de conclure : « Les plus calmes étaient ceux qui avaient acquis l'assurance de n'étonner personne par de nouvelles bassesses »¹⁹¹. À ce calme de l'ignominie s'opposent, dans la dernière séquence inachevée du manuscrit, le calme, la sérénité et la transparence du général Moreau, demeuré fidèle à la république mais injustement emprisonné et traîné devant un tribunal en totale symbiose avec un Bonaparte méditant l'élimination de Moreau et révolté de haine. Digne et serein le général Moreau déclare : « [...] je devins guerrier parce que j'étais citoyen »¹⁹².

À propos d'un coup d'État qu'on lui aurait proposé, il affirme avoir refusé pour lui-même « une journée à peu près semblable à celle du 18 Brumaire ». Et il justifie son refus en ces termes : « [...] je la refusai ; je me croyais fait pour commander aux armées et ne voulais point commander à la République »¹⁹³. Dans la clause inachevée de son manuscrit - la phrase ultime

¹⁹⁰ *Ibid*, p. 30.

¹⁹¹ *Ibid*.

¹⁹² *Ibid*, p. 417.

¹⁹³ *Ibid*, p. 418.

elle-même est inachevée - Fauriel note le prodigieux effet produit sur le public par cette profession de foi républicaine :

Ce discours, prononcé d'un ton plein de calme et de dignité, produisit un effet qui ne saurait se décrire, et laissa dans toutes les âmes une impression profonde à laquelle il n'était plus possible de rien ajouter. Cette profession de sentiments républicains quand la République venait d'être envahie comme une propriété héréditaire, par l'homme qui le poursuivait...¹⁹⁴.

À tous égards, cette fin interrompue du manuscrit revêt une dimension emblématique : Fauriel présente la voix du général de la République persécuté comme l'ultime résistance à la dérive tyrannique de la Révolution. Ce caractère ultime est renforcé par l'interruption brutale, au cœur d'une phrase, du commentaire de Fauriel narrateur évoquant le prodigieux effet produit par le discours de Moreau. L'effet, si prodigieux soit-il, peut sembler suspendu, tout comme dans un étrange dispositif de mise en abîme, l'effet du manuscrit inachevé, abandonné dans son anonymat, et qui, publié par Lalanne, ne ressurgira qu'en 1886...

Mais pour mieux ressentir le caractère infiniment précaire et absolument exceptionnel de cette résistance indissociablement comportementale et discursive, il importe de comprendre comment l'ensemble de l'ample récit de Fauriel a restitué à la fois l'essor de ce qu'il nomme la « tyrannie » de Bonaparte et l'extinction graduelle des résistances républicaines tant dans les institutions héritées de la Révolution - le corps législatif, le sénat, les espaces d'instruction publique - que, plus globalement, dans l'opinion publique.

¹⁹⁴ *Ibid*, p. 452.

Claude Fauriel part du fait que le 18 Brumaire a introduit une séquence politique encore ambiguë : le pouvoir de Bonaparte certes illimité et « sans contrepoids » demeure « soumis en apparence à des formes constitutionnelles et régulières ». La dictature doit nécessairement de ce fait demeurer « déguisée ». Bonaparte ne peut avancer dans la voie qu'il s'est tracé qu'indirectement, de manière très biaisée. Il est en effet contraint, par l'émission de signes successifs, par l'évaluation des effets qu'ils produisent, de préparer minutieusement l'acceptabilité de son objectif final : la prise irréversible du pouvoir. Fauriel évoque la pompeuse et spectaculaire « translation du siège du gouvernement et de l'habitation du Premier Consul du palais du Luxembourg à celui des Tuileries », signe évident - et pour Fauriel scandaleux - des ambitions monarchiques de Bonaparte. (Fauriel note d'ailleurs le soin qui a été pris d'effacer sur les murs du palais des rois, les inscriptions rappelant la journée du 10 août et la chute de la monarchie.) Il note également chez Bonaparte « l'air d'exaltation et de triomphe avec lequel il s'établit dans les appartements du malheureux Louis XVI »¹⁹⁵.

Dans le même sens, Fauriel considère comme éminemment significative l'accession de Bonaparte à la présidence de la République italienne : l'acceptation de Bonaparte est un signe précurseur délibéré visant à familiariser l'opinion publique française avec un renforcement substantiel du pouvoir du Premier Consul.

Mais au fil de son récit, par-delà la mention des événements que programme Bonaparte, par-delà

¹⁹⁵ *Ibid*, p. 9.

l'évocation des mises en scène qu'il organise à Paris et par toute l'Europe, Fauriel accorde une importance majeure à la lente et difficile évolution du discours du Premier Consul et de ses partisans, contraints dans un long premier temps de continuer de se réclamer des principes, des valeurs, des formes et des rites de la République. Fauriel note que ces contraintes durables tiennent en fait à l'existence d'une opposition - si minoritaire soit-elle - dans les deux institutions qui maintiennent encore un semblant de démocratie représentative : le Corps législatif et le Sénat. Fauriel souligne chez Bonaparte une double volonté : « anéantir la liberté du langage » dans le Tribunat et « anéantir la liberté du silence » dans le Corps législatif.

Dans la deuxième partie de son manuscrit, Fauriel s'attache au préalable à caractériser les trois « partis » qu'il distingue dans l'opinion publique contemporaine : le « parti royaliste », le « parti jacobin » et le « parti républicain » « beaucoup plus nombreux » que les deux précédents. Et il note que ce sont les normes dont ce parti républicain est le dépositaire qui continuent à s'imposer, sinon aux pratiques et comportements, du moins aux discours politiques :

À cette époque, l'esprit de gouvernement n'était certainement pas plus républicain qu'à Constantinople ; mais son langage l'était encore à plusieurs égards, et les institutions l'étaient par leur forme, sinon par leur résultat. [...] Toutes les fois que les voix, données pour la voix publique, s'étaient fait entendre sur les affaires générales, elles supposaient l'existence d'une république, et même toutes la supposaient pour s'en féliciter¹⁹⁶.

C'est précisément cette contrainte - l'autorité même de la République et de ses valeurs - qui pèse sur

¹⁹⁶ *Ibid*, p. 51.

Bonaparte et sur ses partisans à la veille de l'instauration de l'empire. Fauriel remarque en effet globalement :

Il y avait encore beaucoup d'hypocrisie dans le langage que l'on employait pour justifier ces institutions ; mais il était devenu très facile aux esprits les moins pénétrants ou les moins soupçonneux d'apercevoir dans Bonaparte un homme qui, s'appêtant de longue main à régner en despote, et incapable de donner à son despotisme des formes vraiment originales, aspirait de tous ses efforts à rétablir le pouvoir suprême sous ses plus vieux noms, et avec ses signes les plus insolents et les plus bizarres ; un homme dont toutes les vues et tous les projets sollicitaient l'appui des plus anciennes erreurs¹⁹⁷.

Cet habillage d'une politique proprement réactionnaire - le retour aux pratiques et aux rituels de la monarchie absolue mise à bas par la Révolution - conduit Fauriel à établir une véritable traduction du discours prétendument républicain de Bonaparte. En effet lorsque le Sénat lui décerne, après bien des atermoiements, le titre de Consul à vie, Bonaparte continue de se réclamer des grands principes de la Révolution française et Fauriel se charge de rétablir, par-delà le masque républicain, le sens caché du discours d'un Bonaparte plus cynique que jamais :

Dans sa réponse à la harangue du Sénat, il se déclara aussi clairement qu'il le put, engagé par son nouveau titre à préserver l'égalité, la liberté et la prospérité de la France des caprices du sort et des incertitudes de l'avenir ; il annonça qu'il remplirait ce but et ce devoir par des institutions prévoyantes. Pour quiconque avait observé la manière dont il avait jusque-là protégé la liberté et l'égalité, il était aisé d'entendre ce qu'il voulait dire, en parlant de les mettre à l'abri des caprices du sort. Le véritable sens de ses paroles était celui-ci :

¹⁹⁷ *Ibid.*

Pour remplir la grande tâche que le peuple m'impose en me nommant consul à vie, je vais me faire son souverain héréditaire¹⁹⁸.

Cette monarchie héréditaire que Bonaparte entreprend d'instaurer après un long et tortueux cheminement n'a pas encore trouvé le discours de sa légitimation, une langue politique qui lui soit propre :

Enfin, pour revenir à la situation de la République, les bruits avant-coureurs de sa destruction gagnaient de plus en plus de la consistance et du crédit, déjà même il s'agissait moins de créer de nouvelles choses, que de donner leur véritable nom à celles qui étaient faites¹⁹⁹.

Pour détruire le « parti républicain » et parvenir à ses fins, Bonaparte sait mettre à profit des contextes européens favorables. Sur la scène européenne Bonaparte développe un jeu complexe dont il évalue en permanence les répercussions sur la scène intérieure. Ainsi la signature de la paix d'Amiens avec l'Angleterre permet à Bonaparte de conforter ses positions en France même. Le titre de pacificateur lui permet tout d'abord d'être « comblé d'adulations ». ²⁰⁰ Et Fauriel dénonce là une inadmissible « enflure de langage »²⁰¹ :

On imagine sans peine avec quel soin les orateurs qui voulaient plaire au héros pacificateur s'efforcèrent à cette occasion de rajeunir et de varier le langage de la louange et de l'enthousiasme, et combien l'adulation devait être enhardie par la facilité avec laquelle elle pouvait revêtir les apparences du zèle pour la gloire et la prospérité nationale²⁰².

¹⁹⁸ *Ibid*, p. 56-57.

¹⁹⁹ *Ibid*, p. 69.

²⁰⁰ *Ibid*, p. 24.

²⁰¹ *Ibid*, p. 41.

²⁰² *Ibid*, p. 24-25.

Et Fauriel dénonce là un « plan concerté » visant à faire accepter la marche vers l'empire d'un homme « intrépide à la louange ». ²⁰³ Dans un premier temps, dans un pays las de la guerre, le titre de pacificateur permet à Bonaparte de prendre des mesures jusqu'ici irrecevables parce que contraires aux valeurs républicaines : le rétablissement de la traite des noirs, les gages donnés à l'Église catholique, la création de l'ordre de la légion d'honneur, nouveau « corps de chevalerie ».

Mais Bonaparte, à deux doigts de l'Empire, est loin encore de bénéficier d'une totale liberté d'action et de langage : il lui faut, une fois l'hypothèque d'une restauration des Bourbon levée (l'enlèvement et l'assassinat du duc d'Enghien dissipent en ce sens toute illusion) éradiquer l'opposition républicaine. Plusieurs moyens peuvent alors intervenir (et Fauriel souligne l'efficacité de Fouché dans le déploiement de ces manipulations) : la corruption, la compromission des représentants connus pour leur attachement aux valeurs républicaines et que Bonaparte cherche tout particulièrement à avilir et salir dans l'opinion. Mais en focalisant son analyse sur la machination qui conduit le pouvoir à amalgamer dans un même procès le royaliste Georges (Cadoudal) et le général républicain, vainqueur de Hohenlinden, Moreau, Fauriel est conduit à montrer le caractère de plus en plus policier de la gouvernance qui se met en place et à s'interroger sur cette surprenante dérive de la Révolution. Incapable, dans certaines situations, de frapper légalement, Bonaparte fait le choix de la provocation policière : il pousse alors ses ennemis à l'audace pour mieux les punir et les

²⁰³ *Ibid*, p. 33.

anéantir. C'est précisément ce type de machination que le général Moreau, s'appuyant sur les ultimes vestiges des valeurs républicaines dans l'opinion, réussit à déjouer.

Suggérant qu'il est dans cette dérive de la Révolution, un trait commun avec la Terreur jacobine, Fauriel s'interroge sur ce phénomène nouveau dans « l'histoire de la tyrannie » :

La révolution française présentera, à diverses époques, ces oppresseurs qui poussent au crime ceux qu'ils veulent perdre afin de les perdre avec tout l'appareil et toutes les formes consacrés à garantir l'innocence de l'empire de la force²⁰⁴.

Tout comme la Terreur jacobine et la tyrannie de Robespierre, la tyrannie de Bonaparte est bien issue d'une révolution qui s'est certes proclamée libératrice mais qui a aussi réservé d' « étranges résultats »²⁰⁵.

²⁰⁴ *Ibid*, p. 109-110.

²⁰⁵ *Ibid*, p. 108.

Conclusion

Clore l'évocation de cette ample trajectoire de la langue politique durant les années révolutionnaires par une lecture de l'ouvrage oublié - il n'a connu qu'une seule édition : celle de 1886 - de Claude Fauriel, *Les derniers jours du Consulat*, est évidemment un choix délibéré. Il eût été envisageable de conclure sur les modes d'expression des derniers soubresauts du mouvement populaire - les soulèvements de Prairial et de Germinal. Sur leurs modes d'expression ultimes et sans doute désespérés. L'on pense bien sûr, tant l'image a été diffusée, à la tête du député Féraud, brandie au bout d'une pique et présentée à Boissy d'Anglas qui, le 1er Prairial, présidait la Convention et qui, dit-on, salua respectueusement - et donc courageusement - la tête de son collègue mis à mort. L'on pense aussi plus simplement aux revendications que les manifestants révoltés signifiaient par les slogans « Du pain ou la mort », « Du pain et la constitution de 1793 » « écrits

sur leurs chapeaux »²⁰⁶. Il eût été possible également d'évoquer la fin de Babeuf condamnant le principe même d'une société fondée sur la propriété, son legs inspirateur des utopies et des mobilisations de l'avenir.

Conclure sur le manuscrit inachevé de Fauriel permet en fait de comprendre, par-delà l'enchaînement des « réactions » qui conduisent, semble-t-il, à un véritable épuisement de l'esprit et de la langue révolutionnaires, l'imprégnation profonde de l'esprit républicain et de la langue de la liberté. C'est précisément cet esprit et cette langue - et l'attachement désespéré du révolutionnaire qu'il fut à l'une et à l'autre - qui permettent à Fauriel de décrire minutieusement, la fin du processus révolutionnaire, la dynamique de la destruction de la République et de la genèse d'un objet historique nouveau : la transformation de la République en « propriété héréditaire » et la genèse d'un véritable État policier.

Le texte de Fauriel l'atteste : une culture républicaine est bien née, et les diverses « réactions » qui suivront ne pourront l'éradiquer. Une culture avec ses valeurs plus amplement partagées qu'il n'y paraît de prime abord comme l'a révélé le procès que le général Moreau, avec l'aide de l'opinion publique, a finalement gagné contre Bonaparte.

Enfin, par son inachèvement et par sa dimension testamentaire (en ce qui concerne la sphère proprement politique), *Les derniers jours du Consulat* ouvre sur d'autres horizons : aux côtés des Idéologues dont il fut très proche, Fauriel se consacra ensuite dans sa longue

²⁰⁶ Loris CHAVANETTE, *Repenser le pouvoir après la Terreur : justice, répression et réparation dans la France thermidorienne, 1795-1797*, thèse de doctorat, p. 329.

carrière (il mourut en 1844) à ses nombreux travaux de traducteur et à ses recherches de philologue qui lui valurent une notoriété européenne. En ce sens l'itinéraire de Fauriel revêt bien une dimension emblématique : son indéniable déception quant à la révolution et, plus globalement, quant à la politique a sans nul doute nourri une quête intellectuelle exigeante et sans frontières.

Bibliographie

I. Textes étudiés.

BURKE (Edmund), *Réflexions sur la révolution de France*, Paris, Hachette, 1989.

CHATEAUBRIAND (François René de), *Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes*, Pléiade, 1978.

CHATEAUBRIAND (François René de), *Le Génie du Christianisme*, Paris, Firmin Didot frères, 1847. (2 vol.)

CHAUMONTQUITRY (Guy), *De la persécution suscitée par J. F. de La Harpe contre la philosophie et ses partisans en réponse à son écrit intitulé : Du fanatisme dans la langue révolutionnaire ou de la persécution suscitée par les barbares du XVIIIe siècle contre la religion chrétienne et ses ministres*, Par Guy Chaumontquetry, *Républicain français*, Paris, chez tous les marchands de nouveautés, s.d.

CHÉNIER (André), *Œuvres complètes*, Pléiade, éd. G. Walter, 1950.

CHÉNIER (Marie Joseph), *Épigrammes, Œuvres choisies*, Paris, Baudouin frères, 1821.

CHÉNIER (Marie Joseph), *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789, Œuvres choisies*, Paris, Baudouin frères, 1821.

CONDORCET (Marie-Jean-Antoine de Caritat), *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Poche, 1998.

CONSTANT (Benjamin), *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier*, (1797) Poche, 2013.

CONSTANT (Benjamin), *Des réactions politiques* (1796), éditions Flammarion, 1988.

Dictionnaire national et anecdotique, pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la révolution et à la nouvelle signification qu'ont reçue quelques anciens mots (...) Par M. de l'Épithète, s.l.n.d.

FAURIEL (Claude), *Les derniers jours du Consulat*, éd. Ludovic Lalanne, Calman-Lévy, 1886.

LA HARPE (Jean-François), *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire ou de la persécution suscitée par les Barbares du 18e siècle contre la Religion chrétienne et ses Ministres*, Paris, chez Migneret, 1797.

LA HARPE (Jean-François), *Lycée ou Cours de littérature ancienne et moderne*, Paris, Baudouin, 1829, 18 vol.

LARUE (Isaac-Etienne, chevalier de), *Histoire du dix-huit Fructidor ou Mémoires concernant la vérité sur les divers événements qui se rattachent à cette conjuration* (s.l.n.d.)

LOUVET (Jean-Baptiste), *La Sentinelle*, Paris, EDHIS, 1981.

LOUVET (Jean-Baptiste), *Mémoires*, Paris, Desjonquères, 1988.

LOUVET (Jean-Baptiste), *Paris justifié contre M. Mounier*, Paris, Bailly libraire, 1789.

MALOUET (Pierre-Victor), *Mémoires*, Paris, E. Plon, 1868, 2 vol.

MERCIER (Louis Sébastien), *Le Nouveau Paris*, édition établie sous la direction de Jean-Claude Bonnet, Mercure de France, 1994.

MERCIER (Louis Sébastien), *Néologie ou vocabulaire des mots nouveaux, à renouveler ou pris dans des acceptions nouvelles. Par L.S. Mercier, membre de l'Institut national de France*, A Paris, an IX, 1801.

MONTLOSIER (François Dominique de Reynaud, comte de), *Essai sur l'art de constituer les peuples ou examen des opérations constitutionnelles de l'Assemblée nationale de France*, Paris, Gattey, 1791.

MONTLOSIER (François Dominique de Reynaud, comte de), *De la nécessité d'une contre-révolution en France, pour rétablir les finances, la religion, les mœurs, la monarchie et la liberté*, Par M. de Montlosier, député d'Auvergne, s.l., 1791.

ROBESPIERRE (Maximilien), *Œuvres complètes*, Société des études robespierristes, 1912-1967. Réimpression Société des études robespierristes, Phénix Éditions, 2000, 10 vol.

ROLAND (Madame), *Mémoires*, Mercure de France, coll. Le Temps retrouvé, 1986, réédition 2004.

STAËL (Germaine Necker, baronne de), *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la république de France*. Paris, librairie Fischbacher, 1906.

STAËL (Germaine Necker, baronne de), *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, édition de Paul Van Tieghem, Librairie Droz, Genève, 1959.

STAËL (Germaine Necker, baronne de), *Considérations sur la Révolution française*, Présenté et annoté par Jacques Godechot, col. in texte, Tallandier, 1983.

THIBAudeau (Antoine Clair), *Histoire du terrorisme dans le département de la Vienne*, Moret, 1795.

Presse des années révolutionnaires :

L'Ami des patriotes ou le Défenseur de la Révolution (t. I à III, Adrian Cyprien Duquesnoy)

La Décade philosophique, littéraire et politique, 1794-1807.

Le Journal de la liberté de la presse, 17 fructidor au 10 vendémiaire an II. (Babeuf)

Le Mercure National et étranger ou Journal politique de l'Europe, an II.

Les Révolutions de Paris dédiées à la Nation et au district des petits Augustins, publiées par le sieur Prudhomme, 1789-1792.

Le Spectateur National, ouvrage moral, critique, politique et littéraire, 1789-1792.

II. Ouvrages et articles critiques.

AULARD (Alphonse), *Histoire politique de la Révolution française*, Paris, A. Colin, 1901.

AMBRUS (Gautier), « Une campagne d'opinion contre Marie Joseph Chénier en Floréal an III, ou la culture révolutionnaire en procès », *Annales historiques de la Révolution française*, juin 2015.

BACZKO (Bronislaw), *Comment sortir de la Terreur ?*, NRF, Essais, Paris, 1989

BACZKO (Bronislaw), « Lumières et utopie, problèmes de recherche », *Annales*, vol. 26, n° 2, 1971.

BALIBAR (Renée) et LAPORTE (Dominique), *Le Français national : politiques et pratiques de la langue nationale sous la Révolution française*, coll. Analyse, Hachette, 1974.

BLANC (Louis), *Histoire de la Révolution française*, Paris, 1847.

BOUDDOUH (Lhoussain), *L'écriture de l'événement révolutionnaire et la mémoire des Lumières : de l'exaltation à l'ère du soupçon*, Le Manuscrit, coll. Réseau Lumières, Paris, 2012.

BOULAD-AYOUB (Josiane), *La décade philosophique comme système, 1794-1807*, Presses universitaires de Rennes, 2003.

CHAVANETTE (Loris), *Repenser le pouvoir après la Terreur : justice, répression et réparation dans la France thermidorienne, 1795-1797*, thèse de doctorat.

CRUGTEN (Valérie), *Les mémoires de Jean-Baptiste Louvet ou la tentation du roman*, Honoré Champion, Paris, 2000.

DELON (Michel), « La Révolution et le passage des Belles lettres à la littérature », *RHLF*, 1990, 4-5.

ESPAGNE (Michel), « Claude Fauriel en quête d'une méthode, ou l'Idéologie à l'écoute de l'Allemagne », *Romantisme*, année 1991, vol. 21, n° 73.

FUMAROLI (Marc), « Après la Terreur de 1793 : de la vengeance au pardon » in *Vérité, réconciliation, réparation*, sous la direction de Barbara Cassin, Olivier Cayla, Philippe-Joseph Salazar, Seuil, 2004.

FURET (François), *Penser la Révolution française*, Poche, folio, histoire, 1985.

FURET (François) et OZOUF (Mona), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Flammarion, 1988.

FURET (François) et OZOUF (Mona), *La Gironde et les Girondins*, Payot, 1991.

GOULEMOT (Jean M.) et TATIN-GOURIER (Jean-Jacques), *André Chénier, Poésie et politique*, Minerve, 2008.

GRIFFITHS (Robert), *Le centre perdu : Malouet et les « monarchiens » dans la Révolution française*, Grenoble, PUG, 1988

GUENIFFEY (Patrice), « La chute de la République thermidorienne, 1795-1797 », in *Histoire de la Révolution et de l'Empire*, Paris, 2011.

GUILHAUMOU (Jacques), *La langue politique et la Révolution française : de l'événement à la raison linguistique*, Paris, Klincksieck, 1989.

GUILHAUMOU (Jacques), *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1793)*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1998.

GUILHAUMOU (Jacques), « L'histoire des concepts : le contexte historique en débat », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, vol. 56, n° 3, 2001.

HARTOG (François), *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, « La librairie du XXe siècle », 2003.

Les Idéologues. Sémiotique, théories, et politiques linguistiques pendant la Révolution française. proceedings of the Conference, Berlin, octobre 1983. Winfried Busse, Jürgen Trabant (eds) Amsterdam. Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 1986 (Foundations of Semiotics, volume 12).

Jaurès (Jean), *Histoire socialiste de la Révolution française*, Paris, 1922.

KOSSELÉCK (Reinhart), *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, 1979, traduit de l'allemand par J. Hooek et M.C. Hooek, Éditions de l'EHESS, Paris, 1990.

LAMARTINE (Alphonse de), *Histoire des Girondins*, édition illustrée, Paris, Armand Le chevalier, 1865-1866.

LEFEBVRE (Georges), *La France sous le Directoire, 1795-1799*, Éditions sociales, Messidor, 1977 ;

LEFEBVRE (Georges), *La révolution française*, 3e édition, Paris, PUF, 1951.

LUZZATO (Sergio), *L'automne de la révolution, luttes et culture politiques dans la France thermidorienne*, Paris, Honoré Champion, 2001.

MARTIN (Jean Clément), *La guerre civile entre histoire et mémoire*, Rennes, Ouest Éditions, 1995.

PIGUET (Marie-France), *Classe. Histoire du mot et genèse du concept, des physiocrates aux historiens de la restauration*, Lyon, PUL, 1996.

RÉTAT (Pierre) *La révolution du journal*, éd. du CNRS, 1989.

ROBIN (Régine) *Histoire et linguistique*, Paris Colin, 1973.

ROBIN (Régine), *La Société française en 1789 : Semur en Auxois*, Plon, coll. Civilisations et mentalités, 1970.

ROSENVALLON (Pierre), *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France. L'œuvre inachevée de Thermidor*, Paris, Gallimard, 2000.

SCHLIEBEN-LANGE (Brigitte), *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Liège, Mardagga, coll. Philosophie du langage, 1996.

SERNA (Pierre), *La république des girouettes (1789-1815... et au-delà) une anomalie politique : la France de l'extrême centre*, éd. Champs Vallon, 2005.

SERNA (Pierre), « Radicalités et modérations, postures, modèles, théories. Naissance du cadre politique contemporain » in *Annales historiques de la Révolution française*, n° 357, juillet/septembre 2009.

SLATKA (Denis), « L'acte de demande dans les Cahiers de doléances », *Langue française*, février, 1971, vol. 9, n° 1.

SOBOUL (Albert), *La Révolution française*, Paris, Quadrige, 1989.

STAROBINSKI (Jean), *Action et réaction. Vie et aventure d'un couple*, Paris, Le Seuil, 1999.

VLADISLAVA (Sergienko), *Les Monarchiens au cours de la décennie révolutionnaire*, thèse de doctorat, Moscou, 2005.

WISNER (David), « Quelques représentations de législateurs antiques dans l'art de la période révolutionnaire », in *La Révolution française et l'antiquité*, Chevallier éd., Tours, Centre de recherches A. Piganiol, 1991.



Imprimé en France pour les éditions
Le Manuscrit ● Manuscrit.com
mars 2016



Jean-Jacques Tatin-Gourier,
Lhoussain Bouddouh

Dire et faire en révolution

Cette étude de la langue politique de la Révolution française met l'accent sur l'indissociabilité du «dire» et du «faire» en révolution.

Elle ne se clôt pas, comme c'est souvent le cas, avec le 9 thermidor et la chute de Robespierre mais embrasse le Directoire et le Consulat. Elle met l'accent sur l'interaction des discours dissidents ou opposés au processus révolutionnaire qui permet de comprendre les dynamiques de radicalisation.

Au-delà de la difficile et chaotique genèse d'institutions démocratiques, une culture républicaine nouvelle se construit.

Les auteurs :

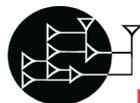
Jean-Jacques Tatin-Gourier est professeur de lettres à l'Université François-Rabelais de Tours.

Lhoussain Bouddouh est professeur de littérature française à l'Université Chouaib-Doukkali d'El Jadida (Maroc).

L'un et l'autre sont spécialistes de la pensée politique des Lumières.

21,90 €

ISBN 9782304045802



Éditions
Le Manuscrit Savoirs

AUCTORITAS